

BUDGET PRIMITIF 2019, LA RÉGION LA MIEUX GÉRÉE DE FRANCE.

SOMMAIRE

Introduction	3
1^{ère} Partie - Recettes	8
Les recettes de fonctionnement	9
A- Fiscalité régionale	
B- Concours financiers de l'Etat	
C- Autres recettes	
Les recettes d'investissement	13
Synthèse des prévisions de recettes	14
2^{ème} partie - Dépenses	15
Action économique	16
A- Développement économique	
B- Recherche et innovation	
C- Agriculture et forêt	
D- Tourisme, thermalisme, montagne	
Formation professionnelle et apprentissage	27
A- Formation professionnelle	
B- Apprentissage	
C- Formations sanitaires et sociales	
Enseignement	30
A- Enseignement du second degré	
B- Enseignement supérieur et international	
Aménagement du territoire	33
A- Développement numérique	
B- Volets territoriaux du contrat de plan	
C- Soutien aux politiques territoriales contractuelles	
D- Politique de la ville et de l'habitat	

Culture, sport, jeunesse et vie associative	38
A- Culture	
B- Sport	
C- Jeunesse et vie associative	
Santé, handicap et solidarités	42
A- Santé	
B- Plan handicap	
C- Région solidaire	
Environnement	44
A- Energie	
B- Déchets et économie circulaire	
C- Qualité de l'air	
D- Biodiversité	
E- Climat	
F- Fleuves et itinéraires	
G- Chasse et pêche	
H- Parcs naturels régionaux	
Transports	50
A- Transports collectifs d'intérêt régional	
B- Matériel ferroviaire	
C- Gares, pôles intermodaux, services aux voyageurs	
D- Infrastructures ferroviaires	
E- Liaisons routières et aériennes et autres	
F- Autres actions transports	
Fonds européens	62
A- Fonds social européen (FSE)	
B- Fonds européen de développement régional (FEDER)	
Services généraux	64
A- Gestion de la dette	
B- Administration générale	
Actions inter-régionales, européennes et internationales	67
Mouvements d'ordre	70
Affectation gestion directe	71
3ème partie - Equilibre général	72
Annexes	75

INTRODUCTION

1. UN BUDGET BATI A PARTIR D'UNE SITUATION FINANCIERE TOTALEMENT ASSAINIE

Depuis 2016, les finances régionales ont été totalement assainies. C'est ce qui permet aujourd'hui de construire un budget résolument orienté vers l'investissement, grâce aux marges de manœuvre dégagées sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Il faut rappeler les résultats obtenus par la Région depuis 2016 :

- Dépenses de fonctionnement : la Région a diminué de 247 M€ ses dépenses en 2 ans, soit 82% de l'objectif de 300 M€ qu'elle s'est donnée pour le mandat. Ses dépenses de fonctionnement ont diminué de 12% en 2 ans contre en moyenne -0,1% pour l'ensemble des régions.
- Cette tendance à la baisse du budget de fonctionnement se poursuit sur 2018 (baisse de -25 M€ anticipée). **A fin 2018, l'objectif de réduction de 300 M€ du budget de fonctionnement sur le mandat sera atteint à plus de 90%.**
- Corollaire de cette action sur le fonctionnement, et **alors même que la fiscalité a été abaissée dès le début du mandat**, les capacités d'autofinancement (l'épargne) ont été totalement reconstituées : +58% sur 2 ans, soit plus du triple du taux moyen des régions (+15%). En 2018, l'épargne sera encore améliorée.
- La Région s'est ainsi dotée de **capacités d'investissement renouvelées** : dès 2016 l'investissement, qui avait atteint un point bas de 716 M€ en 2015, a été porté à 835 M€. Cet effort d'investissement va continuer à monter en charge sur la durée du mandat.
- Cet effort d'investissement a été mis en œuvre tout en baissant la charge de la dette : **l'endettement de la collectivité** a diminué de 82 M€ en 2 ans, soit -3%, alors qu'il a progressé de 10% en moyenne dans les régions. La capacité de désendettement est passée de 6,6 ans à fin 2015 à moins de 4 ans aujourd'hui. Elle a vocation à être stabilisée entre 3 à 4 ans à horizon de la fin du mandat.

2. LA RÉGION SUBIT A NOUVEAU LE DÉSENGAGEMENT FINANCIER DE L'ETAT

La préparation budgétaire a, cette année encore, été placée sous le signe du désengagement et de la remise en cause de la parole de l'Etat.

Le précédent gouvernement, via les baisses de dotations (dotation globale de fonctionnement et dotations de compensation de la suppression de la taxe professionnelle notamment) avait déjà privé la Région de ressources conséquentes, **l'impact financier de ces mesures étant estimé à près d'un milliard d'euros sur le mandat.**

Le gouvernement actuel a, quant à lui, supprimé, dès le début de mandat, le fonds de compensation attribué aux régions en 2017, en compensation des nouvelles responsabilités qui leur étaient attribuées en matière de développement économique. La loi de finances 2017 avait en effet créé un fonds de soutien au développement économique, doté de 450 M€ pour l'ensemble des régions, qui était destiné à compenser - partiellement - les transferts de compétences résultant des dispositions de la loi NOTRe. Ce fonds avait été mis en place, avec obligation pour les régions de justifier de l'augmentation de

leurs dépenses d'action économique. Il convient de rappeler que la suppression de ce fonds, dans le cadre de la loi de finances 2018, a particulièrement touché la région Auvergne-Rhône-Alpes, le fonds étant proportionnel au poids économique des territoires et aux charges transférées aux régions. La perte s'élève à 62 M€ de recettes annuelles à compter du 1^{er} janvier 2018.

En 2019, c'est la **nouvelle fraction de TVA** des régions (perçue depuis le 1^{er} janvier 2018) qui est remise en cause avec l'introduction en projet de loi de finances d'un dispositif visant à écrêter la dynamique de TVA, en arguant d'un supposé « double compte » entre cette quote-part de TVA et le remboursement par l'Etat aux collectivités de la TVA acquittée sur leurs investissements propres via le FCTVA. Ce dispositif a été supprimé en 1^{ère} lecture à l'Assemblée nationale mais cet épisode questionne la pérennité de cette ressource.

L'Etat impose par ailleurs aux collectivités et aux régions en particulier de nouvelles **baisses de dotations et notamment de la DC RTP** (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle). S'agissant de cette recette qui aurait dû rester figée à compter de la suppression de la TP en 2010, il faut noter qu'au fil des baisses successives décidées en loi de finances, cette ressource aura perdu plus de 33% de sa valeur.

3. LA RÉGION POURSUIT SON PLAN DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ADMINISTRATIF

La Région Auvergne-Rhône-Alpes réaffirme ses choix pour 2019 en appliquant une grande rigueur dans sa gestion quotidienne pour maîtriser les charges de fonctionnement.

En 2019, le budget de fonctionnement est proposé en diminution de 30 M€. L'objectif global de diminution de 300 M€ sur le mandat sera donc atteint dès 2019, soit en seulement 4 exercices budgétaires.

L'objectif 2019 sera décliné de la façon suivante :

- Le meilleur pilotage des dépenses de formation professionnelle permet de constater une économie de 25 M€ en 2019. Cette économie est obtenue par un pilotage du système de formation régional rapprochant plus systématiquement l'offre de formation et les besoins immédiats des entreprises. Elle s'inscrit également dans un cadre plus global de refonte des achats, avec un objectif d'optimisation des coûts d'achats à qualité meilleure.
- La refonte des modalités d'intervention de la Région en faveur des manuels scolaires, qui sera opérationnelle à compter de la rentrée 2019, en lien avec le calendrier de mise en œuvre de la réforme du lycée. La Région financera ainsi désormais directement l'acquisition de manuels scolaires, ce qui permettra à la fois d'assurer la gratuité réelle des livres pour les familles et de dégager des économies en fonctionnement, aujourd'hui estimées à 5 M€.

4. LA REPONSE DE LA REGION : LA PRIORITE A L'INVESTISSEMENT

Malgré ce contexte global de désengagement de l'Etat et grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le budget régional s'inscrit dans la continuité de la stratégie budgétaire mise en œuvre depuis 2016, autour de **trois règles d'or** : être très volontariste sur l'effort d'investissement, en le finançant par un ambitieux plan de réduction du gaspillage de l'argent public, sans aucune augmentation d'impôt pesant sur les contribuables d'Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2019, la Région investira massivement pour l'avenir de ses habitants.

Entre 2018 et 2019, les dépenses d'investissement, hors remboursement en capital de la dette, progressent de **+99 M€**, pour atteindre un montant de **1 119 M€ en budget 2019**, contre 1 028 M€ en budget 2018.

La relance de l'investissement engagée depuis 2016 se poursuit donc, à comparer au point bas historique atteint en 2015 avec 716 M€ d'investissement réalisé seulement.

Au global, et compte tenu des taux de réalisation qui s'améliorent d'année en année, le plan d'investissement régional devrait se traduire sur le mandat par un **montant minimum de 4 Mds€ de dépenses régionales**. La Région maintient par ailleurs son objectif de maximiser l'effet levier de ses interventions : chaque euro investi doit permettre de mobiliser d'autres sources de financement (cofinancements publics, fonds européens ou financements privés).

Le budget 2019 consacre quatre thématiques prioritaires : l'emploi et l'économie ; le soutien à tous les territoires avec la montée en puissance des contrats ambition région ; l'investissement dans les lycées avec le plan « Marshall » voté le 29 septembre 2017 ; la sécurité avec de nouvelles mesures concrètes financées en 2019.

Un budget de 199 M€ pour l'action économique

Ce budget a été très fortement augmenté depuis le début de mandat avec une progression globale de 88 M€ entre le BP 2016 et le BP 2018. Cette dynamique se poursuit en 2019, avec une hausse de +9 M€ des investissements via toutes les composantes du développement économique.

En ce qui concerne le **soutien aux entreprises et au milieu économique**, la Région accentuera encore son effort d'investissement. Elle continuera à accompagner les entreprises de l'émergence d'un projet au développement à l'international, de sa création à sa reprise, pour une économie dynamique et conforter ainsi sa place de première région industrielle de France. Elle proposera, avec ses partenaires, des outils innovants d'accompagnement du développement des entreprises (fonds propres, garantie, etc.) afin d'assurer pleinement ses missions de service public du développement économique.

La Région continue de conforter **l'offre touristique** pour la rendre attractive en termes économiques et d'emplois. Après un premier plan thermal en faveur de 15 stations, un second plan permettra de poursuivre les efforts conjoints des établissements thermaux et des communes en faveur de stations thermales pleine santé. L'hébergement touristique marchand et les sites touristiques emblématiques demeurent une priorité forte en matière d'investissements.

Concernant **l'agriculture**, l'effort sera renforcé notamment pour accroître la compétitivité des exploitations et des filières agricoles, à travers des aides directes en faveur de la modernisation des bâtiments d'élevage, la transformation à la ferme, le soutien à la protection et à la rénovation des vergers, l'irrigation agricole, mais aussi la mise en œuvre des nouveaux plans de filières. La Région fera du budget agricole Auvergne-Rhône-Alpes en 2019 le premier budget agricole de toutes les Régions de France.

Les investissements de **l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation** feront l'objet d'une programmation soutenue pour soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires, consolider l'attractivité des campus et transformer les pratiques et usages.

Un budget de 148 M€ pour le soutien aux territoires

L'effort d'investissement a déjà été majoré de 57 M€ entre le BP 2016 et le BP 2018. Il sera augmenté de 10 M€ en 2019 (hors numérique).

Le développement des territoires sera favorisé à travers les outils mis en place par la Région et qui ont fait leurs preuves, en particulier :

- Les 159 contrats Ambition Région, qui portent 1 450 opérations pour une programmation totale de 215 M€ ;
- Les trois Pactes départementaux avec les Conseils départementaux de l'Ardèche, du Cantal et de la Haute-Loire, qui permettent d'activer tous les leviers du développement dans le champ des transports, des équipements publics locaux ou du développement des activités économiques et touristiques. 2019 permettra d'intégrer dans les contrats le nouveau dispositif cœur de ville, qui vise à soutenir fortement les villes moyennes et les territoires.

Au-delà du budget aménagement du territoire stricto sensu, il faut relever la forte augmentation du budget transports qui passera de 226 M€ à 244 M€, soit +18 M€ en 2019. Ce budget permettra de financer divers programmes d'infrastructures et d'investissements indispensables au bon équilibre du territoire.

Un budget de 338 M€ pour les lycées

Le budget d'investissement augmentera de 33 M€ en 2019, après une hausse de 90 M€ entre le BP 2016 et le BP 2018.

En 2019, la Région poursuit son effort en faveur des **lycées** publics et privés et accélère la mise en œuvre du Plan Marshall. Il s'agit d'une politique très ambitieuse d'investissement pour le patrimoine immobilier des lycées publics et pour l'aide aux lycées privés. L'objectif est d'investir 1,5 milliard d'euros sur le mandat afin d'améliorer significativement l'état du patrimoine immobilier et répondre aux défis démographiques.

En 2019, le principal objectif pour les lycées publics est de réduire de 70% le nombre de lycées inscrits au plan de rattrapage dont l'état était jugé très dégradé. La Région a également pour objectif la conduite d'actions innovantes et exemplaires, l'investissement régional représentant un effet levier important pour l'économie locale. Afin d'accentuer ses efforts en matière d'économies d'énergie, la Région lance 14 opérations de rénovation thermique avec l'appui de la SPL OSER. Dans un contexte de tension démographique, la Région, qui a déjà prévu la construction de 4 lycées publics, souhaite amplifier son action en faveur de l'investissement des lycées privés et proposera un second appel à manifestation d'intérêt pour les projets de rénovation et d'extension.

Enfin, la politique de sécurité mobilise 26 M€ de crédits d'investissement au sein du budget en 2019 :

La région Auvergne-Rhône-Alpes poursuit ses investissements pour renforcer la **sécurité** de nos concitoyens :

- En 2019, la Région poursuivra son investissement pour la sécurité dans les espaces publics (1,5 M€). Ce dispositif permet d'accompagner les collectivités en investissement pour la création ou l'extension d'un système de vidéosurveillance.
- La Région a fixé comme priorité le renforcement de la sécurité des établissements d'enseignement (15,3 M€) avec comme objectif la totalité des établissements publics sécurisés à la fin du mandat.

- La réalisation du plan régional de sécurité dans les transports (9,3 M€) est aussi une priorité pour la Région. Bénéficiant de la mise en service en 2018 du centre régional de sécurité des transports, apte à traiter en temps réel les images prises dans les gares TER, la Région poursuivra le financement de l'équipement des gares en vidéo protection. Pour sa part, le programme d'installation de la vidéo protection à bord des rames TER commencera en 2019, afin d'équiper progressivement 253 rames TER.

En conclusion, la Région présente pour 2019 un budget global de 4,3 Mds€ dont les équilibres traduisent une nouvelle fois très clairement les priorités de la mandature, en rupture complète avec les pratiques passées :

- La Région poursuit son plan de lutte contre le gaspillage administratif, qui lui permet de diminuer ses dépenses de fonctionnement de -30 M€ ;
- Cet effort de réduction des dépenses de fonctionnement permet à la Région de reconstituer à nouveau son épargne brute, qui progresse de +72 M€ ;
- Cet autofinancement est réinjecté prioritairement pour financer les investissements, qui progressent de +91 M€ (hors dette) ;
- Le budget est ainsi équilibré sans recours à la fiscalité et sans dégradation des ratios financiers, l'augmentation de l'inscription d'emprunt ne remettant pas en question la trajectoire de baisse de la dette de la collectivité.

Le présent rapport budgétaire 2019 présente successivement :

- En partie I, les éléments relatifs à l'estimation des recettes de fonctionnement et d'investissement ;
- En partie II, les éléments relatifs à la mise en œuvre des politiques publiques régionales financées par la Région ;
- En partie III, les éléments relatifs au vote du budget primitif 2019 ;
- En annexe, la présentation en vue d'ensemble du budget primitif 2019, par fonction.

Budget primitif 2019

1^{ère} partie - Recettes

I. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

A. FISCALITE REGIONALE

Il est rappelé que la Région ne dispose pas de pouvoir de taux sur la quasi-totalité de sa fiscalité. Parmi les recettes de fonctionnement, seul le tarif de la taxe sur les cartes grises est fixé par la Région. La Région a fait le choix de diminuer cette taxe dès 2016 (avec application au 1er janvier 2017), en abaissant le tarif applicable en ex-Auvergne de 45 € à 43 € par CV et en étendant l'exonération totale de la taxe pour les véhicules propres à tout le territoire.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est l'une des deux composantes de la contribution économique territoriale (CET) qui a remplacé la taxe professionnelle. La CVAE est assise sur la valeur ajoutée. Il s'agit d'un impôt progressif dont le taux croît en fonction du chiffre d'affaire selon un barème d'imposition national.

Depuis 2017, les régions bénéficient de 50% de la CVAE, suite au transfert de la part départementale de CVAE ayant vocation à compenser le transfert aux régions de la compétence transports scolaires et interurbains.

Le montant de CVAE perçu par la Région en année N porte sur la valeur ajoutée produite par les entreprises de son territoire en N-2 et déclaré par les services fiscaux en N-1. L'évolution de la CVAE devrait donc être proche de celle du PIB en valeur N-2, soit la combinaison de la croissance du PIB en volume et de l'inflation. D'autres éléments sont néanmoins susceptibles d'influer sur le taux d'évolution de la CVAE, comme la récente modification des modalités de répartition de la CVAE des entreprises multi-sites.

Pour 2019, il est prévu une hypothèse d'évolution prudente du produit de CVAE à 4% de BP à BP, soit un produit estimé à 1,102 Md€.

Le fonds de péréquation des ressources régionales (atténuation de produit)

Le fonds de péréquation mis en place en 2013 vise à réduire les écarts de dynamisme entre régions en prélevant le surplus de recettes des régions dont le panier de ressources de remplacement de la taxe professionnelle évolue plus vite que la moyenne. La Région Auvergne-Rhône-Alpes est contributrice à ce fonds. Ce reversement de recettes est imputé en dépense budgétaire. Le panier de ressources servant d'assiette au calcul du fonds se compose de la CVAE, des IFER, de la DCRTP et du FNGIR.

Le montant est estimé à 9 M€ en 2019.

Les impositions forfaitaires de réseau (IFER)

Les régions perçoivent deux fractions d'IFER (impositions créées en 2010, au moment de la suppression de la taxe professionnelle) :

- L'IFER sur le matériel ferroviaire roulant dont les tarifs sont indexés chaque année selon les anticipations d'inflation associées au projet de loi de finances (1,3% en 2019). La répartition de la taxe entre les régions s'effectue au prorata du nombre de sillons kilomètres réservés l'année précédente auprès de Réseau Ferré de France (RFF), un sillon kilomètre correspondant à un trajet réservé sur une ligne ferroviaire pour un horaire donné auprès de RFF par une entreprise de transport ferroviaire.

- L'IFER télécom sur la boucle locale cuivre, complété depuis la loi de finances 2018 par une composante fibre optique (cette composante ne se manifesterait qu'à compter de 2023 du fait d'une franchise de 5 ans). Le produit de cet IFER boucle cuivre étant structurellement déclinant, son tarif est actualisé chaque année afin de stabiliser l'enveloppe nationale.

En 2019, la prévision de recettes pour les deux IFER s'établit à 82,8 M€, en stabilité par rapport au produit effectivement encaissé en 2018.

Les ressources pour la formation professionnelle

La dotation générale de décentralisation relative à la formation professionnelle a été remplacée pour deux tiers par le reversement de frais de gestion de fiscalité directe locale perçus par l'Etat et, en complément, par une quote-part de TICPE nationale.

En 2019, le montant est estimé à 95,5 M€, en légère augmentation par rapport à 2018, en prenant une hypothèse de progression pour les frais de gestion de 3,1% et une hypothèse de stabilité pour la TICPE.

Le financement de l'apprentissage

Les recettes de financement de l'apprentissage sont estimées à 205 M€. Elles se composent d'une part fixe et d'une part variable de taxe d'apprentissage et d'une part de TICPE complémentaire à la taxe d'apprentissage.

S'ajoutent à ces ressources une compensation financière perçue au titre des primes d'apprentissage (primes aux employeurs d'apprentis, réservées aux entreprises de moins de 11 salariés, ainsi que des aides au recrutement pour les entreprises de moins de 250 salariés). La compensation due par l'Etat est également versée sous la forme d'une quote-part de TICPE nationale. Elle est estimée à 39 M€ pour 2019.

La fraction de TVA

La loi de finances pour 2018 a transféré aux régions une quote-part de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en lieu et place de leur ancienne dotation globale de fonctionnement (DGF). Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, cela représentait un total de 560,7 M€ en valeur 2017 soit 13,9% du total de la TVA des régions.

Le projet de loi de finances pour 2019 prévoyait dans sa rédaction initiale un dispositif visant à écrêter le dynamisme de la TVA, en arguant d'un supposé « double compte » entre cette quote-part de TVA et le remboursement par l'Etat aux collectivités de la TVA acquittée sur leurs investissements propres via le FCTVA. Ce dispositif a été supprimé en première lecture par l'Assemblée nationale.

Pour 2019, l'estimation du produit de la fraction de TVA est basée sur une hypothèse prudente de 2,5% soit 595 M€, le produit définitif 2018 étant estimé à 580 M€.

La TICPE régionale perçue en compensation des transferts de compétences

Cette part de TICPE correspond à la compensation de divers transferts de compétences, en particulier ceux issus de la loi Libertés et responsabilités locales du 13 août 2004. Le volume de cette compensation est actualisé chaque année en loi de Finances pour tenir compte des charges nouvelles induites soit par de nouveaux transferts de compétences, soit par des évolutions de la réglementation dans le champ des compétences transférées.

Elle est prélevée sur les consommations régionales de carburant, mais sans capacité de taux pour la Région.

Pour le BP 2019, le produit de cette fraction de TICPE est estimé à 364,4 M€ compte tenu de la réalisation estimée de 2018 (363,9 M€) et de la majoration de 0,4 M€ inscrite dans le projet de loi de finances 2019 au titre de l'allongement de 3 à 4 ans de la période de formation des masseurs-kinésithérapeutes.

La TICPE régionale dite « première part »

En 2007, les régions s'étaient vu octroyer une capacité de modulation de leurs tarifs régionaux. La loi de finances 2017 a figé cette ressource, au niveau des tarifs plafonds alors autorisés, soit 1,77 €/hl pour le super sans plomb et l'E10 et 1,15 €/hl pour le gazole. L'assiette reste donc régionalisée, c'est-à-dire constituée des ventes de carburants sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, mais sans capacité de modulation pour la Région.

Sur la base d'une hypothèse de stabilité de l'assiette, la recette est estimée à 86,5 M€ en 2019.

Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

Le FNGIR a été mis en place à compter de 2010, pour garantir aux régions la perception d'un niveau de recettes équivalent à celui qui prévalait avant la réforme de la fiscalité locale, par prélèvement sur la région Ile-de-France alors « gagnante » de la réforme). Cette recette est par nature figée : la prévision 2019 s'établit à 42,2 M€, en stabilité par rapport à 2018.

La taxe sur les cartes grises

La taxe est exigible sur les certificats d'immatriculation des véhicules délivrés dans le ressort territorial de la région. Son montant est proportionnel à la puissance fiscale du véhicule considéré. La région détermine un taux unitaire par obligation légale par chevaux vapeur qui s'applique à la base d'imposition constituée par le nombre de chevaux fiscaux.

En 2016, la Région a décidé d'unifier les tarifs sur l'ensemble de son territoire, en baissant le tarif en vigueur sur le territoire auvergnat de 45 € à 43 € par cheval vapeur à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette mesure représente une baisse de 4,5% du tarif de l'ancienne Région Auvergne.

La Région a également aligné l'exonération de paiement de la taxe sur les cartes grises pour les véhicules roulant avec des carburants dits « propres » à 100% (l'exonération était de 100% sur le territoire auvergnat et de 50% sur le territoire rhônalpin).

La recette globale issue de cette imposition est estimée à 280 M€ pour 2019, en stabilité par rapport au rendement estimé de la taxe pour 2018.

B. CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

Dotation générale de décentralisation (DGD)

La DGD, qui correspond à la compensation financière des transferts de compétence ne donnant pas lieu à un transfert de fiscalité, est maintenue au niveau notifié de 2018, soit 63,6 M€.

Dotation régionale de compensation de la taxe professionnelle (DRCTP)

En complément du FNGIR décrit plus haut, la réforme de la fiscalité fiscale de 2010 s'était traduite par l'octroi aux régions d'une dotation régionale de compensation de la taxe professionnelle (DRCTP), visant à combler la perte de ressources issue de la suppression de la taxe professionnelle.

En 2017, la DCRTP est devenue une variable d'ajustement au sein de l'enveloppe globale des concours de l'Etat. Elle a été ponctionnée de 56,4 M€ au niveau national, la baisse étant répartie entre les régions au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement, soit -6 M€ pour Auvergne-Rhône-Alpes. En 2018, le processus s'est poursuivi : la ponction nationale s'est établie à 38,8 M€, la baisse étant cette fois-ci répartie de manière proportionnelle aux DCTRTP, avec un impact de -2,2 M€ pour Auvergne-Rhône-Alpes.

Le projet de loi de finances 2019 prévoit à nouveau une diminution de la DCRTP régionale de 30 M€ pour les régions, au prorata des recettes réelles de fonctionnement. La Région devrait ainsi voir cette dotation diminuer de -4 M€ en 2019, d'où une inscription budgétaire à 28,2 M€.

Il est à noter que cette nouvelle ponction est présentée comme étant destinée à alimenter la hausse des dotations versées aux blocs communal et départemental.

Au total depuis sa mise en place, la Région aura vu sa DCRTP passer de 42,2 M€ à 28,2 M€, soit une perte de ressources définitive de 16 M€/an. La DCRTP qui avait vocation à compenser les effets de la réforme et à être figée a ainsi perdu plus de 33% de sa valeur.

Dotation pour transfert de compensation d'exonérations

Cette dotation compense les compensations d'exonération perçues jusqu'en 2010 au titre des impôts disparus (comme la taxe professionnelle) ou transférés aux autres blocs de collectivités (taxe foncière). Depuis 2017, elle est devenue une variable d'ajustement selon des modalités identiques à celles affectant le calcul de la DCRTP.

Le projet de loi de finances 2019 prévoit une diminution de cette ressource de 15 M€ pour les régions en 2019, au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement. La Région devrait ainsi supporter une nouvelle ponction de 2 M€ au titre de cette recette, soit une inscription budgétaire 2019 prévue à 4,6 M€.

C. AUTRES RECETTES

Fonds européens

Les recettes de fonds européens proviennent de la programmation 2014-2020 pour laquelle la Région est autorité de gestion. Le montant 2019 est estimé à 42 M€, en cohérence avec les projections de dépenses à réaliser au titre de cette programmation.

Recettes dans le cadre du transfert de la compétence transport scolaire et non urbain

Il s'agit d'une part de l'attribution de compensation que certains départements devront verser à la Région (lorsque la CVAE transférée par le département est inférieure aux charges nettes transférées, sur la base des travaux des commissions locales d'évaluation des charges et ressources transférées) et, d'autre part, aux recettes d'exploitation. Ces recettes sont estimées en 2019 à 54 M€.

Fonds régional de rémunération des personnels d'internat (FRRPI)

La loi du 13 août 2004 a transféré aux régions à compter du 1^{er} janvier 2005 la compétence en matière d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien des lycées. La recette régionale, issue d'un prélèvement effectué sur les recettes encaissées par les lycées, est estimée à 21 M€ pour 2019.

Recettes diverses

Les recettes diverses sont essentiellement constituées de participations et des « trop-versés ». Elles sont estimées à 33 M€.

II. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le Fonds de compensation de taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Le FCTVA compense sur la base d'un taux forfaitaire une partie des sommes acquittées par la Région au titre de la TVA sur certaines dépenses d'investissement. Le taux du FCTVA est fixé à 16,404%. Le FCTVA est estimé à 50 M€ en 2019, sur la base de la prévision des dépenses d'investissement éligibles au titre de 2018.

La TICPE Grenelle (ou deuxième part)

Depuis 2011, la Région dispose d'un pouvoir de majoration des tarifs de TICPE plafonnée à 0,73 €/hl sur les supercarburants et 1,35 €/hl pour le gazole. Ces tarifs doivent être votés chaque année avant le 30 novembre de l'année précédente. Ils ont été reconduits à l'identique pour 2019 à l'occasion de l'Assemblée plénière des 11 et 12 octobre 2018.

Le produit de TICPE Grenelle est ainsi estimé pour 2019 à 84 M€.

Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)

La DRES est figée depuis 2009. Son montant est reconduit pour 2019 à 56,5 M€.

Fonds européens

Les recettes de fonds européens sont estimées pour la programmation 2014-2020 à un montant de 65 M€.

Recettes diverses

Les recettes diverses sont essentiellement constituées de participations et de trop-perçus. Elles sont estimées à 15,2 M€.

III. SYNTHÈSE DES PRÉVISIONS DE RECETTES

Synthèse des prévisions de recettes - BP 2019

En M€	BP2018	BP2019	Var.	%
Fiscalité	2 798,200	2 892,400	94,200	3,4%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 060,000	1 102,000	42,000	4,0%
Impositions forfaitaires de réseau (IFER)	83,000	82,800	-0,200	-0,2%
Ressources formation (frais de gestion et TICPE)	93,500	95,500	2,000	2,1%
TICPE apprentissage	39,000	39,000	0,000	0,0%
Ressource régionale apprentissage	191,000	205,000	14,000	7,3%
Fraction TVA	572,000	595,000	23,000	4,0%
TICPE compensation transferts	361,000	364,400	3,400	0,9%
TICPE 1ère part	86,500	86,500	0,000	0,0%
Fonds national garantie individ. ressources (FNGIR)	42,200	42,200	0,000	0,0%
Cartes grises	270,000	280,000	10,000	3,7%
Dotations Etat	104,800	96,400	-8,400	-8,0%
Dotation générale de décentralisation (DGD)	66,000	63,600	-2,400	-3,6%
Dotation compensation réforme TP (DCRTP)	32,200	28,200	-4,000	-12,4%
Dotation pour transfert de compensation d'exonérations	6,600	4,600	-2,000	-30,3%
Autres recettes	173,300	150,455	-22,846	-13,2%
Dont transfert de compétence transport	53,700	54,100	0,400	0,7%
Dont fonds européens	57,800	42,095	-15,705	-27,2%
Recettes de fonctionnement	3 076,300	3 139,255	62,954	2,0%
TICPE Grenelle	84,000	84,000	0,000	0,0%
DRES	56,500	56,500	0,000	0,0%
FCTVA	44,000	50,000	6,000	13,6%
Fonds européens	53,000	65,000	12,000	22,6%
Autres recettes	30,000	15,271	-14,729	-49,1%
Recettes d'investissement	267,500	270,771	3,271	1,2%
Total recettes réelles (hors emprunt)	3 343,800	3 410,026	66,226	2,0%

Budget primitif 2019

2^{ème} partie - Dépenses

I. ACTION ECONOMIQUE

A. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'action en faveur des entreprises, du développement économique des territoires et des filières, constitue une priorité régionale. En 2016, en application de la loi NOTRe, la Région a élaboré, en s'appuyant sur une large concertation, son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

L'année 2017 a vu une refonte globale des axes d'interventions économiques avec le déploiement des nouveaux dispositifs d'actions issus du Schéma, ainsi que la naissance de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises dont le déploiement s'est achevé en 2018.

En mars dernier, l'Assemblée plénière a adopté une délibération posant le cadre de la simplification des dispositifs d'aides économiques, reposant sur 4 programmes « Ambition » correspondant aux types d'entreprises accompagnées par la Région (TPE, PME, ETI, startup). Elle sera déclinée en 2019 afin de remplacer les dizaines de dispositifs actuels par des « solutions » lisibles et facilement mobilisables par les acteurs économiques. L'accès à ces aides est dès aujourd'hui facilité par la récente mise en ligne du Portail économique régional « Ambition éco » recensant l'ensemble des aides proposées par la Région et ses partenaires dans le cadre du SRDEII.

En 2019, l'action économique de la Région sera donc poursuivie dans un souci d'efficacité et de fluidité au bénéfice de l'ensemble des acteurs économiques d'Auvergne-Rhône-Alpes.

1. Soutiens économiques, innovation, international

Le financement de la **politique sectorielle** régionale en 2019 va permettre de contribuer au fonctionnement général des pôles de compétitivité et clusters intervenant sur le territoire régional, en prenant en compte les conséquences des décisions de l'Etat s'agissant de la labellisation des pôles de compétitivité sur la période 2019-2022. Le dialogue entamé par la Région avec ces structures en 2018 va se poursuivre pour les inciter, dans chaque domaine d'excellence (DOMEX), à mutualiser leurs expertises et leurs moyens afin de maximiser les effets bénéfiques pour les entreprises régionales et créer des champions nationaux, voire internationaux.

Parmi les huit DOMEX, **l'industrie du futur** constitue un domaine stratégique qui irrigue l'ensemble des secteurs industriels. Par le biais d'un nouvel appel à projet géré par les services de la Région, ces entreprises seront accompagnées dans le but de faciliter l'émergence de projets d'investissement dans des technologies d'avant-garde.

Les entreprises membres des pôles de compétitivité et des clusters bénéficieront en outre d'un soutien accru de la Région dans le cadre du financement de 20 **plans développement à l'international (PDI)** présentés par autant de porteurs de projet.

L'accompagnement des entreprises à l'international se traduira également en 2019 par la signature d'une convention de coordination autour de la « **Team Export** », mobilisant la Région, l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprise, le réseau des CCI et Business France. Par ailleurs, afin de finaliser la chaîne d'accompagnement à l'export des entreprises, un nouveau **dispositif d'aide à l'implantation des entreprises sur les marchés étrangers** sera lancé en début d'année.

Enfin, dans le cadre du **développement des entreprises et de l'innovation**, l'année 2019 sera marquée par la formalisation des nouvelles offres « Ambition Start Up » et « Ambition PME ».

2. Ingénierie financière

Le financement des PME/PMI est une compétence clé des régions dans le domaine économique. Sans se substituer aux banques, et en partenariat avec Bpifrance notamment, la Région Auvergne-Rhône-Alpes intervient en complément des acteurs privés pour pallier les carences du marché ou pour apporter un soutien à des entrepreneurs dans des phases cruciales de leur développement. Les interventions de la Région dépassent aujourd'hui le simple cadre des subventions, pour intégrer le capital-risque, les prêts, les garanties ou le micro-crédit.

En 2017 et 2018 la Région a été particulièrement active dans le lancement de nouveaux outils de financement : fonds ARAC III et FRI 2, fonds numériques Axeleo Capital et Cathay innovation, fonds ELARA (dédié à la consolidation industrielle et à l'innovation en Région Auvergne-Rhône-Alpes), fonds ECD (garantie de prêts in fine ou différés d'amortissement longs), prêt croissance avec Bpifrance, fonds d'amorçage technologique et déploiement, en partenariat avec Bpifrance, d'un fonds régional d'innovation unique à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes.

Afin de compléter ces outils, il est prévu, en 2019, de souscrire au fonds CrossLife, géré par Sofimac, dédié au secteur de la santé.

3. Les aides aux entreprises, levier majeur de leur développement

L'aide aux investissements matériels des **entreprises industrielles** a été mise en œuvre en 2017 pour soutenir les projets innovants de création, d'extension ou de reconfiguration de sites de production industrielle ou la mise en œuvre de nouveaux *process* de production et/ou de nouveaux produits/services. Ce dispositif a connu un vif succès auprès des entreprises dès son lancement. En 2018, les critères d'intervention ont été revus pour favoriser l'intervention régionale sur les projets innovants et à fort impact sur l'emploi, sous la forme d'appel à projet dénommé « **Solution Innovation Industrie du futur** ». Il sera bien évidemment poursuivi en 2019.

La Région accompagne également les **commerçants et artisans** dans le cadre d'une démarche globale en faveur de **l'économie de proximité**. Les aides directes ciblent les projets de rénovation de locaux avec point de vente et situés dans les centre-bourgs, l'objectif étant de participer à leur redynamisation. En 2018, ce dispositif a été enrichi du partenariat avec La Poste (bonification de l'aide sur les « points relais ») et élargi aux pharmacies. Le partenariat avec les chambres consulaires, en charge de la détection des opportunités et avec les EPCI du territoire qui cofinancent les projets, se poursuivra en 2019.

Enfin, grâce à l'accompagnement d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, le dispositif « **Expertise RH TPE PME** », désormais proposé sur l'ensemble du territoire régional, bénéficiera donc à un public plus large. Cette aide vise à accompagner la professionnalisation des TPE-PME en matière de ressources humaines pour assurer la bonne adéquation des compétences à leurs besoins de développement et pour garantir des recrutements efficaces.

4. Développement économique des territoires

Le programme en faveur de **l'économie de proximité** a été renforcé cette année, suite au vote de l'assemblée plénière de mars 2018. A côté du volet « Entreprises » de ce programme (cf. supra), son volet « Territoires » a rencontré un franc succès en 2018, confirmé dans le cadre des rencontres organisées dans chaque département par la vice-présidente et le conseiller régional délégué. Pour mémoire, il consiste en l'accompagnement des communes et des

intercommunalités afin de leur permettre de construire leur stratégie locale (management de centre-ville, démarche IMPL - Institut de Management des Pratiques Locales). Cet accompagnement perdurera en 2019.

En outre, le premier appel à projets collectifs innovants lancé en 2018 sera également reconduit en 2019 autour de nouvelles thématiques. Il a permis d'identifier les initiatives structurantes des territoires permettant de dynamiser le commerce local et le développement de services, en prenant en compte les nouveaux modes de distribution et les nouvelles solutions numériques.

Enfin, cette offre a été récemment complétée par la mise en place d'un nouvel appel à projet destiné à soutenir les investissements des petites communes rurales pour le maintien de leur dernier commerce. Il sera concrètement mis en œuvre au début de l'année 2019.

S'agissant **du volet économique des contractualisations**, les engagements pris dans le cadre des contrats Etat-Région pour ce qui relève du domaine de l'économie seront honorés en 2019. Ils sont caractérisés par un accompagnement renforcé des projets d'investissement structurants, quelle que soit la relation contractuelle nouée par la Région :

- Volets territoriaux du Contrat de plan Etat/Région (CPER) avec les métropoles de Lyon, Saint-Etienne et Grenoble ;
- Volets départementaux du CPER ;
- Conventions territoriales de coopération économiques (Rhône médian, Pôle métropolitain franco-genevois) ;
- PACTE (Ardèche, Drôme, Haute-Loire et prochainement Allier) et contrats spécifiques avec certains EPCI (Haut-Allier et Dombes Saône).

Par ailleurs, dans le cadre de la politique régionale d'attractivité, l'axe 3 du SRDEII est consacré à l'accélération de l'investissement dans les équipements et infrastructures sur les territoires. Une des actions correspond au développement de **parcs d'activités économiques d'intérêt régional (PAIR)** ayant vocation à accueillir des projets d'implantation d'entreprises majeurs. En lien avec les DOMEX identifiés dans le Schéma, il s'agit de soutenir le développement d'entreprises industrielles régionales et d'en attirer de nouvelles. Cette ambition se concrétisera en 2019 en confortant la place de la Région dans la gouvernance de ces parcs d'activité et en définissant une nouvelle politique de soutien aux investissements permettant de renforcer le rayonnement de ces sites.

B. RECHERCHE ET INNOVATION

L'intervention régionale dans ces domaines est encadrée par le **Schéma Régional pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (SRESRI)** adopté le 9 février 2017 par l'Assemblée plénière du Conseil régional. Comme le précise la loi de juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation, ce schéma a été produit en relation avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté en décembre 2016.

La mise en œuvre du SRESRI à travers les dispositifs adoptés par la commission permanente a suivi deux principes :

- Construire de nouveaux dispositifs afin de remplacer et simplifier les modes d'intervention des 2 anciennes régions ;
- Maintenir les dispositifs pertinents préexistants et les étendre à la totalité des acteurs du territoire.

La Région intervient également au titre du CPER 2015-2020 et du dispositif « soutien aux campus » et sur un ensemble de projets lauréats du Programme des Investissements d'Avenir (PIA) ayant fait l'objet d'un engagement régional.

1. Recherche

La politique régionale financera des programmes structurants permettant de renforcer l'apport des communautés scientifiques au développement socio-économique des territoires de la Région. Cette action s'intègre dans le dispositif « **Pack Ambition Recherche** », adopté en février 2017. L'intervention sur les projets de recherche ayant un objectif de valorisation et de transfert marqué se fait désormais en investissement.

Le soutien à des manifestations scientifiques qui participent au rayonnement international des acteurs du territoire régional sera également maintenu.

Le budget d'investissement 2019 est caractérisé par les éléments suivants :

Certains projets du volet « Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation » du CPER 2015-2020, qui entrent pleinement en phase opérationnelle, vont appeler des financements conséquents en 2019. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- Le projet CRESI (Centre de Recherche en Santé Intégrative - Grenoble) ;
- Le projet IFREEMIS (Institut de formation, de recherche et d'expertise sur les milieux souterrains - Ardèche) ;
- Les 5 défis du CPER 2015-2020 Auvergne.

Le futur programme de recherche et développement concernant la filière micro et nanoélectronique, projet majeur autour des nouvelles technologies de fabrication de systèmes électroniques intégrés, fera notamment l'objet d'un partenariat stratégique avec le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et l'écosystème entrepreneurial de la filière, qui sera formalisé en 2019. Une première opération a été soutenue dès 2018 pour un équipement de pointe (photolithogravure).

Enfin, cette ligne budgétaire est susceptible d'alimenter de nouveaux projets de recherche candidats et/ou lauréats du PIA, conformes aux politiques régionales, et qui ont parfois déjà reçu des soutiens de principe de la Région (à l'exemple des projets de Recherche Hospitalo-Universitaire, des Instituts Hospitalo-Universitaires).

Les crédits de paiement 2019 permettront de solder ou de confirmer l'engagement régional sur de nombreuses opérations du CPER Rhône-Alpes 2015-2020 (dont SYSPROD, PROVADEMSE, STOCK ENR ...) et du dispositif « soutien aux campus » (CENS ELI, Rockefeller, maison de l'innovation à Grenoble). Certains projets antérieurs du PIA, et l'extinction des stocks CPER 2007-2013 vont également solliciter cette ligne budgétaire du fait de leur avancement opérationnel.

2. Innovation technologique

Les dispositifs relatifs à l'innovation technologique collaborative favorisant le développement économique des territoires et des entreprises sont toujours privilégiés dans le projet de budget 2019 et feront l'objet d'une intervention sur la section d'investissement.

Le soutien régional au titre du **FUI (Fonds Unique Interministériel)** permettant de soutenir des projets de recherche collaborative issus des pôles de compétitivité, et le soutien à des projets collaboratifs innovants et l'appel à projets IRICE (équipement technologique centré sur les besoins des entreprises) sont consolidés. L'appel à projet « R&D Booster » permettant

d'accélérer la mise sur le marché de nouveaux produits et services sollicitera également cette ligne.

Dans le cadre du **PIA3 régionalisé**, la Région cofinance, à parité avec l'Etat, des projets structurants pour les grandes filières industrielles régionales. Pour la 2^{ème} année, les crédits apportés par la Région feront l'objet d'une mise à disposition auprès de Bpifrance (opérateur de l'action).

La position concernant le soutien aux **Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) régionales**, suspendue depuis 2014 sur décision de l'exécutif précédent, pourrait être revue dès 2019 en raison d'un changement de posture de l'Etat qui sollicite une entrée de la Région au capital de ces sociétés. Le soutien régional pourrait néanmoins se traduire par la création d'un fonds dédié aux projets d'innovation de rupture portés par les SATT.

Les deux Programmes Opérationnels (PO FEDER) permettent de mobiliser des fonds européens sur ces projets innovants. La répartition des cofinancements entre fonds régionaux et fonds européens dépend des règlements communautaires. Les taux d'intervention de la Région seront ajustés de manière à optimiser le soutien de notre collectivité.

3. Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI)

Le suivi de la politique CSTI relève des compétences de la Direction de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, depuis le 1^{er} janvier 2018. Une nouvelle stratégie est en cours de construction pour une mise en œuvre dès 2019. L'accent sera mis sur la continuité du soutien au financement des centres de CSTI et structures équivalentes, qui maillent le territoire. De nouvelles actions en faveur de projets qui permettent de répondre aux engagements inscrits dans le SRESRI, sont également à l'étude.

C. AGRICULTURE ET FORET

L'agriculture est une priorité forte des politiques régionales qui s'illustre à travers le **dynamisme du budget agricole** depuis 2016 : ainsi de 36,4 M€ en 2015, le budget 2018 atteint cette année près de 72 M€, soit un **triplement du budget en investissement et une stabilité du budget de fonctionnement sur 4 ans**. De nombreuses politiques ont été refondues pour être applicables au nouveau territoire régional, parmi lesquelles les plans de filières, les dispositifs sur l'emploi et l'installation en agriculture, la forêt bois, les industries agroalimentaires ; de nouveaux dispositifs ont été également mis en place, particulièrement les volets agricoles des pactes et autres contrats spécifiques, les circuits courts alimentaires, la marque régionale « la Région du goût ». Par ailleurs, la forte mobilisation de l'exécutif sur le FEADER 2014-2020, notamment par le financement d'un outil propre de gestion des dossiers ainsi que d'agents dans les DDT pour instruire les projets a également permis une accélération sur la programmation et la mise en paiements des dossiers relevant des 2 programmes de développement rural Auvergne et Rhône-Alpes. Sur les 3 derniers mois, +10% de dossiers payés par rapport au total général.

La politique régionale a vocation à satisfaire **5 ambitions majeures**, à savoir :

- Un accompagnement pour toutes les filières régionales ;
- Des débouchés renforcés pour nos productions agricoles ;
- Un soutien massif aux investissements dans les exploitations agricoles ;
- Des installations en agriculture davantage accompagnées ;
- Une vraie ambition pour la forêt-bois.

L'enjeu pour l'agriculture, la forêt et l'agroalimentaire de notre région est d'avoir un budget cohérent par rapport aux défis que ce secteur d'activités en pleine mutation doit relever. C'est

pour cela que la Région se doit d'être moteur en la matière avec un budget revalorisé qui devient désormais le premier budget agricole des Régions françaises.

Par ailleurs, la Région gère 2,3 Mds€ de FEADER sur la période 2014-2020 à travers les 2 Programmes de développement rural (PDR) Auvergne et Rhône-Alpes et recherche donc à optimiser ses crédits, autant que possible, en face des mesures poursuivant les mêmes objectifs que ceux précédemment cités.

La Commission européenne a publié le 2 mai 2018 ses propositions pour le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2028 traduisant notamment un recentrage de ses priorités d'intervention et une baisse du budget de la PAC. Avec la publication de ses propositions législatives pour la PAC 2021-2028 le 1^{er} juin 2018, la Commission européenne innove en instaurant des plans stratégiques nationaux couvrant les 2 piliers ainsi qu'un nouveau modèle de gouvernance axé sur la subsidiarité et une logique de résultats. Chaque Etat doit donc élaborer son plan stratégique unique au niveau national d'ici au plus tard janvier 2020, qui pourra contenir des déclinaisons régionales organisées grâce à des partenariats avec les autorités locales compétentes. Sur le plan financier, la Commission envisage de baisser les taux de cofinancement à 43% pour les mesures d'investissement (contre aujourd'hui 63% en auvergne et 50% en Rhône-Alpes).

Comme pour l'ensemble des autres fonds européens, la Région revendique une PAC simplifiée, axée sur les résultats et disposant des ressources nécessaires à son action. Une PAC au service des projets des entreprises et des territoires, et non plus une PAC du réglementaire, segmentant les dispositifs de soutien, imposant le recours à des intermédiaires pour monter des dossiers souvent trop administratifs et occasionnant des délais d'instruction insupportables. La Région revendique le maintien du budget de la PAC (qui à ce stade va bien au-delà de l'effet du *Brexit*), c'est la première priorité. L'Europe ne peut pas être la seule zone à baisser ses soutiens publics à l'agriculture alors que l'on observe l'inverse dans les autres pays du monde.

Sur le plan national, la Région alerte également sur la nécessaire clarification des rôles et missions de l'État et des Régions pour le pilotage et la mise en œuvre de la PAC en France. D'une part, la Région souhaite clairement prendre une part active à la préparation du plan stratégique de la France pour la PAC qui sera défendu devant Bruxelles. D'autre part, pour être efficace et lisible, la Région propose des choix responsables :

- En laissant clairement à l'État le pilotage et la mise en œuvre des soutiens surfaciques du 1^{er} et du 2^{ème} pilier ;
- En exigeant un transfert entier de responsabilités et de moyens pour le pilotage et la mise en œuvre, par la Région, des soutiens aux entreprises et aux projets d'investissement et d'installation relevant du 2^{ème} pilier.

1. Partenariats agricoles et accompagnement de la politique

Certaines initiatives portées par la profession agricole sont transversales à plusieurs thématiques. Afin d'en rationaliser leur soutien, la Région poursuit le cadrage de son intervention auprès de ses partenaires sur des sujets en adéquation avec ses propres orientations et notamment au travers :

- D'une convention cadre avec la **chambre régionale d'agriculture** (animation des filières de productions agricoles, actions spécifiques sur des observatoires, l'approvisionnement local, la valorisation des produits, etc.) ;
- De conventions ou de simples subventions avec d'autres organismes régionaux, y compris les représentants professionnels agricoles, pour le soutien à des actions spécifiques non effectuées par ailleurs.

La Région accompagnera également directement toute initiative visant à promouvoir les valeurs agricoles régionales par le soutien à des manifestations et des événementiels d'ampleur régionale, nationale ou internationale. Elle mobilisera les crédits nécessaires pour le déploiement et la maintenance des outils informatiques mis en place pour l'accélération des paiements du FEADER.

2. Investissements dans les exploitations

Les objectifs prioritaires portent sur un **soutien massif à la modernisation des outils productifs** en vue **d'accroître la compétitivité de nos exploitations, la protection face aux aléas climatiques et la recherche de nouveaux débouchés**, notamment en circuits courts. En lien étroit avec le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, les investissements seront soutenus de façon dynamique, et porteront sur les bâtiments d'élevage, la transformation à la ferme, la diversification agricole, les matériels des CUMA, les investissements de l'agriculture biologique, la protection et la rénovation des vergers. **Les aides directes aux exploitants agricoles seront privilégiées.**

Face aux difficultés conjoncturelles subies par les agriculteurs et tout particulièrement liées directement à la sécheresse 2018, la Région sera durablement aux côtés des agriculteurs touchés et mobilisera, dans le cadre d'une enveloppe exceptionnelle de 15 M€ en fonction des zones plus ou moins impactées par la sécheresse, des aides au remboursement du capital emprunté sur 2018 et 2019 pour des bâtiments d'élevage, des équipements en faveur des éleveurs bovins, ovins, caprins et équins et l'achat de parts sociales d'entreprises agricoles.

Riche de la multiplicité de ses productions, la Région interviendra sur tous les plans, pour **rendre les exploitations plus compétitives**, en améliorant leur résilience, leur rentabilité et leur valeur ajoutée, en réduisant leurs charges et enfin en diversifiant leurs sources de revenus. Différentes mesures seront mises en œuvre pour soutenir les investissements dans les exploitations agricoles :

- Élevages (logements des animaux, mécanisation en zone de montagne, autonomie alimentaire),
- Vergers (protection contre les intempéries et plantation/rénovation),
- Apiculture (matériel d'extraction du miel et bâtiment de stockage et de transformation),
- Agriculture biologique (matériels spécifiques),
- Viticulture (matériels spécifiques et protection contre les aléas climatiques),
- Transformation des productions agricoles (ex jus de fruits, fromagerie, atelier de découpe de viande),
- Matériel agricole acquis collectivement (ex des CUMA).

En 2019, en nouveauté, le **plan équin** où la priorité sera donnée à la mise en place d'un véritable plan d'ensemble sur les volets élevage, sport et tourisme, dédié aux investissements des centres équestres, hippodromes et gîtes équestres.

La Région, par ailleurs, renforcera son intervention en faveur de l'adaptation et la mise en place **d'investissements hydrauliques collectifs et individuels** à l'échelle de son nouveau territoire permettant d'une part d'anticiper les conséquences des changements climatiques et d'atténuer leur impact en adaptant les systèmes de production, d'autre part en développant des équipements de stockage de l'eau pour l'agriculture. La sécurisation des productions agricoles fragiles face aux aléas climatiques constituera par ailleurs un enjeu majeur pour la Région sur lequel elle concentrera des moyens financiers.

Enfin, la Région portera une attention particulière aux **établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole et aux établissements agricoles privés sous contrat avec l'Etat** en renforçant ses moyens d'intervention en faveur

des équipements et des matériels à vocation productive ou bien s'inscrivant dans le cadre d'un projet expérimental ou innovant.

3. Soutien aux filières

Afin de renforcer le soutien à toutes les filières de production et d'avoir une cohérence d'intervention quels que soient les territoires, la Région, à travers les nouvelles modalités d'intervention proposées en commission permanente de novembre 2017, s'est donnée l'ambition d'un accompagnement efficace au plus près des porteurs de projets **en doublant le budget régional consacré à ces projets et en privilégiant les aides à l'investissement**. Construits en lien étroit avec les professionnels autour du développement de la compétitivité, de la création de valeur et de la sécurisation de l'activité économique, ce sont plus de quinze nouveaux plans élaborés par l'ensemble des acteurs professionnels de l'amont à l'aval en faveur des filières régionales qui ont vu le jour pour la période 2018-2021 et qui permettront à la Région d'agir aux côtés des professionnels sur l'ensemble de son nouveau territoire. Plusieurs de ces plans feront l'objet d'adaptation au cours de cette année pour intégrer de nouvelles modalités d'intervention ou bien pour simplifier l'approche régionale.

Enfin, **l'agriculture biologique** fait l'objet d'un soutien maintenu à travers un plan spécifique qui lui est consacré, de même que **le soutien aux races et espèces régionales emblématiques**.

4. La marque régionale « la Région du goût »

La **promotion des produits** d'Auvergne-Rhône-Alpes continuera d'être soutenue sur tous les marchés, en premier lieu dans les cantines de nos lycées. Plus largement, la mise en place de la nouvelle marque régionale « la Région du goût » depuis mars 2017 connaît un développement très important et constitue un formidable vecteur pour la promotion de nos productions régionales ; elle permet ainsi de toucher tous les modes de distribution, y compris la grande distribution, afin de susciter l'achat des produits alimentaires de notre région et de nos territoires. Ce sont plus de 2 500 produits qui sont agréés « la Région du goût » à fin septembre 2018 et distribués sur près de 900 points de vente (GMS et commerces de proximité tels que boulangeries, primeurs, cavistes).

Les perspectives de développement portent sur la restauration hors domicile, les boutiques d'aéroports et d'aires d'autoroutes ainsi que la mise en place de partenariats avec les chefs et les restaurateurs, les grandes entreprises de distribution de la restauration hors domicile et de la restauration commerciale.

5. Installation, emploi en agriculture

Avec 1 700 installations par an contre 2 400 départs à la retraite, l'attractivité des métiers est au cœur de la politique régionale agricole et va de pair avec le développement de l'emploi salarié et de la formation. Il convient de maintenir la priorité donnée au **renouvellement des générations** notamment en accompagnant de manière innovante et efficace l'installation de nouveaux exploitants et en adoptant une politique ambitieuse de suivi et d'assistance pour la transmission agricole.

A partir de ses deux nouvelles délibérations cadres votées en mai et juin 2017, la Région interviendra aux différents moments clefs de la stratégie des entreprises agricoles, notamment :

- Pour l'accueil des nouveaux candidats à l'installation par le financement des points accueil installation et transmission mis en œuvre par les chambres d'agriculture ;
- Pour l'accompagnement du projet de chaque candidat, à travers des conseils, des expertises et des diagnostics de spécialistes adaptés aux besoins spécifiques de chacun ;

- Pour donner un coup de pouce au démarrage d'activité pour les 800 personnes bénéficiaires de la dotation jeune agriculteur (DJA) ;
- Pour faciliter la transmission des exploitations ;
- Pour faciliter la mise en relation entre les cédants et les repreneurs potentiels ;
- Pour soutenir la création d'emplois dans les groupements d'employeurs ou les services de remplacement.

En complément de ces dispositifs, **un fonds de prêt d'honneur** vient d'être voté par délibération du 20 septembre 2018 et sera mis en place pour faciliter l'accès aux prêts bancaires pour des projets d'installation agricoles prioritairement hors cadre familial et ne bénéficiant pas de la dotation jeune agriculteur. Ce fonds sera cofinancé à parts égales par la Région et la Caisse des dépôts et Consignations pour un montant total de 1 500 000 €.

6. Soutien au secteur agroalimentaire

Secteur multi-partenarial clé pour la valorisation des productions agricoles régionales, la Région ciblera principalement son soutien au profit des **investissements** portés par les différentes entreprises (PME et grandes entreprises) ou par des collectivités locales et leurs groupements (dans le cas d'investissements matériels portant par exemple sur des abattoirs) de son nouveau territoire, en mobilisant par ailleurs fortement le FEADER sur ces projets. Par ailleurs, **la promotion des produits agroalimentaires** (salons professionnels, grands publics) et les **conseils en stratégie d'entreprises** seront également soutenus par la Région.

7. Forêt et filière bois

La forêt constitue un autre levier de développement économique essentiel pour les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes. Les objectifs régionaux fixés dans la délibération du 29 septembre 2017 visent à :

- Renforcer le tissu économique des PME de la filière en soutenant leur développement pour augmenter leur compétitivité ;
- Augmenter le volume de bois récolté en améliorant la desserte ;
- Améliorer la qualité productive des forêts par une gestion collective, dynamique et durable ;
- Encourager le développement des produits bois de qualité, à plus forte valeur ajoutée et en phase avec les attentes du marché (construction, rénovation, menuiserie-ameublement, etc.) ;
- Promouvoir l'utilisation du bois local dans la construction et la rénovation des bâtiments ;
- Accompagner la structuration de la filière Forêt-Bois et la fédération des acteurs.

L'action régionale portera notamment sur le renforcement de la compétitivité de cette filière, à l'échelle d'Auvergne- Rhône-Alpes :

- En mobilisant plus et mieux la ressource forestière régionale et en accompagnant les repeuplements de qualité ;
- En renforçant la modernisation et l'innovation dans les entreprises de transformation ;
- En promouvant le bois d'œuvre dans la construction publique ;
- En mettant en œuvre des plans d'action départementaux, visant à mutualiser et cibler les soutiens publics à la filière, notamment en fonctionnement, pour un meilleur effet levier et plus d'efficacité.

L'ensemble de ces modalités d'intervention sera complété par **un nouveau dispositif en faveur des investissements des entreprises de l'aval dans le domaine forestier**, issu d'un transfert interne de crédits au sein de la Région.

8. *Recherche, innovation et développement*

La mise en œuvre de l'ensemble de ces axes repose sur une action ambitieuse en matière de **recherche et soutien à l'innovation**. Auvergne-Rhône-Alpes doit participer à l'invention de l'agriculture de demain et mettre à disposition des agricultrices et des agriculteurs, les connaissances nécessaires à la conduite et à l'adaptation de leur exploitation afin de les rendre plus compétitives sur les marchés, nationaux et internationaux. La Région investit, par exemple, dans la recherche robotique, notamment pour mécaniser la pose de pièges devant les galeries de rats taupiers et ainsi lutter contre ce fléau dévastateur pour les cultures de nos agriculteurs.

En lien étroit et direct avec la production agricole pour une application rapide des marges de progrès identifiées, la Région va mettre en place et décliner à l'échelle de son territoire un nouveau dispositif **PEPIT (Pôles d'expérimentations partenariales agricoles pour l'innovation et le transfert)** voté en commission permanente du 20 décembre 2018 en lien avec les 16 filières régionales agricoles pour un budget constant en fonctionnement comme en investissement.

9. *Politiques agricoles territorialisées*

Riches de leur diversité, les politiques agricoles territorialisées prendront en compte des sujets territoriaux et agricoles tels que ceux identifiés dans les **Pactes et contrats spécifiques des territoires fragiles** (Cantal, Haute-Loire, Ardèche et Dombes). En outre, **un nouveau plan de développement des circuits courts et de proximité** est proposé au vote de la commission permanente du 20 décembre 2018 et sera déployé en faveur des agriculteurs de la Région permettant d'améliorer leurs revenus, de favoriser le rapprochement entre les producteurs et les consommateurs, de maintenir des filières agricoles et alimentaires représentatives de l'économie régionale en renforçant leur ancrage territorial et de faciliter l'accès aux produits locaux pour les habitants de la Région. La Région concentrera ses aides sur le soutien des agriculteurs qui investissent dans la transformation et la vente directe, des circuits d'approvisionnement en produits locaux et des actions d'ingénierie et de développement.

Par ailleurs, la Région déclinera courant 2019 sur l'ensemble de son territoire **une nouvelle politique en faveur des espaces pastoraux** en sensibilisant les citoyens à l'importance de l'élevage en montagne.

D. TOURISME, THERMALISME, MONTAGNE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes poursuit l'ambition de figurer dans le top 5 des destinations touristiques en Europe. Elle agit en conséquence en concentrant son attention sur les points forts de ce qui constitue l'ADN touristique de la région. Et elle dispose toujours des moyens de son ambition avec près de 180 millions de nuitées dont 56 millions marchandes, 3,2 millions de lits touristiques (dont 961 000 lits marchands - 1^{er} rang national), 20 milliards de consommation touristique (plus de 8% du PIB), 160 000 emplois directs, 1,4 Md€ d'investissements, qui font d'elle la 1^{ère} région en termes d'équipement dédiés à la pleine nature (7 600 établissements), la 1^{ère} région de montagne d'Europe (en termes de stations et de journées skieurs) et la 3^{ème} région thermale de France (24 stations thermales).

Aussi, le budget tourisme et thermalisme permet-il de répondre aux défis des acteurs et territoires en faveur d'une meilleure structuration de leurs offres et d'un plus grand rayonnement.

La **priorité va ainsi à l'investissement**, le fonctionnement permettant de financer :

- L'action du Comité régional du tourisme, Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme ;
- L'ingénierie nécessaire aux projets d'hébergements et à la dynamisation des acteurs de manière ciblée (stations de montagne, itinérances, Vallée de la gastronomie) ;

- La mise en œuvre du plan thermal dans son volet actions collectives, doté de 3 M€ sur la durée du mandat ;
- Sans oublier des actions événementielles pour la bonne appropriation par les auvergnats et les rhônalpins des richesses touristiques qui leur sont ainsi proposées (ViaRhôna en fête, actions en faveur de la gastronomie, actions à forte valeur ajoutée touristique).

Le soutien à l'investissement touristique vise à générer emplois et valeur ajoutée sur les territoires. La Région privilégiera des **aides directes aux entreprises** à travers des dispositifs régionaux simples, lisibles, évaluables. La Région accompagne les entrepreneurs à tous les stades d'avancement de leurs projets.

La politique sectorielle touristique de la Région est structurée de la manière suivante :

- Au titre des aménagements touristiques, des **thématiques d'excellence** structurent le cadre d'intervention privilégié de la Région afin de **structurer l'offre touristique** du territoire et favoriser ainsi **l'attractivité d'Auvergne Rhône-Alpes** : pleine nature, thermalisme et pleine santé, grandes randonnées, stations de montagne, œnotourisme et gastronomie ;
- Au titre de l'appui à la structuration du tourisme, la Région s'appuie, en termes de promotion, sur des **destinations à forte notoriété** (européenne et internationale) pour favoriser la compétitivité touristique de la deuxième région touristique de France : Auvergne, Savoie Mont-Blanc, Lyon, Vercors, Drôme provençale, Ardèche, Beaujolais... La promotion et la mise en marché des destinations et des filières d'excellence reposent sur l'action d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme qui développe une stratégie digitale offensive en se voulant être une plateforme stratégique au service des destinations : promotion, formations et professionnalisation des acteurs, observation, information, etc.

Au titre des priorités transversales, une action sera menée sur :

- **L'hébergement touristique** avec une politique de soutien à 5 typologies d'hébergements (hôtellerie familiale et indépendante, hôtellerie de plein air, hébergements collectifs dont les centres de vacances, refuges de montagne et hébergements hybrides). Les investissements sont optimisés sur la base d'une ingénierie préalable. L'hébergement touristique tient un rôle central dans le choix d'une destination et le déclenchement des séjours. Il est, à ce titre, l'un des principaux pourvoyeurs d'emplois de l'économie touristique régionale en Auvergne Rhône-Alpes. Il s'agit de favoriser la rénovation/réhabilitation de ces hébergements phares pour la Région et de créer ainsi une offre adaptée et variée pour tout type de public. Ces développements se font en lien avec les territoires permettant ainsi de proposer des offres packagées intéressantes (lien activités/produits/hébergements). En Auvergne, les projets privés pourront bénéficier de fonds européens (FEADER et FEDER) en raison de mesure spécifiquement dédiées.
- Le soutien à des **sites touristiques emblématiques**, pour que la politique touristique régionale s'incarne à travers un soutien à des projets touristiques structurants, reflets d'une production « phare » à la fois porteuse d'image et de retombées économiques significatives pour la Région. Cela passe par un soutien à des investissements plus importants sur quelques sites d'envergure valorisés par/avec les acteurs locaux, pour favoriser une offre touristique ambitieuse qui permette de rendre lisible l'action touristique régionale.

L'année 2019 va ainsi permettre, à travers ce budget, de mettre en œuvre les dossiers sélectionnés au titre des appels à projets (thermalisme / véloroutes et voies vertes et randonnées de pleine nature) et des appels à manifestations d'intérêt (pleine nature et stations de montagne). L'année 2019 permettra également de concrétiser les premières actions de portée interrégionale qui donneront chair à la Vallée de la gastronomie-France de manière à

faire émerger une grande destination de portée mondiale depuis la Bourgogne Franche-Comté jusqu'en Provence-Alpes-Côte-D'azur.

Enfin, on relèvera une montée en puissance des dispositifs hébergements en 2019 qui déploieront tous leurs effets et dont le succès ne se dément pas.

La mise en œuvre du plan Montagne et de sa phase 1 (enneigement) a été rapidement lancée dès 2016 et a connu une très importante démultiplication en 2017 pour répondre aux attentes fortes des acteurs de stations. En 2018, a été contractualisée la phase 2 du plan (à savoir le maintien et le renforcement d'un hébergement de qualité), le plan d'aide aux petites stations familiales et un 4^e volet portant sur l'accès par câble aux stations.

A ce jour, près de 50% des stations d'Auvergne-Rhône-Alpes ont déjà été accompagnées par le plan Montagne. 128 projets ont bénéficié du plan neige régional, pour 39 M€ d'aides régionales, permettant de soutenir des travaux correspondant à 140 M€ d'investissement locaux. Le volet hébergement suscite un vif intérêt de la part des stations, puisque ce sont d'ores et déjà 16 projets qui ont été soutenus, dont 5 rénovations de centre de vacances et 10 créations ou réhabilitation des logements collectifs pour saisonniers, représentant 2,3 M€ de subventions pour un montant total d'investissement de plus de 5 M€. L'aide aux petites stations de montagne a déjà bénéficié à 11 stations, correspondant à 1,5 M€ de subvention, pour un montant d'investissement engendré de 6 M€.

En 2019, ce sont les premières opérations exemplaires d'accès aux stations par câble qui devraient voir le jour, répondant au double enjeu de sécurité et de respect de l'environnement.

Enfin, une enveloppe de crédits sera consacrée à partir de 2019 au financement des programmes des 3 massifs du territoire (Alpes, Massif Central et Jura) en particulier en contrepartie de fonds européens et nationaux.

II. FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

A. FORMATION PROFESSIONNELLE

Lors de sa réunion du 12 octobre dernier, l'Assemblée plénière du Conseil régional a adopté son **plan stratégique pour l'emploi et la formation en Auvergne-Rhône-Alpes**. Ce plan vise clairement à faire converger l'effort régional au service de l'emploi durable par la prise en compte systématique des besoins des entreprises. Dans un contexte régional de tension sur de nombreux métiers, la Région poursuit son engagement pour une montée en compétence des publics notamment les plus éloignés de l'emploi.

A cet égard, la Région a pris acte du refus de l'Etat de donner suite aux propositions de l'exécutif d'un portage régional des crédits de formation prévus au contrat pluriannuel du Plan d'investissement dans les compétences (PIC). Ces propositions reposaient sur deux principes : celui de la libre-administration des collectivités et celui de la bonne gestion de la dépense publique. Ainsi, en conformité avec la convention Etat-Région sur la trajectoire de dépense financière, la Région a proposé à l'Etat de retenir la référence des dépenses propres de formation professionnelle constatées au CA 2018, comme socle pour la mise en œuvre du principe d'additionnalité du PIC. En outre, la Région proposait à l'Etat de lui verser dès la première année de mise en œuvre 50% au moins des crédits du PIC à engager dès 2019 (et non 30% comme proposé par l'Etat), afin que l'épargne régionale ne soit pas grevée, en 2019, de près de 100 M€ qui ne seraient comptabilisés en recettes qu'à compter de 2020. Enfin, la Région attendait de disposer de marges suffisantes pour la définition des publics cibles et l'élaboration

des parcours de formation, en conformité avec les besoins et les publics identifiés sur le territoire régional.

Aussi et complémentaires aux actions de formation conduites par Pôle Emploi, abondées par le PIC (162 M€ supplémentaires par an), visant un public peu ou pas qualifié éligible à des formations de base, la Région recentrera ses formations en direction des **besoins en compétences des entreprises**, afin d'appuyer plus fortement leurs besoins en recrutement et favoriser l'insertion par l'emploi des publics en recherche.

L'année 2018 a vu le lancement d'une nouvelle offre de formation collective qualifiante et certifiante, « Former pour l'emploi », laquelle a vocation à structurer le catalogue des formations financées par la Région. Cette offre, désormais pleinement opérationnelle, se déclinera tout au long de l'année 2019 : elle vise à réorienter les actions de formation régionales en appui aux politiques de développement économique, en priorisant les réponses aux besoins de recrutement des entreprises.

Outre cette programmation collective, l'intervention régionale poursuivra en 2019 son objectif de concentration sur les dispositifs les plus efficaces et les plus souples. Ainsi, le **contrat d'aide et de retour à l'emploi durable (CARED)**, qui permet aux demandeurs d'emplois d'accéder à une embauche garantie en fin de parcours de formation, confortera son développement.

Le **déploiement progressif et réussi sur 2018 des CARED +** (à destination des publics en situation de handicap) et des CARED ciblant les personnes nécessitant une mise à niveau sur des compétences « socle » sera intensifié.

Par ailleurs, le dispositif « Innover pour l'emploi » qui permet la mise en œuvre d'actions nouvelles cofinancées par la Région et ses partenaires en matière de formation et d'insertion, sera maintenu. De la même manière, les crédits destinés aux formations individuelles seront de nouveau mobilisés pour apporter une réponse ciblée et réactive à des besoins de formation sur des métiers rares ou en tension mais non couverts dans le reste de l'offre.

Les « **Écoles de production** » proposent une modalité de formation positionnant le jeune en situation réelle de production au sein d'une « école-entreprise ». Le soutien de la Région à ces dernières est réaffirmé en 2019, avec la perspective de la création d'un nouvel établissement à Lamastre (07).

Le dispositif « **Ecole de la deuxième chance** » est également développé par l'ouverture d'une nouvelle école à Oyonnax (01), avec l'appui financier de la Région.

Le soutien volontariste de la Région aux **chantiers d'insertion** sera conforté selon des modalités harmonisées à l'ensemble du territoire.

L'année 2019 sera également marquée par le déploiement du parcours de formation dit « **persévérance** » dédié aux bénéficiaires du RSA orientés par leurs conseillers insertion, dans le cadre d'un partenariat avec les 12 départements de la Région. Elle verra aussi le versement croissant des primes « droits et devoirs » versés aux bénéficiaires du RSA qui, après un parcours de formation méritant, ont accédé à un emploi durable.

La Région entend réaffirmer son soutien au réseau des Missions Locales. L'accompagnement régional sera rénové afin de nourrir ce partenariat exigeant avec le réseau. Le financement des Missions Locales sera refondu sur la base de critères d'objectifs de contexte, d'activité et de résultat permettant de prendre en compte la diversité de chacune d'elles.

Le soutien au CARIF-OREF, dénommé désormais **Via Compétences**, est maintenu à son niveau actuel pour soutenir ses missions d'information sur l'offre de formation, et d'animation des acteurs de l'orientation professionnelle.

Ces engagements, à destination des Missions Locales comme de Via Compétences, sont d'autant plus nécessaires que la Région voit, par la loi du 5 septembre 2018, sa compétence renforcée en matière d'orientation et d'information sur les métiers. Un décret précisera les conditions de ce transfert qui se traduira en 2019 par la signature d'une convention entre L'Etat et la Région.

Dans une exigence de sincérité comptable et budgétaire, le budget primitif 2019 comporte un ajustement budgétaire technique de 25 M€ afin de rapprocher les inscriptions budgétaires de la dépense constatée lors du dernier compte administratif de la collectivité.

B. APPRENTISSAGE

La Région demeure la collectivité compétente en matière d'apprentissage jusqu'au 31 décembre 2019 et assurera pleinement sa compétence jusqu'à cette date.

La subvention annuelle de fonctionnement des CFA sera déterminée à l'issue de dialogues de gestion, incluant une analyse approfondie des comptes remis par les établissements. Par la détermination d'un juste niveau de subventionnement, ces dialogues de gestion permettront de s'assurer que l'ensemble des CFA sera en capacité d'appréhender l'échéance du 1^{er} janvier 2020 dans de bonnes conditions.

Les crédits destinés à l'action sociale à destination des apprentis et de leurs familles (transport, hébergement, restauration) sont reconduits et ajustés à l'évolution prévisionnelle des effectifs d'apprentis au 31 décembre 2018.

De la même façon, les aides aux employeurs d'apprentis, composées d'une partie réglementaire partiellement compensée par l'État, et de bonifications élaborées et financées par la Région, seront maintenues.

En matière d'investissement, la Région participe à la rénovation et à la construction des locaux de formation et d'hébergement, ainsi qu'aux achats d'équipements nécessaires liés aux référentiels de diplômes. Il est proposé de relever le niveau de financement régional pour 2019.

C. FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

En écho aux évolutions réglementaires entraînant pour les instituts de formation des obligations nouvelles et pour la Région des transferts de compétences, le budget des formations sanitaires et sociales a connu en 2018 une augmentation contenue.

Pour 2019, la Région ajustera son financement aux besoins des **instituts de formations sanitaires et sociales**, après un dialogue de gestion approfondi. L'enveloppe dédiée à l'universitarisation des formations sanitaires post-bac sera quant à elle ajustée pour accompagner le processus.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a, dès 2016, fait évoluer l'offre de formations agréées, en accordant la **gratuité aux formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture**. La Région a étendu, en 2018, le dispositif de gratuité aux ambulanciers compte tenu des forts besoins en emplois du secteur et de la précarité des stagiaires. L'extension de la gratuité aux formations sociales de niveau V sera étudiée en 2019, en lien avec les possibilités de cofinancement du fonds social européen.

Les bourses de formations sanitaires et sociales ont été harmonisées pour les formations sanitaires post-bac au travers d'un alignement sur le régime des bourses du CROUS. En septembre 2019, cette harmonisation sera effective pour l'ensemble des formations relevant de la compétence régionale.

En complément des bourses, avait été institué en 2009 sur le territoire rhônalpin, **le Fonds d'aide d'urgence**. Celui-ci permet de mobiliser une aide d'urgence pour les apprenants en grande difficulté financière suite à un aléa de la vie (décès, séparation ...). Pour 2019, ce dispositif est reconduit et étendu au territoire auvergnat. Les aides seront attribuées en priorité aux apprenants des niveaux V et IV.

En outre, la Région maintient son **accompagnement des établissements dans leurs démarches d'investissement** et d'équipement, qu'elles résultent de la relocalisation d'instituts, de la mise en conformité des locaux ou de nouveaux référentiels de formation. Pour 2019, l'inscription budgétaire permettra d'assurer la continuité du financement des projets d'investissement en cours et d'accompagner de nouveaux projets.

III. ENSEIGNEMENT

A. ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

1. Le plan Marshall pour nos lycées

La Région a inscrit parmi ses priorités un plan d'investissement ambitieux pour son patrimoine immobilier, il s'agit du plan Marshall pour nos lycées. Il représente un montant cumulé de **1,5 Md€ de crédits d'investissement sur la durée du mandat**. Les principaux objectifs de ce plan sont la remise à niveau des établissements en mauvais état, l'anticipation de la croissance démographique, la sécurisation, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et de la qualité de l'accueil des élèves notamment grâce à une meilleure accessibilité.

Le plan Marshall est donc décliné en quatre plans : un plan de rattrapage pour les lycées en mauvais état, un plan exceptionnel d'investissement pour faire face aux défis démographiques, un plan de maintenance immobilière et un plan d'actions transversales. Les quatre plans concernent principalement les lycées publics, mais une enveloppe de 120 M€ est aussi prévue pour aider à l'investissement des lycées privés.

En 2019, les engagements pris en début de mandat permettront de réduire de 70% le nombre de lycées inscrits au plan de rattrapage dont l'état était jugé très dégradé : ont ainsi été réalisés, parmi d'autres interventions, la poursuite des travaux d'économie d'énergie et de mise en accessibilité du lycée Charles et Adrien Dupuy au Puy-en-Velay, des travaux de restructuration et construction du lycée hôtelier de Saint-Chamond ou des travaux de restructuration du lycée Champollion à Grenoble.

Pour faire face aux **défis démographiques**, la Région a initié en 2018 la construction de 3 nouveaux lycées à Bons-en-Chablais, en Haute-Savoie, dans l'est lyonnais, à Meyzieu, et dans l'Ain, à Meximieux. En 2019, les travaux débiteront pour le nouveau lycée de Clermont-Ferrand ainsi que pour le nouveau lycée de Gerland dans le centre de Lyon, dans l'objectif d'apporter une réponse à la saturation des lycées proches, à savoir le lycée Récamier et la Cité Scolaire Internationale.

Pour le volet **enseignement privé**, la Région proposera en 2019 un second appel à manifestation d'intérêt en faveur des projets de rénovation et d'extension dans les zones à forte tension démographique.

La Région va également poursuivre ses actions pour améliorer l'état général et la **performance énergétique du bâti**. Elle s'appuiera sur la SPL OSER afin de conduire des opérations de rénovation thermique dans une dizaine de lycées.

Les actions transversales seront également poursuivies en 2019 : la sécurisation des lycées, l'accessibilité des établissements aux personnes à mobilité réduite et l'amélioration des conditions d'accueil en internat et en demi-pension.

2. Favoriser la réussite éducative

Comme les années précédentes, l'allocation des moyens aux établissements publics et privés sera assurée dans un souci d'équité territoriale. Concernant les lycées publics, la mise en place d'un véritable dialogue de gestion avec les établissements permettra de prévenir les situations financières dégradées et, si besoin, d'allouer des crédits disponibles suite à une analyse financière détaillée.

Au cours de l'année 2019, la Région poursuivra le déploiement de la labellisation « **La Région dans mon assiette** ». Cette démarche vise à améliorer la qualité des repas servis et à accroître le taux d'approvisionnement en produits régionaux.

En 2019, l'accent sera mis aussi sur la réussite éducative. Les orientations régionales en matière de réussite éducative vont être renforcées avec la pérennisation de la bourse au mérite qui a connu un fort succès en 2018 et qui est devenue un marqueur incontournable de la valorisation du mérite et de l'excellence. De nouveaux appels à projet seront également lancés pour la politique d'insertion des jeunes par l'emploi.

La convergence des dispositifs va se poursuivre avec l'harmonisation de l'aide à la restauration et la mise en œuvre d'un **dispositif unique d'attribution des manuels scolaires**. A cet égard, Auvergne-Rhône-Alpes sera la première Région à adopter le principe de la gratuité intégrale des manuels scolaires pour les familles dans le cadre de la réforme des programmes mise en œuvre dès la rentrée 2019. Cette mesure produit une hausse des dépenses d'investissement à hauteur de 35 M€ en 2019 et une baisse corrélative des dépenses liées à l'avantage manuels scolaires du Pass Région à hauteur de 5 M€.

La convergence de l'intervention régionale en faveur des manuels scolaires sera opérationnelle à compter de la rentrée 2019, en lien avec le calendrier de mise en œuvre de la réforme du lycée décidée par le gouvernement. Ces nouvelles modalités seront basées, notamment, sur les principes suivants : soutenir les familles en organisant la gratuité totale des manuels, tant pour les élèves scolarisés dans le public que dans les établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat, et impulser une dynamique en matière de manuels numériques.

B. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET INTERNATIONAL

Dans le champ de l'enseignement supérieur, l'enjeu fondamental pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes consiste à **favoriser le développement de campus attractifs tant pour les étudiants que pour les enseignants et les chercheurs**, dans le contexte d'une concurrence mondialisée toujours plus forte en ce domaine. La Région est tout particulièrement attachée au maintien des sites universitaires de proximité qui permettent l'accès des jeunes des territoires à une qualification supérieure et aux entreprises un vivier de compétences indispensables à leur pérennité.

Les trois axes suivants entendent structurer l'action de la Région : soutien aux investissements des établissements, aide aux structures et/ou partenaires de l'enseignement supérieur, aide à la mobilité étudiante et ouverture à l'international.

1. Investissements universitaires

Les programmes opérationnels en faveur de l'enseignement supérieur s'attachent à accroître l'attractivité des campus et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Il s'agit de participer à l'amélioration de la qualité de vie au sein des campus par des **programmes immobiliers structurants**, qui prennent en compte les problématiques de développement durable, de performance énergétique, d'innovation pédagogique et des nouvelles technologies. La Région intervient très majoritairement au titre du CPER 2015-2020 et du dispositif « soutien aux campus ». Elle cible son soutien au regard de ses priorités et conformément à sa stratégie en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Pour 2019, des engagements seront notamment pris :

- Au titre du « soutien aux campus » sur des projets importants : poursuite du programme de construction et de rénovation de résidences universitaires, construction d'un pôle de vie sur le campus LyonTech La Doua, construction d'un *learning centre* sur le campus Lyon Porte des Alpes, aménagement du campus Tréfilerie à Saint-Etienne ;
- Au titre du CPER 2015/2020 : le regroupement des formations sur le campus de Roanne, l'aménagement du campus Tréfilerie à Saint-Etienne, la construction d'un *learning centre* à Valence, la construction de la maison action publique et internationale à Annecy, le 3^{ème} département de l'IUT d'Aurillac ;
- D'autres projets d'investissement pourront s'engager grâce au concours régional, notamment la restructuration de l'ISTR Laennec à Lyon ou l'aménagement de l'INRA à Clermont.

Les crédits de paiement 2019 permettront en outre de :

- Solder les opérations suivantes du CPER 2015-2020 : la résidence Stefan Sweig à Grenoble, construction de la cafétéria sur le campus LyonTech la Doua, les travaux sur le campus des Cézeaux à Clermont ;
- De terminer les opérations relatives à la vie étudiante sur les deux sites de Lyon et Grenoble du « soutien aux campus » et d'engager des paiements sur diverses opérations (LCube à St-Etienne, réhabilitation La Casemate à Grenoble, centre de services et entrepreneuriat au Bourget du Lac ...).

2. Aides aux établissements enseignement supérieur

A la commission permanente de septembre 2017, a été voté le nouveau dispositif de partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur de la Région : les **contrats d'objectifs et de moyens enseignement sup (COMESUP)**. Annuellement, ils représentent environ 250 projets conduits par les trois sites universitaires de Lyon Saint-Etienne, Grenoble Savoie et Clermont.

L'enveloppe dédiée au soutien des établissements d'enseignement supérieur sera reconduite (contrats pluriannuels 2017-2021 avec une revoyure annuelle des projets), avec notamment un transfert d'une partie de l'enveloppe de fonctionnement en investissement. Les thématiques prioritaires sont les suivantes : développement des territoires, insertion professionnelle, pédagogies innovantes, entrepreneuriat, formation tout au long de la vie et apprentissage.

Il convient par ailleurs de réserver une **enveloppe en investissement pour accompagner les projets issus du PIA 3** territorialisé volet formation qui entreraient dans les priorités de la Région et pour lesquels l'effet levier peut être important.

L'intervention régionale au titre de l'enseignement supérieur porte également sur l'attribution d'une dotation annuelle au fonctionnement du GIP de l'Institut d'Auvergne et du Développement du Territoire ainsi que sur des subventions de fonctionnement à diverses associations (étudiants handicapés, entrepreneuriat, journées de l'économie...).

3. Aides aux étudiants et développement international

Les **mobilités des étudiants, des chercheurs ainsi que les coopérations scientifiques internationales** sont aujourd'hui pleinement intégrées aux activités et missions des acteurs de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de notre territoire et participent à leur rayonnement et à leur attractivité.

Dans le cadre de son dispositif Bourses Région Mobilité Internationale Etudiants (BRMIE), la Région apporte son soutien financier aux étudiants et aux apprentis du supérieur pour des formations ou des stages à l'étranger prévus dans les cursus d'études et/ou validant des enseignements. Ce dispositif sera reconduit en 2019 et l'expérimentation pour le développement de la mobilité des étudiants entrepreneurs sera pleinement intégrée à cette politique.

L'appel à projets soutenant les coopérations universitaires et scientifiques internationales sera également reconduit en 2019 en appui aux actions développées par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les Centres Hospitaliers Universitaires et les organismes de recherche de toute la région.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes continuera ainsi à aider les établissements dans leur volonté d'attirer davantage de talents et d'experts de haut niveau scientifique et de renommée mondiale, de construire des partenariats pérennes et de poursuivre la construction d'espaces internationaux de collaborations scientifiques, alliant les acteurs du monde économique, de la recherche et les établissements d'enseignement supérieur.

IV. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

A. DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

Proposée au vote en Assemblée plénière du 9 février 2017, la **feuille de route numérique** a été mise en œuvre dès 2017. De par sa transversalité, le numérique est présent dans tous les chapitres du budget et a vocation à être intégré dans l'ensemble des politiques sectorielles au premier rang desquels l'économie, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, l'éducation, l'international, le tourisme ou encore la santé. Cette volonté de cohérence trouve sa traduction dans les schémas régionaux tels le SRDEII (cf. levier n°3 : « La révolution numérique : levier de compétitivité, de création de richesse et d'emplois ») également adopté lors de l'AP des 15 et 16 décembre 2016. Cette approche transversale, ainsi que la volumétrie budgétaire correspondante, sont des marqueurs forts des ambitions de l'Exécutif régional qui souhaite accompagner la révolution numérique en cours au bénéfice de l'économie, de l'emploi et de l'attractivité du territoire régional.

Plus spécifiquement, le volet Développement numérique du budget a trait aux infrastructures fixes et mobiles, au Campus Région, à l'accélération de la transformation numérique des entreprises tous secteurs d'activité et toutes tailles confondues ainsi qu'à des opérations (salons nationaux et internationaux notamment) visant à renforcer la visibilité et l'attractivité d'Auvergne-Rhône-Alpes sur le numérique.

Ainsi, la Région a ouvert dès la rentrée universitaire 2017 son Campus Région du numérique. La vocation de ce Campus est de permettre de relever trois défis principaux :

- Lutter contre la pénurie dans les métiers et les compétences numériques, frein au développement des entreprises ;
- Accélérer la transformation des entreprises via les outils numériques ;
- Dynamiser la compétitivité des entreprises industrielles en accélérant l'innovation et le transfert technologique à destination des TPE et des PME/PMI.

Le Campus est alors conçu pour être l'un des outils qui doit permettre à Auvergne-Rhône-Alpes de devenir, à l'horizon 2021, la 1^{ère} Région Numérique de France, dans la ligne de la feuille de route votée en février 2017. Pour relever ces défis, le Campus est organisé autour de trois composantes principales : un Campus de formations multi-écoles, un Guichet pour les acteurs de la transformation digitale des entreprises, au service du plan d'accélération dévoilé par la Région lors du *Digital Summit* de mars 2018, et une Usine de recherche et d'innovations, composé de laboratoires, de plateformes technologiques mutualisées, d'outils collaboratifs et de services associés, ayant pour objectif d'accroître la compétitivité des entreprises en promouvant les transferts de technologies.

L'année 2019 sera clé au regard du Campus Région du numérique. Le site temporaire du King Charles poursuit son développement, avec 30% d'inscrits supplémentaires par rapport à l'année universitaire 2017-2018 et 800 apprenants. Le marché de conception-réalisation de réhabilitation des 3 bâtiments (Nord, La Combe et Amphitryon) situés au Nord du tènement de l'ancien hôtel de l'ex-Région Rhône-Alpes à Charbonnières-les-Bains verra les travaux lancés au printemps. Le Campus se structure également grâce à ses 3 réseaux territorialisés qui se déploient sur l'ensemble de la région : le réseau des formations labellisées hors-les-murs (34 écoles labellisées à date), le réseau des acteurs de la transformation digitale des entreprises et le réseau des *fablabs* orientés "industrie du futur" dans le cadre de la labellisation FabRégion obtenue par la Région à l'été 2018.

Enfin, 2019 permettra également de déterminer les partenariats industriels à nouer afin de dessiner les projets et équipements de la partie Usine de recherche et d'innovations du Campus (fonction 9), qui, pour certains d'entre eux, pourront être testés sur le site temporaire du King Charles, dont la surface disponible va gagner 500 m². Cette extension permettra en outre de loger le CFA IngésNum opéré par le MEDEF, soutenu par la Région.

Concernant les infrastructures, la livraison des prises en fibre optique (FTTH) par les initiatives privées et publiques, qui a dépassé le million de prises au premier semestre 2017, va s'accélérer et permettre de dépasser les deux millions de prises construites à fin 2018.

Mi-2018, plus de 297 000 foyers et entreprises (dont Auvergne : 118 000 prises, Ain : 98 000 prises et Loire : 82 000 prises) étaient raccordables à la fibre optique dans le cadre des réseaux d'initiative publique (RIP) soutenus financièrement par la Région. Le déploiement de ces réseaux a déjà permis à plus de 67 000 foyers et entreprises de souscrire un abonnement au très haut débit sur la fibre optique publique. La Région Auvergne-Rhône-Alpes abrite ainsi les deux premiers Réseaux d'Initiative Publique (RIP) de France en termes de commercialisation (32 000 abonnés sur le RIP de l'Ain et 30 000 sur celui de l'Auvergne). Plus de 200 000 nouvelles prises devraient être déployées par les RIP en 2019.

Au-delà du très haut débit fixe, la Région renforce son action visant à réduire dans les meilleurs délais les zones blanches ou grises, notamment dans les secteurs ruraux et montagneux. En 2018, les travaux initiés par la Région dans le cadre de la Convention « approche coordonnée » avec les 12 Départements d'Auvergne-Rhône-Alpes ont permis de démarrer, sous la maîtrise d'ouvrage de la Région et en accord avec les Départements concernés, la construction de 57

nouveaux pylônes de téléphonie mobile répartis sur 51 zones. La mise en service est programmée entre mi-2019 et fin 2020. Ce programme traduit l'engagement de la Région, aux côtés des Départements, d'offrir l'accès à un réseau mobile performant aux citoyens et entreprises de son territoire.

Forte de son expérience gagnée sur le déploiement des sites en zone blanche, la Région a un rôle à jouer pour l'accélération de la couverture en 4G. En effet, la Région considère qu'il convient que la 4G puisse être disponible partout et pour tous le plus rapidement possible sur l'ensemble du territoire : les principales utilisations possibles étant d'assurer une couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire et de servir de solution d'accès internet fixe (via une box indoor équipée d'une carte SIM ou via un récepteur 4G extérieur) pour apporter le très haut débit aux foyers et entreprises d'ici 2021 dans les zones à faible densité de population, en attendant l'arrivée de la fibre.

La Région devrait bénéficier de 250 à 400 sites qui pourraient être déployés par les opérateurs privés dans le cadre du *New Deal* d'ici 2021. La Région a un rôle moteur dans le cadre d'une démarche de recensement, de qualification et de priorisation des zones à couvrir avec les Départements et les EPCI. Ces zones seront ensuite transmises au gouvernement et aux opérateurs, afin de déterminer lesquelles seront retenues au titre des 5 000 nouveaux sites par opérateur d'ici 2027.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de l'approche coordonnée, souhaite créer les conditions de l'accélération des déploiements pour aller au-delà, et en complémentarité, du *New Deal* à travers lequel les déploiements sont réalisés sur fonds privés, sur la base des priorisations de sites réalisées par les collectivités.

Dans l'objectif d'atteindre les objectifs fixés dans la feuille de route numérique régionale votée le 9 février 2017, la Région a ainsi délibéré en septembre 2018 le principe de construction de pylônes de téléphonie mobile par la Région sur les zones blanches de 4G identifiées comme faisant l'objet d'une carence de l'initiative privée dans le cadre d'un appel à manifestation d'intention d'investissement (AMII). Un tel déploiement vise à s'inscrire en complément des déploiements des opérateurs privés, en particulier dans le cadre du *New Deal*, et en concertation étroite avec les Départements et EPCI. Les négociations avec l'Etat se poursuivent dans ce but.

La Région met à disposition de la communauté éducative, des établissements de santé et des sites publics de la région deux réseaux de télécommunications nommés AMPLIVIA et AUVERDATA. Utilisés par plus de 1 500 établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), établissements universitaires, grandes écoles et établissements de recherche, ces réseaux régionaux apportent du très haut débit à plusieurs centaines de milliers d'utilisateurs. Ainsi, la quasi-totalité des lycées de la Région sont aujourd'hui raccordés au très haut débit, permettant la dynamisation des usages et la diffusion du numérique éducatif. La fusion de ces deux réseaux régionaux en un seul est prévue à horizon 2020.

Par ailleurs, en cohérence avec l'accroissement permanent des besoins en connectivité et le déploiement accéléré de réseaux à haut et à très haut débit par les opérateurs privés et publics en Auvergne-Rhône-Alpes, la Région s'implique dans **l'implantation de points de concentration de trafic internet** - autrement appelés GIX, Global Internet Exchange - sur le territoire. Les GIX, qui correspondent à des points de concentration du trafic Internet, visent la croissance et le maintien sur le territoire des opérateurs télécoms privés et publics, des grandes entreprises et des sociétés de services informatiques du territoire. Les GIX sont un levier important pour la réduction des coûts télécoms des entreprises et il s'agit d'étudier les modalités pour que les territoires de la région puissent en tirer le meilleur parti au-delà des zones de leurs implantations métropolitaines actuelles. Ainsi, deux structures implantées respectivement à Lyon et à Clermont-Ferrand, en charge des GIX Auvergne-Rhône-Alpes (Lyon,

Grenoble, Saint-Etienne et Clermont-Ferrand) et de leur interconnexion seront également soutenues en 2019 et un plan de rapprochement des deux structures sera mené tout au long de l'année 2019.

L'année 2019 sera également l'année de la mise en œuvre opérationnelle du plan de massification de la transformation numérique des entreprises. L'objectif est d'atteindre plus de 40 000 entreprises sensibilisées et accompagnées par an d'ici 2021 afin de contribuer à améliorer leur compétitivité par l'innovation. A titre d'illustrations, cela se traduit par l'enrichissement de la plateforme numérique d'information et de formation « Ma Solution Numérique » ainsi que le soutien à des projets de *fablab* tel le Pôle Numérique de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay ou le *8fablab* à Crest ou encore la dynamique d'animation autour du Label FabRégion obtenu par la Région en juillet 2018 dans le cadre du *Fab City Summit*.

Avec le *Digital Summit*, la Région donne chaque année, depuis 2017, rendez-vous aux entreprises pour promouvoir les *start-up* du territoire et plus largement la filière du numérique régionale ainsi que susciter le déclic numérique parmi les dirigeants de PME TPE. Sur une journée dans les locaux de la Région, il s'agit de dresser le point d'avancement de la feuille de route numérique approuvée en février 2017 et de mêler prospective et solutions concrètes au service des entreprises de la région. Au-delà, la Région organise et soutient des événements ciblés tout au long de l'année. La stratégie est d'assurer une bonne visibilité Région sur les événements d'envergure internationale pour promouvoir l'attractivité du territoire et les *start-up* auprès des investisseurs, au CES de Las Vegas, à VivaTech à Paris, au SIDO à Lyon.

La Région participe également à de nombreux événements sur tout le territoire régional pour sensibiliser les dirigeants de PME TPE aux opportunités numériques, en partenariat avec les CCI : en 2018, Annecy, Roanne, Saint Etienne, Clermont Ferrand, Valence ont accueilli des manifestations et 2019 verra la poursuite de ces opérations.

La Région soutient Ruralitic, afin de promouvoir les solutions innovantes au service des territoires ruraux.

B. VOLETS TERRITORIAUX DU CONTRAT DE PLAN

L'avenant 2016 aux deux Contrats de Plan Etat-Région Auvergne et Rhône-Alpes, voté lors de l'Assemblée plénière régionale du 9 février 2017, a acté un engagement supplémentaire régional de l'ordre de 830 M€.

La Région devrait donc au terme du CPER avoir investi 2,768 Mds€ dont 304,6 M€ dans les contrats territoriaux déclinés en 12 contrats départementaux, 5 contrats d'agglomération (Lyon, Saint-Etienne, Grenoble, Clermont-Ferrand et Genevois Français) et 3 contrats spécifiques pour des territoires à fort potentiel de développement (Maurienne, Espace Mont-Blanc et Rhône-Médian). La révision de ces contrats devrait débuter en 2019, par la signature d'avenants aux contrats territoriaux.

C. SOUTIEN AUX POLITIQUES TERRITORIALES CONTRACTUELLES

L'année 2018 a donné lieu au déploiement de l'ensemble des nouveaux dispositifs d'intervention régionale en matière d'aménagement du territoire, en remplacement des anciens contrats de développement durable des territoires (CDDRA) et Auvergne +.

Ces dispositifs permettent à la Région de participer au financement d'investissements locaux dans des domaines aussi variés que l'aménagement d'espaces publics de proximité, l'amélioration des services à la population ou le développement d'outils favorisant l'attractivité touristique et économique du territoire :

- Les **contrats ambition région (CAR)** : conclus pour trois ans, ils sont centrés sur le soutien des projets d'investissement locaux portés par les EPCI et les communes. 159 contrats fixant la programmation d'environ 1450 opérations sur l'ensemble du territoire régional sont signés pour un montant total de l'ordre de 222 M€. Les premiers avenants sont en cours de négociation. Le lancement de la seconde génération des CAR est programmé pour 2020.
- Le **bonus ruralité** : lancé fin 2016, ce dispositif a permis de soutenir plus de 1 600 opérations d'investissement dans les communes de moins de 2000 habitants. Il est proposé le lancement d'une nouvelle génération de bonus ruralité en 2019 pour un montant de 50 M€, pour une durée de 3 ans.
- Le **bonus bourgs centres** dont l'objectif est de favoriser le développement et le renforcement de l'attractivité des bourgs-centre et des pôles de service, a déjà permis de soutenir plus de 360 investissements de proximité portés par les communes comptant entre 2 000 et 20 000 habitants depuis fin 2016. Tout comme pour la ruralité, il est proposé le lancement d'une nouvelle génération de bonus bourgs-centres en 2019 pour un montant de 35 M€, pour une durée de 3 ans.

L'éligibilité de ces deux derniers dispositifs a été étendue aux 161 communes des métropoles en 2017.

- Les **pactes et les contrats spécifiques** destinés à apporter un soutien financier aux départements fragiles et ruraux de l'Ardèche, du Cantal et de la Haute-Loire et les territoires Haut-Allier et Dombes-Saône. Un Pacte régional pour l'Allier est en cours de finalisation.
- Le dispositif consacré au financement de **l'embellissement des villages remarquables** de moins de 3 000 habitants déjà labellisés (plus beaux villages de France ou petites cités de caractère) et aux villages qui souhaitent accéder à ces signes de qualité qui a permis, en 2018, le soutien de 27 communes.

La Région soutient également l'installation de caméras et d'équipements de traitement des images dans les espaces publics communaux au même titre qu'aux abords des lycées et dans les transports ferroviaires. Le dispositif a été étendu, depuis la CP du 12 octobre 2018, à l'installation de bornes (ou plots) anti-voitures-béliers aux abords des lycées ainsi qu'aux axes routiers et aux abords des zones d'activité.

D. POLITIQUE DE LA VILLE ET HABITAT

Le nouveau dispositif d'intervention de la Région en matière d'habitat a été voté par la commission permanente du 29 septembre 2017. Il a pour objectif d'accompagner les projets visant à améliorer et à adapter l'offre de logements aux publics jugés prioritaires (jeunes, publics fragiles) ou au développement des solutions innovantes en matière de logements dans des territoires où il n'y a pas de dynamique partenariale d'offre.

Concernant la politique de la ville, la Région s'est engagée au titre du CPER 2015-2020 au financement des projets de renouvellement urbain. Elle cible son intervention sur l'ensemble des 45 contrats de ville dont elle est signataire.

Concernant le **renouvellement urbain**, la Région a fait le choix d'intervenir sur les programmes d'intérêt régional (PRIR) qui engagent la Région à financer les 34 sites de priorité régionale, couverts par une convention de renouvellement urbain passée avec l'Agence Nationale de Renovation Urbaine (ANRU). Elle intervient également sur les projets urbains régionaux (PUR) qui permettent le déploiement de projets sur des sites « politique de la ville » non retenus dans la géographie prioritaire de l'ANRU, mais présentant des difficultés urbaines importantes.

Les montants de l'intervention régionale sont inscrits au CPER.

1. Cœur de ville

Le nouveau dispositif « cœur de ville » a été adopté par l'Assemblée Plénière du 15 juin 2018. Il vise à accompagner la redynamisation des centres des villes moyennes, par des engagements à hauteur de 15 M€ par an sur 3 ans, soit un soutien direct de la Région de l'ordre de 45 M€ sur les thématiques suivantes : réaménagement des espaces publics, équipement de centralité, locaux d'activité et de commerces, modes doux et pistes cyclables.

2. SRADETT, planification et foncier

L'objectif de cette politique est de faire valoir les enjeux régionaux en matière de planification et de développement et d'aménagement du territoire. La Région finalisera en 2019 l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), avec l'arrêt du pré-projet au cours du premier semestre et l'adoption définitive fin 2019 (ou début 2020). Cette année sera donc celle de la consultation des PPA et de la tenue d'une enquête publique (5 ou 6 semaines).

En parallèle, la Région continue d'accompagner les territoires dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (prioritairement SCoT et PLUi) en lien avec les premières orientations définies dans le SRADDET. Elle concourt également au financement des projets fonciers inscrits dans les volets territoriaux du CPER. Enfin, elle déploiera la démarche IDfriches (requalification des friches industrielles polluées) à l'ensemble de la nouvelle Région, via des fonds FEDER.

V. CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

A. CULTURE

Confortée notamment par la mise en œuvre des conférences territoriales en 2018, qui seront renouvelées en 2019, les nouvelles orientations de la politique culturelle du Conseil régional trouvent aujourd'hui leur équilibre sur l'ensemble des douze départements. L'année 2019 devra confirmer cette volonté d'équité territoriale qui reste un des enjeux majeurs de la politique culturelle tout en maintenant un axe particulièrement ambitieux dans le domaine patrimonial.

1. Un élan affirmé pour la mise en valeur du patrimoine culturel régional

La préservation et la transmission sont les objectifs majeurs de la **nouvelle politique patrimoniale**. Dans ce cadre, est notamment mis en place le « plan de préservation du patrimoine » destiné à soutenir les communes, structures intercommunales ou propriétaires privés pour la restauration de leur édifices et objets mobiliers protégés (inscrits ou classés) ou classés « patrimoine du 20ème siècle », et présentant un intérêt historique, architectural et culturel. Une relation partenariale avec la Fondation du Patrimoine permet également de financer des projets touchant le bâti vernaculaire.

Le patrimoine mémoriel bénéficie également d'un soutien marqué avec l'accompagnement des grands sites et lieux de mémoire, des réseaux et des actions en faveur de la transmission, en particulier, en faveur des lycéens et apprentis dans le cadre du prix régional « Mémoires et transmission ». Les nombreux musées labellisés font également l'objet d'une attention forte pour l'enrichissement de leurs collections et leurs efforts en faveur d'une approche contemporaine de la médiation seront favorisés. La Région marque également son fort intérêt

pour le patrimoine culturel immatériel dans les domaines notamment de la musique traditionnelle, mais aussi des langues régionales.

La synthèse de ces ambitions en faveur de notre patrimoine se traduit concrètement lorsque la Région est directement maître d'ouvrage de projets patrimoniaux. Plusieurs projets majeurs avancent concomitamment et en plusieurs points du territoire : **le Musée des Tissus et des Arts Décoratifs à Lyon, la Halle aux Blés à Clermont-Ferrand, le Musée du Mont-Mouchet en Haute-Loire, le Domaine royal de Randan.** Au travers de ces quatre projets majeurs, on retrouve notre histoire et notre avenir, avec la mise en œuvre de savoir-faire traditionnels.

Pour renforcer le lien entre les habitants et notre patrimoine, la région continuera à lancer des initiatives de valorisation de nos grands sites, à l'instar de l'exposition, qui connaît un beau succès, des maquettes de 14 sites historiques, choisis par les habitants de notre région. La Région soutiendra également les initiatives de développement des offres innovantes de valorisation et de découverte du patrimoine : elle lancera, à cet égard, un appel à projet « patrimoine numérique » visant à favoriser l'acquisition de matériel de réalité augmentée et de visites virtuelles, pour renforcer l'attractivité des sites touristiques.

Ces actions sont complémentaires du **travail de l'inventaire général**, qui recense, étudie et fait connaître les éléments du patrimoine de l'Antiquité à la période contemporaine, présentant un intérêt collectif, historique ou scientifique. Des actions de valorisation, comme les expositions, permettent de toucher un nouveau public.

En ce qui concerne les arts visuels, la Région s'attachera à soutenir les différents maillons de cette filière : des résidences d'artistes, aux lieux et réseaux, en passant par nos grandes institutions comme les FRAC ou nos manifestations emblématiques.

2. Une offre culturelle et artistique accessible à tous

Soutenir la création. Véritable pépinière d'artistes, le territoire régional présente une richesse et un renouvellement artistique que la Région accompagne soit dans le cadre d'une aide annuelle au projet, soit dans le cadre de conventionnements - bi ou pluripartite- pluriannuels. Pour 2019, il s'agira de poursuivre ce soutien direct aux artistes qui jouent un rôle essentiel sur les territoires dans la relation aux publics.

Renforcer l'équité territoriale. Auvergne-Rhône-Alpes est une région particulièrement riche en équipements culturels. Dotés de statuts différents, de missions et de projets spécifiques, ces lieux de spectacle proposent aux publics une offre artistique riche, diversifiée et accessible sur tous les territoires et jouent également un rôle essentiel aux côtés des artistes. Dans ce contexte, la Région, dans le cadre de sa politique culturelle, présente une réelle valeur ajoutée en étant une des rares collectivités à soutenir l'ensemble de ces lieux tout en ayant ainsi une vision globale et cohérente qui prend en compte la spécificité de chaque lieu, qu'ils s'agissent de ceux labellisés par l'Etat, des scènes régionales, des festivals, des lieux de création et d'émergence, des lieux de musiques actuelles... En 2019, l'ambition régionale doit être de renforcer l'équité territoriale en ajustant les soutiens aux équipements culturels à l'échelle des douze départements.

Soutenir l'investissement. Consciente que ces lieux de spectacle nécessitent un renouvellement régulier de leurs équipements, la Région étudiera la création d'un nouveau fonds d'acquisition de matériel dédié à l'activité artistique (travaux exclus), qui permettrait aux lieux de spectacle de maintenir un niveau de performance technique adapté aux nouvelles technologies et/ou de moderniser un parc d'équipement vieillissant. Dans un souci d'aménagement et d'équité territoriale, ce fonds pourra également être mobilisé pour financer

l'acquisition de matériel dans le cadre de projets menés en itinérance indispensables sur certaines zones peu pourvues en offre culturelle.

Repenser le soutien à la formation. Maillon essentiel dans le secteur du spectacle vivant, la formation (à travers les écoles supérieures ou d'autres structures) permet le renouvellement régulier de la richesse artistique. Le soutien régional à la formation, au titre de la politique culturelle, devra faire l'objet en 2019 d'une relecture afin de questionner la pertinence du soutien régional actuel ainsi que ses modalités de mise en œuvre au regard également des éléments issus des conférences territoriales.

3. Des industries culturelles, fers de lance de la Région : une région leader par ses talents et son économie culturelle

Les industries culturelles représentent la contribution des secteurs culturels et créatifs à la croissance économique et à la création d'emplois en Auvergne-Rhône-Alpes. Les mutations qui les traversent sont éminemment économiques : effets de convergence, hégémonie des plateformes, nouveaux modes de financement, émergence de modèles alternatifs, qui conduisent la Région à se questionner pour mieux répondre à ces attentes.

Conformément aux nouvelles orientations de la politique culturelle régionale votée fin juin 2017, l'axe portant sur « une région leader par ses talents et son économie culturelle », amène la Région à être au service de l'innovation, du développement des filières et du soutien aux entrepreneurs.

Auvergne-Rhône-Alpes est la seule Région de France à posséder **cinq pôles d'excellence dans le domaine du cinéma** et nous devons valoriser cette exception et mettre en lumière ces talents. Ce secteur continuera à être soutenu, dans le cadre du partenariat avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

En raison de l'importance, mais également de la fragilité de la **chaîne du livre** , une attention particulière sera également portée à ses différents acteurs, et plus particulièrement aux maisons d'édition et aux librairies indépendantes régionales au travers de l'élaboration d'un Contrat de filière, qui répondra à une demande de transversalité (recherche de financements autres que culturels).

Par ailleurs, la Région souhaite veiller à créer les conditions de la structuration de la **filière du jeu vidéo** pour qu'elle contribue au dynamisme de l'économie régionale et à la création d'emplois. La place future à réserver à la diffusion et aux contenus doit se situer dans une stratégie commune pour tous les acteurs de la filière.

4. Action culturelle : un renforcement du soutien régional aux initiatives qui privilégient l'éducation et la transmission

En 2019, la Région poursuivra son engagement aux côtés des structures culturelles et Artistes, mais également des équipes éducatives, au service du développement de projets d'éducation artistique culturelle auprès de tous les habitants du territoire régional, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et personnel.

En direction du public des lycéens et apprentis, une attention particulière sera portée en 2019 aux projets mettant en avant les nouveaux usages du numérique et l'éducation au média. Dans ce cadre, le projet de plateforme numérique régional d'éducation artistique et culturelle devrait voir le jour en fin d'année et constituera un espace de ressources inédit en France.

L'accompagnement de projets en direction de personnes en situation de handicap sera également, en 2019, une priorité de la direction en lien avec la mission Handicap et dans le cadre de Culture et Santé.

Enfin, dans un objectif d'équité territoriale, la Région renforcera son implication auprès des territoires les plus isolés de l'offre culturelle, principalement en milieu rural. Cela se traduira par des aides croissantes aux communautés de communes engagées dans des conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle, aussi bien en fonctionnement - afin d'accompagner l'apport de compétences artistiques nouvelles et de qualité - qu'en termes d'investissement, grâce à une aide nouvelle à ces intercommunalités, permettant de prendre en charge des dépenses liées à l'achat de matériel facilitant la pratique artistique des habitants engagés dans ces projets.

B. SPORT

La politique Sport adoptée le 7 février 2017 a permis d'affirmer une nouvelle ambition : celle de répondre en Auvergne-Rhône-Alpes aux besoins des acteurs sportifs et aux attentes du plus grand nombre tout en prenant en compte les enjeux d'intérêt régional et les spécificités locales.

Afin de favoriser le **développement du sport pour tous en tout point de son territoire**, la Région poursuivra ses programmes d'aide à la création et à la rénovation d'équipements sportifs ; qu'il s'agisse d'équipements nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS) des lycéens, d'équipements structurants dédiés à la pratique de haut niveau tels que ceux accueillant de grandes compétitions sportives, des centres de formations de clubs professionnels ou encore des pôles inscrits au parcours de performance fédéral des différentes fédérations sportives.

La Région soutiendra également les projets d'équipements sportifs proposés dans le cadre d'un schéma de cohérence d'une discipline sportive. En 2019, la Région poursuivra la mise en œuvre des schémas proposés par le football et le tennis, initiés en 2018.

Enfin, la Région poursuivra ses aides aux équipements sportifs de proximité permettant de compléter l'offre d'équipements sportifs en répondant aux besoins spécifiques des territoires.

La Région poursuivra son **aide à l'excellence sportive** en développant son aide aux structures d'accès au sport de haut niveau, qu'il s'agisse des centres de formations des clubs professionnels ou des pôles ou centres nationaux inscrits au parcours de performance sportive des fédérations. Pour sa part, le soutien à des clubs professionnels ou à certains clubs de haut niveau régional dont le rayonnement permet de contribuer au renom de la Région et de fortifier son image nationale et internationale sera maintenu dans le respect des conditions prévues par le Code du sport. Enfin, le programme d'accompagnement des athlètes sera également proposé en 2019 avec les aides individuelles à la formation, à l'insertion professionnelle ou à la performance. La constitution de la *team* « Auvergne-Rhône-Alpes » pour les prochains JO de 2020 sera initiée.

Parce qu'elle se positionne comme partenaire de référence du mouvement sportif, depuis les comités régionaux jusqu'aux clubs, **la Région poursuivra l'aide à la structuration du mouvement sportif régional** par le biais des conventions d'objectifs tout en veillant à ce que les actions proposées par les ligues et comités régionaux s'inscrivent bien en cohérence avec les priorités régionales. C'est également dans cette logique là que la Région œuvrera pour le regroupement en un site unique du Comité régional olympique et sportif ainsi que de plusieurs ligues régionales, dont en particulier les emblématiques ligues handisport et sport adapté.

Le Conseil régional reconnaît la place importante des **manifestations sportives** sur le territoire. Aussi, il continuera d'apporter en 2019 son soutien aux organisateurs de manifestations

sportives internationales, nationales, aux manifestations emblématiques mais également aux manifestations d'envergure plus modeste valorisant ainsi l'animation et les initiatives des territoires. L'aide à l'acquisition de matériel sportif sera poursuivie auprès des clubs des territoires partenaires du dispositif PASS' Région ou proposant des activités en faveur des jeunes. Le dispositif d'aide à l'acquisition de matériel sportif adapté sera mis en œuvre pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Après avoir finalisé le transfert des deux CREPS, la Région élaborera avec l'Etat et ces établissements des contrats d'objectifs et de moyens tripartites. Les travaux de rénovation du CREPS de Vallon-Pont-d'Arc seront poursuivis, et l'ambitieuse rénovation du CREPS de Vichy sera initiée, avec l'objectif de positionner cet établissement dans une démarche d'excellence, dans le domaine handisport notamment.

C. JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

L'année 2018 a vu la fin de la première saison complète du **PASS'Région** et le début de la seconde campagne. 2019 verra la poursuite de la montée en puissance du dispositif, en particulier l'amélioration du taux de pénétration de la carte auprès des ayants-droits dans les départements où il est le moins élevé. Il s'agira ainsi de consolider le réseau de partenaires dans l'ensemble des secteurs de services proposés par la carte (culture, sport, santé...) afin de garantir aux jeunes une offre de service satisfaisante sur l'ensemble du territoire régional.

La démarche « droits/devoirs » sera poursuivie, permettant de récompenser les jeunes qui ont accompli un engagement particulièrement significatif : pompiers volontaires ayant effectué un cursus de jeunes sapeurs-pompiers, jeunes ayant accompli une mission dans une association partenaire, etc.

La loi égalité citoyenneté de janvier 2017 confie le chef de filât des politiques jeunesse aux régions. Dans ce cadre, la Région développera des actions en faveur du **réseau d'information jeunesse**, en veillant particulièrement à l'action équilibrée des deux centres d'information jeunesse, celui de Lyon et celui de Clermont-Ferrand.

Elle poursuivra également son soutien aux initiatives de jeunes grâce au dispositif « **action jeunes citoyens** » qui permet l'accompagnement aux projets portés directement par les jeunes qui s'engagent dans le cadre d'une mission d'intérêt général autour des thématiques prioritaires de la Région comme par exemple des actions de solidarité locale ou de promotion des valeurs de la République.

En s'appuyant sur le réseau des structures d'appui à la vie associative élargi au nouveau territoire régional, la Région veillera, dans une logique de proximité à proposer aux associations et aux bénévoles de l'ensemble du territoire des formations permettant de se structurer dans une perspective de renforcement des compétences des acteurs.

VI. SANTE, HANDICAP ET SOLIDARITES

A. SANTE

La première phase de la **politique santé visant à la reconquête des déserts médicaux** votée en septembre 2016 a rencontré un vif succès. Par ailleurs, l'extension des bourses aux internes des territoires auvergnats et la majoration du montant attribué ont contribué à renforcer l'attractivité de ce dispositif auprès des étudiants en médecine générale. De nouvelles mesures visant à renforcer encore l'action régionale en matière de qualité de l'offre de soins en désert médical ont été adoptées en septembre 2017.

Tout début 2019, la Région dépassera la barre des 100 maisons ou centres de santé soutenus sur l'ensemble du territoire régional. En fin d'année ce pourrait être 140 structures qui auront été aidées au total. En 2019, 150 bourses aux internes de médecine générale seront accordées et après une mise en place, en 2018, ces primes bonifiées d'engagement à l'installation permettront à de jeunes médecins de s'installer durablement en zone prioritaire.

2019 verra la montée en puissance du soutien de la Région aux hôpitaux de proximité afin de conforter et renforcer les écosystèmes de santé locaux, mais aussi aux innovations en matière de santé, comme la télémédecine en particulier.

Enfin **la Région poursuivra son action dans le champ de la prévention santé** en soutenant des projets à destination des jeunes s'inscrivant en cohérence avec les objectifs « santé » du PASS'Région. Ces avantages santé contribueront à l'autonomie et la responsabilisation du jeune.

B. PLAN HANDICAP

Le **plan régional pour le handicap** a été approuvé en septembre 2017. Après une mise en œuvre en 2018, son déploiement sera poursuivi en 2019. La Région s'attachera ainsi à prendre en compte la question du handicap dans l'ensemble des politiques régionales mais aussi à conduire des actions spécifiques visant à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Le soutien régional aux Etablissements et service d'aide par le travail (ESAT) sera renforcé afin d'améliorer les conditions de travail de leurs employés et particulièrement ceux en situation de handicap.

Afin de soutenir les associations œuvrant dans le champ du handicap, l'accompagnement régional à l'acquisition de véhicules adaptés sera également poursuivi.

Parce que les nouvelles technologies, et le numérique en particulier, offrent des solutions nouvelles pour mieux compenser les handicaps, la Région mettra en place un appel à projets favorisant l'inclusion par l'innovation. C'est dans cet esprit que la Région poursuivra le déploiement des robots lycéens permettant d'assurer une présence au lycée pour des élèves empêchés. 2019 sera la première année du déploiement à grande échelle de cet outil.

La Région poursuivra son action dans le cadre de la **démarche « H+ »** qualitative d'accueil en formation des personnes handicapées dans les organismes de formations et CFA. Elle étendra même le principe d'une démarche qualitative H+ visant à faire « toujours plus pour le handicap » à d'autres champs thématiques pour soutenir les actions handi bienveillantes des partenaires.

Enfin, afin de faire changer le regard sur le handicap, la Région soutiendra l'organisation de manifestations ou d'événements comme le « forum extraordinaire » et le salon Handica. Elle proposera en 2019 **une nouvelle « grande cause régionale »** permettant de mobiliser autour d'un sujet lié au handicap en le mettant en lumière.

Afin de déployer l'ensemble de ces actions, le budget handicap (fonction 4 « santé-action sociale »), est revalorisé de 0,5 M€ en crédits de fonctionnement 2019.

C. REGION SOLIDAIRE

Par sa délibération « **Région solidaire** » du 29 septembre 2017, la Région a affirmé sa volonté d'apporter une réponse aux grands enjeux de solidarité en tenant en compte des besoins particuliers des territoires.

En matière de lutte contre la pauvreté, la Région continuera en 2019 de développer des partenariats avec les représentations régionales des grands organismes caritatifs dans le cadre d'un programme d'investissement pluriannuel leur permettant de renforcer leur niveau d'équipement ou dans le cadre d'opérations d'aménagement de leurs infrastructures (locaux, entrepôts...). Par ailleurs, afin de répondre à des besoins d'associations de portée plus locales, la Région pourra soutenir les initiatives territoriales ponctuelles des associations grâce à la création d'un fonds régional de soutien répondant à un besoin de territoire ou à un problème social émergent.

La Région se positionnera également en 2019 aux côtés des familles en accompagnant des opérations d'investissement permettant de répondre à des difficultés que peuvent notamment rencontrer les aidants proches ou familiaux. Dans ce cadre la Région soutiendra également des projets d'innovations technologiques, domotique et/ou numérique permettant de mettre en œuvre des solutions nouvelles et innovantes au service des aidants. Elle soutiendra également des projets d'investissement visant à soulager l'action des aidants, comme par exemple des maisons de parents ou autres opérations de ce type.

Enfin en 2019, la Région labellisera des projets d'innovation sociale qui répondront aux exigences posées par ce dispositif : innovation dans le projet proposé, cofinancement par un acteur privé, économie globale induite pour la collectivité publique par la réussite de l'action. Ces actions, conduites dans le cadre du **Fonds d'innovation sociale**, visent à inscrire résolument dans la Région dans une ambition équilibrée entre le soutien aux actions de solidarité innovantes et la recherche de partenariats privés, pour développer les initiatives au bénéfice des populations les plus fragiles.

VII. ENVIRONNEMENT

La Région est désormais chef de file et a une compétence stratégique en matière de Climat/Air/Energie, de biodiversité, de planification des déchets. Elle déploie aussi sa politique environnementale de manière transversale, dans la déclinaison des grandes compétences qui sont les siennes, en matière d'aménagement du territoire, de transports, de politique économique ou encore d'agriculture.

La transition écologique et énergétique représente pour Auvergne-Rhône-Alpes une occasion de mobiliser collectivités, entreprises et citoyens pour faire émerger des solutions concrètes, sources de dynamiques locales, d'innovations et d'emplois ancrés dans nos territoires qui constitueront une écologie positive et non punitive. L'objectif est bien d'avoir une transversalité cohérente de ces projets sur l'ensemble du territoire pour **devenir une Région à la fois exemplaire mais aussi innovante et prospective en matière de développement durable**.

La Région a délibéré en juin dernier sa nouvelle stratégie environnement et énergie et ses premiers dispositifs.

L'ambition de la Région est de faire d'Auvergne-Rhône-Alpes une région décarbonée et à énergie positive à horizon 2050, de préserver la diversité de son patrimoine naturel, d'enrayer la perte de la biodiversité, de retrouver une qualité de l'air optimale, de proposer une nouvelle économie dite circulaire dans un contexte global d'adaptation aux changements climatiques.

La Région entend répondre ainsi aux enjeux suivants :

- Promouvoir un développement durable sur l'ensemble de ses axes stratégiques.
- Produire mieux et consommer moins d'énergie et de matières premières et secondaires.
- Soutenir l'innovation technologique et sociétale des territoires et des entreprises.
- Préserver les ressources essentielles : eau, biodiversité, air et concilier les usages.

L'action régionale s'appuiera sur trois grands principes :

- Prioriser les actions **d'investissements** pour massifier et innover.
- **Territorialiser** les mesures et les objectifs.
- Fournir les données nécessaires pour **piloter la stratégie** et éclairer les choix des territoires.

La Région consacrera 200 M€, au cours des 3 prochaines années, pour la transition énergétique, la valorisation et la préservation de l'environnement, soit un doublement du budget régional sur cette politique.

La stratégie régionale énergie - environnement se déclinera donc autour de 5 axes principaux : Énergie, Déchets / Économie circulaire, Qualité de l'Air, Biodiversité et des mesures spécifiques sur l'adaptation au changement climatique.

Une nouvelle organisation du budget est proposée :

- Énergie : Produire mieux / Consommer moins / Innover / Territorialiser les actions / Visibilité de l'action Régionale ;
- Déchet, Économie circulaire : Réduire les déchets / Valoriser les déchets / Territorialiser les actions / Visibilité de l'action Régionale ;
- Air : Sites prioritaires / Mesures Régionales / Visibilité de l'action Régionale ;
- Biodiversité : Faciliter le déplacement des espèces / Préserver les pépites naturelles / Innover / Visibilité de l'action Régionale ;
- Climat : Adaptation aux changements climatiques / Visibilité de l'action régionale / Solidarité post catastrophe.
- Fleuves et Itinéraires ;
- Chasse et Pêche ;
- Prévention des risques technologiques : PPRT ;
- Politique de l'eau : Contrats de rivière.

A. ENERGIE

En Auvergne-Rhône-Alpes, la consommation d'énergie s'établit à près de 220 000 GWh. En termes de consommation, la région consomme aujourd'hui 28,5 MWh / habitant.

Produire mieux, consommer moins et innover pour atteindre 36% de la totalité de l'énergie consommée couverte par des énergies renouvelables - ENR (19% en 2015).

Il s'agit de **produire mieux**, en valorisant le potentiel de ressources du territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes, et de développer des filières locales d'énergies renouvelables non carbonées, autour de trois vecteurs énergétiques : l'électricité renouvelable (passer de 40% à 50% de la consommation électrique issue des ENR) ; le biogaz (objectif de 30% de biogaz dans le réseau) ; le bois énergie (doubler son potentiel).

- Poursuite des quatre appels à projet approuvés en février 2017 :
 - Méthanisation, avec un objectif de 50 méthaniseurs par an,
 - Bois énergie,
 - Réseaux de chaleur et solaire thermique associé,

- Projets partenariaux, dont centrales villageoises.
- La Région poursuivra ses engagements au sein du fonds OSER qui a été recapitalisé en 2018.
- La délibération de juin 2018 donne possibilité à la Région de prendre part au capital de sociétés de projets productrices d'ENR, notamment dans le domaine de l'hydroélectricité. Le BP 2019 n'intègre pas de dépenses à ce sujet.

Consommer moins : l'enjeu réside dans le passage à l'acte pour obtenir une réelle efficacité énergétique des bâtiments consommateurs :

- Lancement d'un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt pour la rénovation du patrimoine des collectivités territoriales intégrant l'ensemble des enjeux environnementaux.
- Poursuite des engagements de la Région au sein de la SPL OSER, ainsi que du dispositif « rénovation bonus CAR » pour la rénovation des bâtiments.

Innov : le surcroît potentiel de production d'ENR est fortement corrélé aux capacités des réseaux à l'accueillir. Le développement de solutions innovantes et adaptées aux systèmes locaux de distribution des énergies produites localement est donc essentiel.

- Poursuite de l'appel à projet « Innovations et expérimentations territoriales » approuvé en février 2017 et du dispositif STRATER ENR.

Il convient **d'accompagner les territoires** à jouer un rôle actif dans la transition énergétique et de massifier les dispositifs Territoire à Energie Positive (TEPOS) et plateformes de la rénovation énergétique (PTRE)

Le soutien de la Région aux structures portant les Espaces Infos Energie (EIE) sera requalifié en maintenant le financement régional à l'accompagnement de projet et en se retirant progressivement, sous 3 ans, du financement au conseil de premier niveau. La Région pourra adhérer aux Associations Locales de l'Energie et du Climat (ALEC) de niveau départemental.

B. DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE

L'objectif est de tourner la page de l'enfouissement (passer de 24% à 10%), valoriser la matière (à 75% à terme et à 70% dès 2031) et l'énergie (à 23%) et engager les territoires vers une économie circulaire.

Il s'agit **de réduire de 12% la production de déchets**, en référence au scénario tendanciel, en agissant à la fois sur les déchets ménagers et les déchets des activités économiques, en ciblant prioritairement les biodéchets et les déchets du BTP, en raison de leur part respective dans la production.

- Faire évoluer le dispositif Innov'R d'accompagnement des entreprises pour encourager l'éco conception notamment dans les filières du bâtiment et de la plasturgie.
- Poursuivre l'appel à projets de septembre 2018, pour financer des équipements nécessaires à la mise en œuvre de politique visant à réduire la quantité de déchets.

Pour **atteindre un taux de valorisation matière de 70% dès 2031**, il convient de créer de nouvelles filières de tri et de valorisation territorialisées.

- Poursuivre l'appel à projets de septembre 2018, pour financer : Des équipements visant à améliorer la collecte sélective des déchets et de nouvelles unités de valorisation.

- Lancer un nouvel appel à projet pour la structuration de nouvelles filières : BTP, plastiques et biodéchets.

Il convient d'accompagner les territoires et les filières pour qu'ils jouent un rôle actif dans la transition vers l'économie circulaire.

- Permettre aux collectivités territoriales et à leurs regroupements d'élaborer, à leur échelle, des stratégies « déchets » et « économie circulaire ». Un marché sera lancé par la Région en 2019 pour accompagner les territoires dans ces démarches.
- Intégrer aux démarches TEPOS les thématiques « déchets » et « économie circulaire » pour définir des trajectoires territoriales.

C. QUALITE DE L'AIR

L'objectif est de rendre durablement respirables nos territoires en dotant par un **plan régional qualité de l'air**, pour agir sur les zones prioritaires.

Un plan spécifique :

- A la carte, suivant le type de pollution (ex fonds air-bois si pollution particule, mobilité propre si pollution Nox), **pour chacune des 9 zones prioritaires**, sous forme de convention avec le territoire concerné (Grenoble, Lyon, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, Valence, Chambéry, Annecy, la vallée de l'Arve et le Grand Genève (PACT'Air) en cohérence avec la masse d'air de l'Arve.
- Dans ce cadre, le plan qualité de l'air de la vallée de l'Arve sera poursuivi et renforcé.

Des mesures développées sur l'ensemble du territoire régional :

- Poursuite du déploiement du GNV et du Bio-GNV, démarche GNVolont'Air cofinancée par ADEME et GRDF.
- Déploiement **du projet Zero Emission Valley** (mobilité hydrogène : 20 stations de recharges, 1000 véhicules, 15 électrolyseurs) avec l'entrée de la Région dans le capital de la société commerciale fondée par Engie et Michelin et la mise en œuvre de l'appel à projet véhicules hydrogène (Chambéry et Clermont-Ferrand en 2019).

D. BIODIVERSITE

L'enjeu est de reconquérir la biodiversité ordinaire et remarquable dans un souci d'innovation et d'intégration des enjeux économiques.

La diversité des milieux naturels, agricoles et forestiers participe à la présence d'espèces emblématiques souvent exigeantes sur un plan écologique ; il s'agit de **faciliter leur déplacement pour assurer leur cycle de vie**.

- Lancement d'un nouvel appel à projets permanent pour financer des investissements en faveur de « L'action et l'innovation pour une biodiversité ordinaire » : prairies, bocages, milieux aquatiques, nature en ville, trame noire.
- Poursuivre et renforcer les contrats verts et bleus, démarches multi partenariales, pilotés par des EPCI et comprenant des acteurs privés, pour les zones prioritaires et à enjeux
- Poursuivre le projet Biodiv'Alp (ALCOTRA), démarche transfrontalière pour la préservation et la restauration des continuités écologiques.
- Terminer et achever les contrats de rivière et territoriaux antérieurement approuvés, à l'exception du soutien à l'animation (fin en 2018) et transférer à leur issue la responsabilité du soutien aux actions à l'échelle communale et intercommunale dans

le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI ; ne plus adhérer à de nouveaux Etablissements Publics Territoriaux de Bassin.

La situation géographique de la région, au carrefour d'influences continentale, alpine et méditerranéenne, révèle une responsabilité particulière de notre territoire quant à la **préservation et la gestion de la faune et de la flore rares et menacées.**

- Poursuivre pour les 17 Réserves Naturelles Régionales, « pépites » naturelles de la Région, les plans de gestion.
- Financer dans les RNR et les espaces emblématiques des fleuves des parcours pédagogiques, panneaux, aménagement de promenades... pour valoriser les actions menées et contribuer à l'éducation à l'environnement, notamment pour les lycéens. Une attention particulière sera portée à accueil du public à mobilité réduite.
- Lancer un plan régional de préservation des espèces emblématiques qui s'appuie sur : un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la sauvegarde d'espèces ou de groupes d'espèces prioritaires pour lesquelles la Région a une responsabilité en termes de conservation et un plan en faveur des **pollinisateurs** (abeilles), dont 70% de notre alimentation dépend et approuver le projet figurant en annexe 4a.

E. CLIMAT

Au-delà de l'ensemble des politiques contribuant à l'adaptation au changement climatique et aux dispositifs de l'axe « Energie » au service de l'atténuation, **deux axes spécifiques sont identifiés : les risques naturels et la gestion de la ressource en eau.**

L'objectif est de mieux se préparer aux catastrophes naturelles, de promouvoir et soutenir les économies d'eau et de préserver les potentialités des ressources et des milieux.

Accompagner les territoires dans leur adaptation aux impacts du changement climatique, une opportunité pour innover et développer de nouveaux savoir-faire et des emplois.

- Lancement d'un nouvel appel à Manifestation d'intérêt « stratégies d'adaptation et résilience des territoires », articulé autour de la gestion des risques et des conflits d'usage de l'eau ;
- Lancement d'un nouvel appel à projet pour développer des méthodes et techniques alternatives de protection ;
- Poursuite de l'indemnisation en cas de catastrophes naturelles, aide à l'investissement pour les communes classées en état de catastrophes naturelles.

Pour l'ensemble des 4 thématiques il convient de :

- Déployer la stratégie de la Région et de garantir la visibilité de son action.
- Soutenir les observatoires et les acteurs relais.
- Participer à des événements pour valoriser les actions Régionales.
- Lancer un nouvel appel à Manifestation d'Intérêt pour soutenir des porteurs de projets dans la mise en œuvre d'actions en lien avec les axes d'intervention de la Région et notamment la mise en œuvre opérationnelle du SRADDET.

F. FLEUVES ET ITINERAIRES

1. Les programmes des deux grands fleuves régionaux.

La politique régionale en la matière et notamment le « plan Rhône » sera poursuivie en 2019 autour du contrat de plan interrégional (CPIER) et le programme Européen interrégional (PEI).

2. Les Itinéraires Vélo-routes voies vertes (VVV).

Les voies vertes et vélos-routes sont aujourd'hui très prisées de nos concitoyens pour plusieurs raisons :

- Déplacements en mode doux.
- Tourisme vert qui se développe.
- Loisirs en urbain ou péri urbain.

Par ailleurs le niveau régional est le plus adapté à une vision globale du réseau et à la résolution des problèmes d'interconnexions.

Une position de leader affirmée sur ces infrastructures et leur mise en tourisme permettra à la Région :

- De s'afficher enfin comme une collectivité de proximité,
- D'assurer sa visibilité au quotidien,
- De développer la mise en tourisme des itinéraires.

Les itinéraires suivants seront aménagés :

- EV17 ViaRhona sera poursuivie avec l'enjeu de la continuité de l'itinéraire au niveau du sud de Lyon,
- V70 / Rivière Allier (Allier, Puy de Dôme, Haute-Loire),
- V50 / Saône (Ain, Rhône),
- V62 et V63 (Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme),
- V71 / Loire – Haute-Loire,
- V73 / ViaFluvia (Ardèche, Loire, Haute-Loire).

L'enjeu pour 2019 est de **réaliser les travaux d'aménagement** pour contribuer à **l'objectif de 200 kms de VVV d'ici la fin du mandat**. Une attention particulière sera portée à la visibilité de l'action Régionale avec des « totems » aux différents points d'entrée des VVV.

Priorité sera donnée sur les travaux suivants :

- ViaRhona au sud de Lyon et sur la Vélo Route du Futur au niveau de Vienne,
- ViaFluvia, le passage du Tracol et la connexion Gerbier.

G. CHASSE ET PECHE

Un premier plan chasse a été voté par la Région en novembre 2016, ainsi qu'un plan pêche voté en 2017. Il s'agit avant tout, par ces initiatives, de soutenir des pratiques populaires et des acteurs de la gestion environnementale. Ces actions se poursuivent en 2019, dans le cadre d'un nouveau volet triennal des plans.

H. PARCS NATURELS REGIONAUX

La Région Auvergne-Rhône-Alpes compte 13 parcs, dont 10 Parcs Naturels Régionaux relevant directement de sa compétence : Massif des Bauges, Chartreuse, Haut-Jura (en partie), Livradois-Forez, Monts d'Ardèche, Baronnies provençales (en partie), Pilat, Vercors, Volcans d'Auvergne, Aubrac (en partie). La politique régionale a été redéfinie en Assemblée plénière en juin 2018.

Elle permet par la mise en œuvre de contrats de parcs triennaux, de sécuriser le fonctionnement des parcs et d'ouvrir d'importantes opportunités en matière d'investissement en donnant accès, dès 2019, à un programme sans précédent doté de 12 M€.

A ce titre, les dotations annuelles seront contractualisées jusqu'en 2020 et la Région contribuera au financement des programmes d'actions négociées avec chaque parc en fonctionnement (stabilité avec la période passée) et en investissement (programme de l'ordre de 4 M€ dès la première année).

VIII. TRANSPORTS

A. TRANSPORTS COLLECTIFS D'INTERET REGIONAL

L'année 2019 sera une période de consolidation, **le transfert à la Région de la compétence transports des Départements**, ayant été formellement achevé au début de l'année 2018.

Avec l'apport des réseaux de transports interurbains par autocar, ainsi que des transports scolaires, la Région est ainsi devenue la principale Autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire d'Auvergne Rhône-Alpes, avec un caractère multimodal affirmé.

1. L'organisation des services routiers de transport régional

En 2019, le fonctionnement des services de transport routier, représentera un budget d'environ **580 M€**, qui permettra de financer **500 lignes régulières par autocar, 5 000 circuits scolaires et 55 000 points d'arrêt**, ainsi que **22 gares routières**. A titre d'exemple, plus de **240 000 élèves** sont transportés chaque jour par les autocars scolaires, dont le fonctionnement est désormais financé par la Région. Pour cela, la Région s'appuie sur un réseau de plus de **200 Autorités organisatrices de second rang (AO2)**.

Ce secteur est aussi marqué par une grande diversité des situations : contrat de délégation de service public, contrat « in-house » avec une société publique locale - SPL, contrat de prestation en marché, régie, délégation aux autorités organisatrices de second rang, convention de cabotage, etc.

Enfin, en parallèle du transfert à la Région de la compétence des Départements, un transfert à **une cinquantaine d'Autorités organisatrices de la Mobilité (AOM)** a été réalisé, en application de la nouvelle carte des EPCI.

Dans l'objectif de faciliter l'accès des usagers à ces services et d'éviter toute rupture dans l'organisation des transports, la Région a passé des accords (convention de délégation) avec **sept Départements** (Ain, Allier, Cantal, Isère, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme) qui poursuivent l'exercice de la compétence transports jusqu'au 31 décembre 2022, désormais pour le compte de la Région.

En revanche, depuis le 1^{er} janvier 2018, la Région organise directement les transports interurbains et scolaires en Savoie, Haute-Savoie, Drôme et Ardèche. Pour ce faire, **quatre antennes des transports interurbains et scolaires**, intégrées à la direction des transports de la Région, sont installées à **Chambéry, Annecy, Valence et Privas**, afin d'organiser les dessertes au plus près du terrain, mais aussi de renseigner les voyageurs, les élèves et leur famille.

Pour le Rhône, l'organisation des transports collectifs est confiée au syndicat mixte SYTRAL. La Région est devenue membre de cette structure, afin d'être partenaire et contributeur des services de transport concernés.

En outre, depuis plusieurs années déjà, la Région assure directement la gestion de 10 lignes routières régionales, regroupées sous la marque « **Cars Auvergne-Rhône-Alpes** » totalisant environ 200 circulations quotidiennes. Ce réseau est en partie relié à l'activité de la société publique locale (SPL) Sud Rhône-Alpes Déplacements Drôme-Ardèche (SRADDA). Les autocars régionaux desservent aussi la région de Bellegarde au nord du département de l'Ain et assurent l'accès aux grandes gares TGV proches du territoire régional (Le Creusot, Mâcon).

Enfin, la Région est l'autorité organisatrice du réseau des « **navettes aéroport** », qui relie par autocar la plateforme de Lyon Saint-Exupéry (aéroport et gare TGV) à une trentaine de stations alpines.

En 2019, il s'agira d'améliorer le fonctionnement en réseau de l'ensemble des dessertes intéressant les territoires, en recherchant toutes les formes utiles d'intermodalité. C'est d'ailleurs dans cet esprit que la Région construit le volet Mobilité du futur schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Au titre de l'innovation, de la protection de l'environnement et de la qualité de vie, la Région encourage aussi **la transition énergétique vers des « véhicules propres », notamment l'utilisation d'autocars au GNV**, en demandant le chiffrage systématique d'une variante GNV dans ses appels d'offres pour les lignes concernées par les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Dès mars 2019, la première ligne régulière au GNV sera ainsi mise en place dans **la vallée de l'Arve**, très touchée par la pollution, avec la liaison **Cluses - Chamonix**.

En outre, un certain nombre de lignes au GNV devraient être mises en œuvre à partir de la rentrée scolaire de septembre 2019.

2. La relation entre l'autorité organisatrice de transport public, la Région et l'exploitant du réseau TER, la SNCF (Mobilités)

Le réseau TER Auvergne Rhône-Alpes, exploité par la SNCF, joue le rôle d'armature et est au cœur de la compétence en transport collectif de la Région. Il est constitué d'environ **1 500 trains quotidiens** et complété par 600 circulations d'autocars TER, l'ensemble étant fréquenté chaque jour par environ **175 000 voyageurs**.

L'ensemble est régi par la convention d'exploitation TER passée entre la Région et SNCF Mobilités pour la période 2017-2022. Le contrat a été conçu dans l'objectif de consolider l'offre de transport et de conforter l'attractivité du réseau régional TER, **avec une priorité absolue devant être apportée à l'amélioration de la qualité du service** (des trains qui circulent et qui sont à l'heure).

En la matière, les orientations du Conseil régional sont exigeantes, au profit de l'utilisateur comme du contribuable, mais aussi équilibrées, en affirmant le rôle d'autorité organisatrice de la Région et l'autonomie de gestion de la SNCF. L'engagement demandé à la SNCF consiste donc à faire de la qualité du service rendu aux usagers la vraie priorité de l'action du transporteur. La Région a ainsi mis en place des incitations fortes, sous forme de pénalités, mais aussi d'intéressement, afin d'obtenir des résultats de la part de SNCF Mobilités. Les grands mécanismes de l'économie de la convention subsistent donc (charges fixes, etc.) ; mais les leviers d'action changent dans le sens voulu. En effet, les voyageurs doivent pouvoir compter sur une offre de dessertes quotidiennes, fiable et régulière, avec moins d'incidents d'exploitation, moins de retards ou de suppression inopinée de services de transport.

A cet égard, après une assez bonne année 2017 (fréquentation en hausse de 3,4%), 2018 a été marquée par le mouvement social d'ampleur nationale, qui a enrayé la dynamique. Certains axes TER ont malheureusement été troublés par des incidents à répétition, dont ont souffert les usagers. Depuis, l'entreprise SNCF a engagé une reconquête de ses clients, à l'échelle nationale

et régionale, qui se poursuivra en 2019. L'exploitant du réseau TER devra également répondre aux objectifs fixés par la Région, qu'il peine encore à atteindre. L'effet des pénalités pour résultats, liées à l'exercice 2018, produira une moindre dépense de fonctionnement à hauteur de 5 M€ en 2019, dont le produit sera intégralement réinvesti dans le financement des lignes.

L'enjeu de maîtrise financière et budgétaire est pris en compte. La convention TER traduit donc l'orientation générale en faveur de la baisse des dépenses de fonctionnement, notamment par un effort de maîtrise des coûts et de prévision des dépenses de la part de la SNCF. Ainsi, les investissements nécessaires à la maintenance des matériels TER roulants seront engagés selon une programmation pluriannuelle.

Le service TER 2019 sera aussi marqué par les travaux de grande ampleur, engagés au titre du traitement du nœud ferroviaire lyonnais car la capacité de la gare de Lyon Part-Dieu, principale gare de correspondance en région, sera diminuée d'environ 20%. Ces travaux, qui dureront plusieurs années, entraînent de fortes contraintes d'exploitation en particulier en 2019. Pour autant, le maximum a été fait pour maintenir le meilleur niveau de service sur chaque axe TER convergeant vers Lyon Part-Dieu. Aussi, en distribuant autrement les arrivées/départs à Lyon et en utilisant les autres gares lyonnaises, environ 3% seulement de l'offre TER sera concernée en 2019.

Un effort sera d'ailleurs fait pour que le maître d'ouvrage des travaux ferroviaires, SNCF Réseau, soit d'avantage solidaire et impliqué dans l'élaboration, ainsi que dans la mise en œuvre quotidienne du service TER annuel et de la qualité du service offert aux voyageurs durant l'année. En 2019, **une convention tripartite Région - SNCF Mobilités - SNCF Réseau** sera élaborée et devrait permettre une amélioration dans ce sens.

En 2019 également, la Région finalisera avec SNCF Mobilités **une convention d'exploitation, spécifique au service de transport transfrontalier « Léman Express »**, en vue de la mise en service en décembre 2019. La Région est ici dans son rôle d'autorité organisatrice et de copilote du projet Léman Express, aux côtés du Canton de Genève, du Canton de Vaud et de l'Office fédéral des Transports (CH). Afin de garantir le succès du nouveau service, dès ses débuts, le dispositif de conventionnement entre les autorités organisatrices et les deux exploitants, la SNCF et les Chemins de fer fédéraux - CFF, est engagé des deux côtés, français et suisse, de façon coordonnée.

3. Tarification à usage quotidien et billettique

Afin d'encourager le recours aux transports collectifs régionaux, en particulier au train TER, la Région développe de nouveaux services aux voyageurs, comprenant des mesures tarifaires attractives. Ainsi, **la gamme tarifaire régionale « illico »** incite à de nouveaux usages pour tout type de déplacement, quotidien ou occasionnel, et pour tous les publics.

La création de nouveaux tarifs multimodaux, incitant à combiner l'usage du TER et des autres réseaux de transport collectif, se poursuivra également, par exemple avec le tarif TER + transports urbains à Clermont-Ferrand et à Moulins. En 2019, l'étude tarifaire multimodale régionale, corollaire du projet de service de transport transfrontalier « **Léman Express** », aboutira à la création d'une tarification adaptée aux usages et valable sur un large périmètre en Haute-Savoie, dans l'Ain, dans les Cantons de Genève et de Vaud.

Par ailleurs, la collaboration avec les autorités organisatrices de transport permet d'étendre l'usage du support billettique commun aux différents réseaux en Auvergne Rhône-Alpes, partenaires de **la carte OÙRA!**, et de développer les services aux voyageurs que propose **la centrale régionale de services aux voyageurs (centrale OÙRA!)**. Jusqu'en 2018, la communauté OÙRA! réunissait 25 partenaires, organisateurs de 29 réseaux de transport collectif, l'ensemble bénéficiant d'une plateforme technique commune, située à Valence. En

2019, avec les nouveaux entrants, notamment auvergnats, le partenariat comptera **40 autorités organisatrices et 50 réseaux**, montant ainsi l'attractivité de la centrale de services, dont la Région est le chef de file et le maître d'ouvrage.

En 2019, les réseaux de transports urbains, comme Annemasse, puis Clermont-Ferrand, s'équiperont avec la billettique régionale ; de même, le déploiement se poursuivra sur les réseaux par autocar dans l'Ain et en Haute-Savoie, ainsi que pour les Cars Auvergne-Rhône-Alpes. En outre, l'extension aux réseaux auvergnats sera préparée, afin d'aboutir en 2020.

La centrale OÙRA! constitue progressivement un « **bouquet de services** » que partagent les membres associés. En mutualisant les équipements, la centrale permet ainsi d'organiser la mise en réseau des transports collectifs et de proposer une gamme de services aux voyageurs semblables à l'échelle de la région : distribution (boutique en ligne), calculateur d'itinéraire, information multimodale, services de mobilité etc. Ces évolutions permettent alors aux usagers de se déplacer plus facilement, « sans couture », et d'organiser leurs trajets sur le territoire régional en passant facilement d'un réseau à l'autre.

Le site Web www.oura.com, accessible au grand public, met en relation tous les réseaux de transport en commun, ainsi que les modes alternatifs à l'automobile (modes doux). Avec ses nouvelles fonctionnalités, qui lui ont d'ailleurs valu d'être primé à la fin de l'année 2018 (Journée du transport public, Challenge intermodalité), le site propose désormais, de bout en bout, la chaîne utile à l'utilisateur : information multimodale, achat, distribution du titre de transport, etc. A titre d'exemple, 213 000 requêtes sont effectuées en moyenne mensuelle pour rechercher des itinéraires.

Il convient aussi de noter que le financement de la réalisation du projet de centrale OÙRA!, qui comporte des innovations techniques, bénéficie de l'apport des fonds européens (crédits FEDER), au titre des programmes opérationnels (PO) de Rhône-Alpes.

L'Auvergne dispose d'une centrale de mobilité semblable « **Auvergne Mobilité** », mise en service antérieurement (site Web : www.auvergne-mobilite.fr) et le rapprochement avec OÙRA ! se poursuit, notamment pour accéder en tout point du territoire régional à l'offre de transport des réseaux auvergnats.

B. MATERIEL FERROVIAIRE

La Région a produit un effort important en faveur de la modernisation du matériel ferroviaire affecté aux liaisons TER, mais aussi pour augmenter la capacité des trains régionaux, au regard de la fréquentation soutenue sur certains axes, notamment périurbains. En installant la vidéo protection, les nouveaux trains répondent également aux exigences de sécurité (sûreté), pour les personnes et les biens.

En 2019, les paiements seront assurés pour l'acquisition des **17 rames Régiolis**, construites par Alstom pour un montant total de 210 M€, le financement étant entièrement pris en charge par la Région. A la fin de l'année 2019, ce matériel sera utilisé pour le service de transport transfrontalier « **Léman Express** ». En outre, dans le secteur d'Annemasse, les travaux du nouvel atelier de maintenance dédié aux rames Régiolis seront achevés en 2019.

En 2019, l'expérimentation de **l'équipement en Wifi** des trains régionaux, offrant la connexion Internet à bord, sera poursuivie sur des rames TER à 2 niveaux assurant le service Lyon Grenoble et pour des rames AGC circulant sur les lignes Lyon - Roanne - Clermont et Lyon - Bourg en Bresse. Pour celles-ci, une technologie particulièrement innovante sera expérimentée : les vitrages haut débit, qui améliorent sensiblement la connectivité à bord. Forte de ces expériences, la Région pourra ensuite généraliser la connexion Wifi à bord des rames du parc TER.

De plus, la Région finance la rénovation à mi vie des matériels ferroviaires, dont la durée est en général proche de 40 ans. Elle a souhaité inscrire cette action dans le cadre du **programme pluriannuel d'investissement**, annexé à la nouvelle convention avec la SNCF. En 2019, ce programme prévoit des opérations lourdes de maintenance, comme le remplacement d'organes importants (systèmes d'attelage et de freinage, boggies, groupe de climatisation, ...) sur des séries complètes du parc TER régional, notamment pour 16 rames TER Duplex (TER 2N) de la première génération.

En outre, l'appel d'offres pour **l'équipement des rames TER en caméras de vidéo protection**, lancé en 2018, sera suivi d'effets à partir de 2019, afin de disposer en 2021 de 250 rames régionales équipées.

Par ailleurs Région mènera une réflexion en vue d'un nouveau programme d'acquisition de matériel neuf. L'objectif est d'offrir des capacités supplémentaires et des marges de manœuvre, à même de régler les problèmes d'emport. Il s'agira aussi de compenser la radiation inévitable de matériels plus anciens.

Enfin, la perspective de s'associer à l'expérimentation de nouveaux trains à hydrogène sera étudiée, sachant que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, déjà sélectionnée dans ce domaine au niveau européen, investit pour déployer des équipements adéquats et des véhicules utilisant la pile à combustible.

C. GARES, POLES INTERMODAUX, SERVICES AUX VOYAGEURS

La Région participe à la réalisation d'investissements dans les gares TER, en vue de faciliter l'usage des trains régionaux et de leurs correspondances, mais aussi d'améliorer l'accessibilité, la sécurité de voyageurs, les conditions d'accueil et les services en gare. Ces projets sont établis en partenariat, avec les maîtres d'ouvrage, SNCF Gares et connexions et SNCF Réseau, ainsi qu'avec les collectivités territoriales.

Des évolutions sont à noter : d'une part, le Contrat de plan Etat-Région (CPER 2015-2020) de la partie Rhône-Alpes se consacre exclusivement aux interventions relatives à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. D'autre part, la loi de réorganisation des territoires confie aux Régions la compétence sur les gares routières, à l'exception de celles qui sont situées dans le périmètre des Métropoles.

1. Le plan d'action pour la sécurité dans les transports

Le programme d'action en faveur de la sécurité dans les transports, adopté fin 2016 par le Conseil régional prévoit 85 M€ d'investissement pour sécuriser le réseau TER, soit 123 gares en région, ainsi que les trains TER.

Les **investissements de sécurité** (clôture, éclairage, borne et vidéo protection), assumés par la Région pendant les deux années précédentes, ont ainsi permis d'équiper une trentaine de gares avec 465 caméras de vidéo protection au total.

En 2019, **52 gares supplémentaires doivent être équipées, soit un cumul de 84 gares équipées de caméras de vidéo protection** à la fin 2019.

Au titre du plan régional en faveur de la sécurité dans les transports, **le renforcement de la Sûreté générale** (« SUGE », police ferroviaire), constituée d'agents SNCF assermentés, aura abouti fin 2018 - début 2019 avec le recrutement de 80 agents, soit 12 équipes supplémentaires chargées de la surveillance des lieux repérés (lignes TER, gares, ...) et de la lutte active contre la délinquance dans les transports.

L'intervention de ces agents sera d'ailleurs facilitée par l'activité du **Centre Régional de Sécurité dans les Transports** (CRST), installé à Lyon Part Dieu et inauguré en octobre 2018. Ce poste de commandement régional constitue en effet un outil de supervision et d'analyse en temps réel des images prises dans les gares TER équipées en vidéo protection. Il s'agit là d'un équipement exemplaire, unique en son genre en France entière.

En outre, la Région a mis en œuvre **la gratuité dans les TER pour la gendarmerie et la police nationale**, afin de renforcer la présence des forces de l'ordre dans les trains.

13 000 cartes « **illico Sûreté** » ont déjà été distribuées et 2019 verra l'extension du dispositif à d'autres effectifs, ceux des policiers municipaux, l'effectif visé pour la 1^{ère} étape étant de 2 500 agents.

L'équipement en **vidéo protection à bord des trains**, qui concerne d'ores et déjà environ 200 rames TER, sera poursuivi en 2019, à la suite de l'appel d'offres qui s'est déroulé en 2018. Celui-ci prévoit le remplacement progressif de caméras obsolètes dans 143 rames et, en priorité, l'équipement de 110 rames supplémentaires.

Des subventions aux collectivités sont également prévues, afin de **sécuriser les abords immédiats des gares**, grâce à des équipements de vidéo protection ainsi qu'à des bornes anti voiture - bélier.

2. L'aménagement des gares en pôles d'échanges multimodaux

Pour ces opérations, qui concernent les gares TER plus importantes, l'ensemble des fonctionnalités de la gare est pris en considération, en particulier leur accessibilité et l'intermodalité, c'est-à-dire l'amélioration des possibilités d'accès aux différents espaces d'une gare pour tous les publics et la facilité du passage d'un mode de transport à l'autre.

En 2019, des travaux importants seront lancés ou poursuivis pour :

- L'aménagement et l'accessibilité des **18 gares** de l'espace franco genevois (Ain, Haute Savoie), qui seront desservies (fin 2019) par le service de transport transfrontalier « **Léman Express** » ;
- Les bâtiments voyageurs des gares d'**Annemasse et de Chambéry** ;
- La création du pôle d'échanges intermodal d'**Aurillac** ;
- La transformation du pôle d'échanges multimodal de **Lyon Part-Dieu**, dont la fréquentation atteint 120 000 personnes quotidiennement, alors qu'elle a été conçue à l'origine pour 35 000 personnes/jour ;
- **L'achèvement de la nouvelle gare d'Irigny**, située dans le sud-ouest de l'agglomération lyonnaise sur la rive droite du Rhône, aura lieu en 2019.

3. La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité programmée (SDA Ad'AP).

Des progrès en matière d'accessibilité sont aussi réalisés progressivement. Tous les chantiers d'aménagement des gares TER sont ainsi mis à profit pour programmer des travaux d'accessibilité, dans l'objectif de faciliter l'accès au train pour tous les publics, en particulier pour les personnes à mobilité réduite (PMR). A cet effet, la Région dispose d'**un Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmé** (« **SDA - Ad'AP** »), rédigé par la Région et cosigné par SNCF-Gares & Connexions, SNCF Réseau et l'État pour les fonds AFITF.

Ainsi, en 2019, des travaux en faveur de l'accessibilité pour les PMR, menés par SNCF Réseau, auront lieu dans **10 gares qui seront desservies par Léman Express**, sachant que les

travaux dans les 8 autres gares concernées, en Haute Savoie et dans l'Ain, ont démarré en 2018.

En 2019, des travaux de cette sorte auront également lieu dans les gares de **Tarare** (Rhône) **Ambérieu** (Ain), **Aurillac** (Cantal), **Brassac les Mines** (Puy de Dôme), **Thonon les Bains** (Haute Savoie), **Bourgoin Jallieu** (Isère) et **Annecy**.

Enfin, les études préalables aux travaux d'accessibilité auront lieu courant 2019 à Saint Etienne (gare de La Terrasse), Chedde (Haute Savoie), Belleville (Rhône), Saint Clair les Roches (Isère), Chambéry et Montmélian (Savoie).

Par ailleurs, la réalisation du volet routier du schéma d'accessibilité adopté par le Conseil régional, se poursuivra en 2019 par des travaux pour **améliorer l'accessibilité des points d'arrêts routiers prioritaires (réseau autocar)**, ainsi que le confort offert aux usagers (abri - bus) comme dans les Départements de l'Ain, de l'Isère et de l'Allier. La programmation pourra aussi évoluer, grâce à la mutualisation possible de certains arrêts avec d'autres réseaux routiers.

D. INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

La Région poursuit un effort soutenu d'investissement en faveur des infrastructures ferroviaires, l'ensemble étant conçu au service des projets de desserte TER. Les projets sont mis en œuvre progressivement, au titre du Contrat de plan Etat Région 2015 - 2020.

1. La régénération du réseau ferré : le sauvetage des « petites lignes »

Dès le début du mandat, la Région a pris l'engagement fort d'investir en faveur des « **petites lignes ferroviaires** », afin d'éviter à tout prix les fermetures de lignes ainsi que de garantir le maintien du service existant, indispensable aux activités des secteurs desservis, souvent des espaces ruraux ou montagneux, ainsi qu'aux liaisons entre les villes et avec les Régions limitrophes.

En 2016, le diagnostic de l'ensemble des petites lignes du territoire Auvergne-Rhône-Alpes, réalisé par SNCF Réseau, a montré un état alarmant pour un grand nombre d'entre elles. La Région a donc annoncé, avec l'Etat et SNCF Réseau, la mise en place d'**un Plan de sauvetage des petites lignes, d'un montant de 264 M€** répartis sur 830 km de voie ferrée.

L'avenant de révision des CPER 2015 - 2020 Auvergne et Rhône- Alpes, adopté par le Conseil régional en 2017, a porté le montant de l'enveloppe inscrite à **200 M€** (au lieu des 139 M€ initiaux), dont 111 M€ de la Région (+25 M€) et 50 M€ de l'Etat (+10 M€).

Les premières opérations ont été effectuées dès 2017 sur les tronçons les plus critiques (risque de suspension d'exploitation ou baisse significative des vitesses de circulation), pour **les lignes Lyon - Paray-le-Monial et (Saint-Etienne) Firminy - Le-Puy-en-Velay**, dont les travaux ont été achevés fin 2017. Pour sa part, **la ligne Boën - Montbrison** est rouverte au service ferroviaire TER à la mi-décembre 2018.

L'état d'avancement du plan de sauvetage est donc satisfaisant en termes financiers, avec un total engagé (fin 2018) de plus de la moitié du plan annoncé, soit 141,8 M€, la part de la Région étant de 74 M€.

En 2019, des travaux pourront être menés sur les lignes **Clermont-Ferrand - Volvic, Aurillac - Arvant** ou encore **Montluçon - Bourges**.

Cependant, de fortes incertitudes pèsent sur la capacité de financement de l'Etat, affectant les conditions de la poursuite du plan régional. En effet, depuis début 2018, l'Etat fait régulièrement défaut en n'affectant pas les crédits nécessaires, conduisant la Région à

faire l'avance de la part de l'Etat, sous forme d'à valoir jusqu'à fin 2019. Ce procédé, qui ne pourra pas être généralisé, permettra par exemple d'engager des travaux sur **la ligne Grenoble - Vif** en 2020.

La Région a donc rappelé à l'Etat qu'elles étaient ses responsabilités, de façon à tracer des perspectives claires pour les petites lignes. Grâce aux efforts conduits dans la lutte contre le gaspillage et à la forte relance de son épargne, la Région dispose désormais de la capacité à prévenir les fermetures de lignes, engager les rénovations attendues et **elle veillera à garantir le service ferroviaire de proximité dans l'ensemble du territoire régional.**

2. Le développement et la modernisation du réseau ferroviaire en région

Dans le cadre des deux CPER, la Région entend contribuer en priorité à l'amélioration de la fiabilité et de la robustesse des liaisons ferroviaires TER.

En 2019, des aménagements de voie seront ainsi poursuivis à **Saint-André le Gaz**, afin d'améliorer la régularité des **lignes Lyon Grenoble et Lyon - Chambéry.**

SNCF Réseau mènera également des travaux de régénération de la ligne à voie métrique **Saint Gervais - Chamonix - Vallorcine.**

La réalisation du nouveau barreau ferroviaire « CEVA » (Genève/Cornavin - Annemasse - Genève/Eaux Vives) a commencé en 2015 et la jonction des rails français et suisses a eu lieu en septembre 2018. Les travaux seront achevés au cours de l'année, en vue de la mise en place du service de transport Léman Express en décembre 2019. L'engagement de la Région, sur la partie française de cet ouvrage est de 55 M€.

2019 verra aussi la poursuite de l'une des principales opérations de désaturation du nœud ferroviaire lyonnais (NFL) : **la création de la voie L et de l'accès direct aux quais** (côté Avenue G. Pompidou) **en gare de Lyon Part-Dieu.** L'engagement de la Région, pour l'ensemble de la réalisation du pôle d'échanges de Lyon Part-Dieu, est d'ailleurs à la mesure du rôle de « hub » ferroviaire de cette gare, indispensable au bon fonctionnement des relations TER. La part Région est de 51,5 M€ en investissement, à parité avec l'Etat, sur un montant total de 150 M€, contractualisé à la fin 2017.

3. Les grands projets ferroviaires d'intérêt national

En effet, la Région Auvergne-Rhône-Alpes accorde une priorité de premier rang au **nœud ferroviaire lyonnais (NFL)**. Celui-ci revêt une importance particulière car, un très grand nombre de trains de toute catégorie, TER, TGV, grandes lignes et fret, soit 1 100 trains/jour, convergent vers ce grand carrefour ferroviaire, notamment vers la gare de Lyon Part-Dieu. L'opération consistant à traiter la saturation du NFL est aussi soutenue par l'Union Européenne, au titre du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE), destiné à financer les grands projets. Des travaux, dits de « court et moyen terme », ont lieu depuis 2018, en particulier à Lyon Part Dieu (infrastructures et pôle d'échanges).

En outre, un projet dit « de long terme » a été développé, en vue d'une augmentation supplémentaire de la capacité du nœud ferroviaire lyonnais par de nouvelles voies ferrées, afin de répondre aux besoins de liaisons de longue distance, d'augmenter la fréquence des liaisons par train entre les grandes villes de la Région et pour contribuer au développement du fret. Un projet de gare souterraine à Lyon Part-Dieu vient également compléter le projet.

En 2019, **l'ensemble du projet NFL à long terme fera l'objet d'un débat public**, au sens de la commission nationale du débat public (CNDP). Pour sa part, la Région demandera que le

potentiel de **la gare TGV de Lyon Saint Exupéry** soit pleinement intégré à la réflexion de long terme, dans un souci d'**aménagement équilibré et de développement des territoires**, en particulier pour la plaine de Lyon Saint Exupéry.

Le projet de **liaison ferroviaire « La Transalpine » entre Lyon et Turin**, pour le fret et les voyageurs, a connu des avancées décisives au cours des années précédentes. En 2019, la préoccupation portera sur **les accès français au tunnel international** et le sujet devrait être mentionné dans la loi d'orientation sur les mobilités (LOM). Pour sa part, La Région souhaite un phasage réaliste des opérations, plus économe que prévu initialement, permettant de lancer une première étape de réalisation.

En outre, en 2019, des crédits seront affectés par la Région pour les acquisitions foncières et pour l'accompagnement du « Grand chantier » (emploi, formation, entreprises, ...), qui concerne principalement la Maurienne.

Le projet de **Ligne à Grande Vitesse Paris/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon (LGV POCL)** est également considéré comme un projet stratégique, indispensable pour confirmer l'attractivité de la Région et pour développer les territoires, notamment en Auvergne. La Région cofinancera donc la poursuite des études, en soutenant fortement les améliorations en faveur de l'accessibilité de Clermont Ferrand qui pourront être apportées.

E. LIAISONS ROUTIERES ET AERIENNES, ET AUTRES

Cette ligne budgétaire a marqué le retour de la Région comme acteur et financeur du domaine aérien et de l'aménagement des routes, ces deux modes de transport étant indispensables au désenclavement et au développement de parties importantes de son territoire.

Dans cet objectif, le CPER 2015-2020 a été révisé par voie d'avenant en 2017 et le Conseil régional s'est engagé à participer à **une hauteur maximale de 176,4 M€ au financement d'études et de travaux sur les réseaux routiers** nationaux, départementaux et métropolitains, soit une augmentation de 154,4 M€ par rapport à l'enveloppe initiale (2015).

Cet effort significatif de la Région permettra de cofinancer des opérations nouvelles, contractualisées avec l'Etat. Pour les autres maîtres d'ouvrage, notamment les Départements qui en ont le plus besoin, trois « Pactes » ont été conclus respectivement avec l'Ardèche, le Cantal et la Haute Loire. Un Pacte est en cours de finalisation avec l'Allier et devrait être effectif dès début 2019.

1. Les infrastructures routières d'intérêt national

Le **CPER** dans l'**Allier** concerne trois opérations : **RN 7** barreau de Trévol, **RN 7** Déviation de Bessay-sur-Allier et **RN 209** Contournement nord-ouest (CNO) de Vichy. Les études et procédures engagées en 2018 vont se poursuivre en 2019, ainsi que les premières acquisitions foncières pour le CNO de Vichy.

Le **CPER en Ardèche** est le cadre de l'opération importante de la déviation de Le Teil (**RN.102**). Les travaux ont commencé fin 2018 et seront poursuivis en 2019.

En Haute Loire, les travaux de la déviation d'Arvant et des Combes sur **la RN 102** entre l'A75 et Brioude commenceront début 2019 et se dérouleront sur 4 ans.

En outre, la Région a souhaité contribuer directement à la réalisation de certaines opérations routières structurantes en assurant elle-même la maîtrise d'ouvrage, dans l'objectif de faire avancer les projets plus rapidement. Ainsi, en Haute Loire, la Région assure la maîtrise d'ouvrage de deux opérations sur **la RN.88**, que l'Etat a accepté de lui déléguer : le

doublage de la déviation d'Yssingeaux et l'aménagement à 2 x 2 voies de la section Le Pertuis - Saint-Hostien.

Par ailleurs, différentes opérations sur le réseau autoroutier seront engagées en 2019, notamment la réalisation d'échangeurs inscrits au **plan d'investissement autoroutier** : création d'échangeurs ou **1/2 échangeurs sur l'autoroute A7** (sud de Vienne, Porte Drôme-Ardèche...).

2. Les infrastructures routières d'intérêt régional

Ce programme concerne le financement des routes départementales ou métropolitaines, révisé puis contractualisé avec les territoires concernés en 2017. Des crédits sont prévus en 2019 pour cofinancer le lancement d'opérations nouvelles par les maîtres d'ouvrage ou pour poursuivre des travaux déjà entrepris, par exemple :

- Dans **l'Allier**, des crédits permettront dans le cadre du futur PACTE d'améliorer différents axes routiers départementaux, en accompagnement **de la mise à 2x2 voies de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA)** par concession autoroutière, et de réaliser des travaux de construction et de confortement d'ouvrages d'art importants ;
- Dans **le Cantal**, les importants travaux de la déviation de Saint-Flour devraient être achevés en 2019 ;
- Dans **la Loire**, les travaux sur la RD.500 seront poursuivis, ainsi que les études de déviation du boulevard Fayol à Firminy ;
- Dans **l'Ain**, les travaux de la rocade Est de Bourg-en-Bresse seront poursuivis, le Département étant maître d'ouvrage ;
- En **Ardèche**, les travaux seront poursuivis pour la déviation de Guilherand-Granges et pour l'aménagement de différents axes routiers départementaux permettant d'améliorer la desserte de Vallon Pont d'Arc ;
- Dans **la Drôme**, les travaux de la déviation de Livron-Loriol devraient pouvoir être lancés en 2019 ;
- En **Haute-Loire** et dans **l'Ain**, des travaux de reconstruction de ponts se poursuivront.

En 2019 également la Région finalisera l'identification du **réseau routier d'intérêt régional (RRIR)** en concertation avec les Départements ; ceci dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

3. Vélo routes voies vertes

La Région assure la maîtrise d'ouvrage d'un tronçon de **la voie verte ViaRhôna** entre Pierre-Bénite et Givors (Rhône). L'année 2019 sera consacrée aux procédures réglementaires (concertation publique, études environnementales, foncier...) et à la réalisation des études techniques. Une équipe pluridisciplinaire (maîtrise d'œuvre, procédures et concertation) a été recrutée fin 2018. Un travail important de concertation sera mené tout au long de l'année avec l'ensemble des partenaires locaux : collectivités territoriales (communes et Métropole de Lyon), les associations cyclistes, la CNR, le SMIRIL concerné par un linéaire important du projet, et les services de l'Etat.

4. Les liaisons aériennes et les aéroports

En Auvergne, **les lignes Aurillac - Tronquières / Paris - Orly et Le Puy-en-Velay - Loudes / Paris - Orly** sont exploitées dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP), sous le régime des Lignes d'Aménagement du Territoire (LAT) - anciennement dénommées lignes d'Obligation de Service Public - qui permet de mobiliser une aide de l'Etat.

Pour la liaison Aurillac - Tronquières / Paris - Orly, la Région est partenaire, dans le cadre de d'une convention avec le Département du Cantal.

La Région participe également au financement de la ligne Le Puy-en-Velay - Loudes / Paris - Orly, via sa contribution au Syndicat Mixte de Gestion de l'Aérodrome Départemental (SMGAD) à compter de 2019.

En 2019, les DSP de ces deux lignes aériennes seront renouvelées.

L'aéroport de Clermont-Ferrand/Auvergne est, depuis le 1^{er} janvier 2007, propriété d'un Syndicat Mixte (SMACFA) composé de la Région, du Département du Puy-de-Dôme et de Clermont Communauté Auvergne Métropole. Le SMACFA exerce l'ensemble des compétences relatives à l'organisation, l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'exploitation de l'aéroport de Clermont-Ferrand/Auvergne et en a confié l'exploitation à la Société d'Exploitation de l'Aéroport Clermont-Ferrand/Auvergne (SEACFA) - VINCI Airports, dans le cadre d'une DSP pour la période 2015-2026.

Les membres du SMACFA contribuent au financement de son budget à hauteur de 40% pour la Région (1,9 M€), 32% pour Clermont Communauté Auvergne Métropole et 28% pour le Département du Puy-de-Dôme.

Les partenaires (SMACFA, Région et collectivités territoriales, CCI et monde économique, association « Objectif Capitales ») continuent à se mobiliser pour le maintien et le développement des dessertes aériennes régulières (Paris-Charles de Gaulle et Orly, Amsterdam, Porto, Marrakech, Lyon) et saisonnières (Londres, Lisbonne, Nice, Corse, etc.).

Concernant **les aéroports d'Aurillac-Tronquières et du Puy-en-Velay-Loudes**, la Région accompagne les investissements en faveur des équipements et des infrastructures aéroportuaires dans le cadre du CPER 2015-2020 et des Pactes régionaux pour le Cantal et la Haute-Loire 2015-2021.

5. Les transports fluviaux (Fret)

Au titre du CPIER (Contrat de Plan Inter régional) et du **Plan Rhône**, la Région est engagée aux côtés de l'Etat et des autres Régions intéressées par la modernisation de l'axe Saône-Rhône. Il s'agit notamment de financer des équipements, des infrastructures et des services, l'ensemble étant conçu pour le développement du transport fluvial des marchandises et en faveur de solutions multimodales (Fleuve, Rail, Route) pour le fret.

Les maîtres d'ouvrage (Voies navigables de France - VNF, Compagnie nationale du Rhône - CNR, les Chambres de commerce et d'industrie - CCI, gestionnaires des ports fluviaux) présentent des projets au fur et à mesure. La Région soutient ainsi l'aménagement et l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire du **Port de Lyon Edouard Herriot**, doté de deux ports à conteneurs.

En outre, la Région participe aux réflexions du **Conseil de coordination interportuaire et logistique Méditerranée Rhône Saône**. Il s'agit de mettre en place des relations plus étroites entre le bassin fluvial Saône Rhône et ses débouchés en Méditerranée, les ports de Marseille Fos s/Mer, Sète et Toulon.

Enfin, la Région est membre du **syndicat mixte « INSPIRA »**, en charge de l'aménagement de la zone industrialo portuaire de Salaise-Sablons, au sud de Vienne.

A ce titre elle doit s'acquitter de sa participation statutaire permettant au syndicat de poursuivre ses actions d'aménagement. La Région participe également aux investissements, notamment pour raccorder la zone industrialo portuaire au réseau ferré national.

6. Les nouvelles mobilités

La Région développe le covoiturage depuis plusieurs années, dans l'objectif d'offrir aux habitants un « **bouquet de services de Mobilité** », apte à répondre à de nombreuses situations et à de nouveaux usages. Ainsi, **la nouvelle plateforme régionale de covoiturage « Mov'ici »** a été mise en service en janvier 2018 [site web : <https://movici.auvergnernhonealpes.fr/>]. Elle met en relation les acteurs locaux du covoiturage et les usagers, l'outil étant d'ailleurs accessible sans frais depuis l'ensemble du territoire régional, y compris depuis les zones rurales. Chaque passager ou conducteur peut voir instantanément les covoitureurs possibles sur son trajet et se mettre en contact avec eux. Le site permet aussi de créer des communautés d'utilisateurs (ex. : Centre hospitalier de Valence, Université Savoie-Mont Blanc, etc.). **L'application mobile** permet d'accéder facilement au site et propose du **covoiturage en temps réel**. Fin 2018, 43 000 personnes étaient inscrites et effectuaient environ 10 000 annonces de trajet en moyenne mensuelle.

En outre, la Région continuera de cofinancer des opérations déjà entreprises en faveur des solutions alternatives à la voiture en solo, dont le bilan est favorable, par exemple **le Challenge régional « Au travail, j'y vais autrement »**. Cet événement, co-organisé avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), a acquis une notoriété certaine, notamment dans le monde des entreprises. Ainsi, plus de 1700 entités (entreprises et établissements publics) ont participé à l'édition 2018.

Au titre du volet territorial du CPER, la Région participera aussi, en tant que de besoin, aux études de faisabilité de projets de transport par câble.

F. AUTRES ACTIONS TRANSPORTS

1. La connaissance de la mobilité - le SRADDET

En partenariat avec l'Etat et SNCF Réseau, la Région a réalisé **un modèle de simulation des déplacements**, qui permettra d'éclairer l'autorité organisatrice dans ses décisions, par exemple pour mesurer l'impact des projets ferroviaires du CPER en termes de fréquentation.

La Région pilote l'élaboration du **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**, qui comportera un important **volet Mobilité**. Celui-ci doit envisager la planification des infrastructures de transport (PRIT), ainsi que celle des actions en faveur de l'intermodalité, la Région étant chef de file dans ce domaine.

La réflexion est en cours, en concertation avec les principaux acteurs du territoire, en vue d'aboutir fin 2019. Le volet Mobilité devra mettre en évidence les réponses possibles aux grands thèmes du schéma régional : l'identification des infrastructures d'intérêt régional, notamment les routes, et leur utilisation optimale (fret et voyageurs), le développement ou le maintien du maillage du territoire par des services de transport performants, le désenclavement des territoires ruraux (accessibilité), la coordination des services de transports et l'organisation de l'intermodalité, ainsi que la gestion et l'équilibre des flux.

2. La coopération institutionnelle et la participation à des associations ou des groupements

Les crédits sont réservés pour acquitter la cotisation annuelle de la Région à certains organismes extérieurs dont l'expertise en transports est reconnue, comme le Groupement des autorités organisatrices de transport - GART, ou dont l'activité est utile, notamment en faveur des grands projets de transport intéressant le territoire de la Région Auvergne Rhône-Alpes, par exemple l'association Objectifs Capitales, l'association TGV grand Centre Auvergne et le Comité pour la liaison Lyon - Turin « La Transalpine ».

Concernant l'aire métropolitaine lyonnaise, la Région et les principales autorités organisatrices de transport urbain participent au Syndicat Mixte de Transports (SMT), afin de poursuivre une réflexion partagée sur les grands enjeux de transports métropolitains, incluant les transports régionaux de voyageurs, et mettre en place des plans d'actions très concrets.

3. La communication, concertation, promotion du transport

La Région est devenue l'un des principaux acteurs et financeurs du transport en Auvergne Rhône-Alpes. Cependant, elle doit compter sur des maîtres d'ouvrage, des gestionnaires (d'infrastructure, d'équipement, etc.), des autorités organisatrices déléguées et des exploitants. Aussi, la contrepartie d'image pour la Région est variable et parfois insuffisante.

C'est pourquoi, la Région doit s'efforcer de mieux faire savoir au grand public quelles sont ses actions en matière de transport, décidées et développées au service des usagers d'Auvergne-Rhône-Alpes.

En outre, la Région exerce son rôle d'autorité organisatrice de transport public en organisant la concertation avec les acteurs des territoires. Depuis fin 2018, la Région organise ainsi les Comités de la Mobilité, qui permettent de les réunir par grand ensemble territorial.

IX. FONDS EUROPEENS

En 2019, il s'agira de maintenir un bon niveau de programmation tout en amplifiant celui des paiements afin d'éviter le retrait de crédits liés au dégageant d'office. Les fonds de la politique régionale européenne sont mis en œuvre au service des priorités de la Région, en particulier dans le champ de l'innovation, du soutien à la création d'entreprises, de la formation et de la transition énergétique. L'année 2019 marquera également une étape importante puisqu'un exercice de révision des programmes engagé au 2^{ème} semestre 2018 permettra d'ajuster les programmes aux politiques régionales. Cette modification des programmes interviendra au 1^{er} semestre 2019, à la suite de son approbation par la Commission européenne.

Il s'agira également en 2019 de lancer la préparation des programmes 2021-2028 ; à ce titre, les premières évaluations d'impact des programmes actuels seront menées à partir du 2^{ème} semestre 2019.

A. FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE)

1. Programme opérationnel Rhône-Alpes

La Région bénéficie de 140 M€ de FSE, dont 108 M€ sont dédiés au cofinancement des marchés publics de formation professionnelle). A ce jour, 70 M€ de crédits FSE ont été engagés sur le territoire. En plus des actions dont la Région est maître d'ouvrage, le FSE finance des actions d'accompagnement à la création d'entreprises et à l'anticipation des mutations économiques dans les PME.

Au titre de l'année 2019, l'enjeu sera de maintenir le niveau de programmation tout en s'ajustant aux changements de compétences dans le secteur de la formation.

2. Programme opérationnel 2014-2020 Auvergne

La Région bénéficie de 40 M€ de FSE dont 6 M€ au titre d'une dotation spécifique : l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ). Cette enveloppe permet le financement de trois grands types

d'actions : l'aide aux structures accompagnant les demandeurs d'emplois souhaitant créer ou reprendre une entreprise, le financement des actions en faveur de la formation professionnelle continue, avec un focus particulier pour les jeunes. A ce stade, 37,8 M€ ont été engagés depuis le début de la programmation.

Au titre de l'année 2019, l'enjeu sera de continuer la convergence des actions entre les PO et le maintien du niveau de programmation.

B. FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (FEDER)

1. Programme opérationnel 2014-2020 Rhône-Alpes

La Région dispose d'une enveloppe de 353 M€ de FEDER dont 158,5 M€ ont été à ce jour programmés. Ces financements permettent notamment de soutenir des projets dans les domaines de l'innovation, du numérique, de la transition énergétique et de l'environnement, en complémentarité des politiques régionales.

En 2019, le FEDER accompagnera par exemple les projets sélectionnés dans le cadre des appels à projets lancés par la Région en matière d'innovation (IRICE, RDI Booster) et de soutien aux entreprises (actions collectives, projets d'immobilier collectif d'entreprises s'inscrivant dans le cadre des Investissements Territoriaux Intégrés).

2. Programme opérationnel 2014-2020 Auvergne

La Région dispose d'une enveloppe de 215,5 M€ de FEDER répartie sur 6 axes (recherche-innovation, numérique, compétitivité des PME, efficacité énergétique, environnement, urbain intégré). 117.4 M€ ont été à ce jour programmés.

Ces financements ont par exemple permis d'accompagner le projet Yukon Valley du PAL et de participer à la réhabilitation du secteur Saint-Jean à Clermont.

3. Programme de coopération transfrontalière européenne ALCOTRA

La Région gère au titre du programme Interreg France Italie ALCOTRA 198,8 M€ de FEDER répartis sur 5 axes (Innovation appliquée ; environnement ; attractivité du territoire ; inclusion sociale et citoyenneté européenne ; assistance technique).

A ce jour, 125 projets ont été approuvés pour un montant de 140,3 M€ FEDER représentant un taux de programmation de 70,54%. Le comité de suivi du 8 novembre a sélectionné 12 projets simples des plans intégrés territoriaux (PITER) et les plans intégrés thématiques (PITEM) et 10 projets d'assistance technique pour un montant de 17,42 M€.

En 2019, le programme prévoit d'engager 30 M€ pour les derniers projets simples PITER et PITEM et d'ouvrir un appel à projets sur l'axe 4 « inclusion sociale et citoyenneté européenne ». Le taux d'engagement des crédits du FEDER s'élèvera ainsi à 96,15%. S'agissant des crédits de paiement, les prévisions 2019 ont été établies à partir du montant des opérations programmées au titre des deux premiers appels à projets simples (clôture des projets du premier appel et acomptes des projets du deuxième appel), des projets PITEM PITER engagés en 2018 et 2019 (avances) et de l'assistance technique.

4. Programme opérationnel interrégional Rhône-Saône

Le programme dispose d'une enveloppe de 33 M€ répartie autour de plusieurs priorités : prévention du risque inondation, développement du transport fluvial, tourisme cyclable et biodiversité. A ce jour 16,3 M€ ont été programmés au bénéfice de projets en région mais également en Bourgogne-Franche Comté, PACA et Occitanie. Ces financements ont par exemple

permis l'aménagement des courbes des Aresquiers pour permettre la navigation dans de meilleures conditions de sécurité sur le Canal du Rhône à Sète mais aussi la réalisation de plus de 58 kilomètres d'itinéraires cyclables le long du Rhône et de la Saône.

Les crédits prévus en 2019 permettront de poursuivre les actions engagées, par exemple l'aménagement des itinéraires cyclables ViaRhôna et Echappée bleue, d'accompagner les entreprises dans la réduction de leur vulnérabilité face aux inondations et de soutenir les travaux de restauration des milieux humides du Rhône et de la Saône.

X. SERVICES GENERAUX

A. GESTION DE LA DETTE

L'encours de dette à moyen/long terme et la gestion de la trésorerie à court terme génèrent un service de la dette estimé à 234,7 M€ pour l'exercice 2019 en progression de 3,42% par rapport au BP 2018 (226,9 M€).

Le service de la dette se décompose de la façon suivante :

- 175,7 M€ au titre du remboursement contractuel du capital en progression de 4,63% par rapport au BP 2018 (167,9 M€) ; cette évolution est liée au profil d'amortissement des emprunts puisque le volume global de la dette a lui diminué ;
- 59 M€ au titre du règlement des frais financiers et commissions diverses en stabilité par rapport au BP 2018.

A ce service de la dette, il convient de prendre en compte les produits générés par la gestion active de la dette pour un montant de 6,4 M€ pour l'exercice 2019. Ainsi, la charge nette de la dette (coût financier de la dette auquel on retranche les produits générés par la gestion active) s'élève à 52,6 M€ au BP 2019.

1. Gestion de la dette à moyen et long terme

Le remboursement du capital de la dette est un montant contractuel déterminé à la signature de chaque contrat de prêt. Il est fonction de la durée du prêt et du type d'amortissement retenu (linéaire, progressif, in fine).

Pour l'exercice 2019, le montant du remboursement en capital de la dette est de 175,7 M€ contre 167,90 M€ au BP 2018. Cette progression de 8 M€ est liée à l'arrivée du terme de deux emprunts obligataires (amortissement in fine) pour un montant de 25 M€ contre 17 M€ en 2018 (deux emprunts obligataires amortissement in fine également).

Le montant des frais financiers afférents à la dette à moyen/long terme est estimé à 59 M€. Il est défini au vu des conditions des emprunts à taux fixes dont le niveau est connu à la signature du contrat, et des emprunts à taux variables dont le niveau évolue en fonction des taux de marché. Ces contrats sont essentiellement indexés sur les taux Euribor 3, 6 et 12 mois et sur le Livret A. Les hypothèses de taux retenues sont fondées sur les anticipations de marché qui prévoient des taux toujours très bas.

Les frais et commissions divers payés dans le cadre du financement à moyen/long terme sont prévus à hauteur de 0,4 M€.

2. Gestion de la trésorerie à court terme

Les frais financiers afférents à la gestion de la trésorerie sont estimés à 0 € pour 2019 compte tenu de l'utilisation du financement via le programme de NEU CP (*Negotiable European Commercial Paper*).

Les émissions de NEU CP, les contrats d'emprunt revolving et les contrats de ligne de trésorerie sont les outils de financement de la trésorerie. Ils sont indexés sur les taux monétaires EONIA et Euribor 1 et 3 mois. Les prévisions de frais financiers sur ces instruments de financement court terme ont été établies en cohérence avec les hypothèses retenues pour les taux variables de la dette à moyen/long terme inférieurs à 0%. L'encours moyen retenu a été déterminé en fonction du plan de trésorerie prévisionnel établi pour l'exercice 2019 et des mouvements de trésorerie réalisés en 2018.

Habituellement, la Région met en œuvre une gestion de trésorerie « zéro ». Cette technique consiste à ne pas laisser de trésorerie inutile sur le compte de la collectivité tenu par les services de la Paierie régionale, ces fonds n'étant pas rémunérés. Cela implique la mobilisation et/ou le remboursement de fonds de manière quotidienne grâce aux différents outils de gestion de la trésorerie afin d'ajuster le plus finement possible les fonds disponibles sur le compte au Trésor pour faire face aux dépenses.

Cependant, compte tenu des niveaux négatifs des taux d'intérêt monétaires (durée inférieure à 1 an), la Région est en trésorerie excédentaire depuis le mois de mai 2016. Cet excédent provient du montant important des émissions de NEU CP qui sont réalisés et qui n'ont aucun coût pour la Région ; au contraire, les émissions sont réalisées à taux d'intérêt négatif, ce qui induit des produits financiers en faveur de la Région. Ces produits financiers ont représenté en 2018 en montant de 0,4 M€.

La gestion de la trésorerie de la Région est assurée par :

- L'utilisation d'un programme d'émission de NEU CP d'un plafond de 300 M€ ;
- Un volume d'emprunts « revolving » qui demeurent important même s'il est en recul. L'encours maximum potentiel des emprunts « revolving » atteint 136,290 M€ au 1^{er} janvier 2019 contre 149,62 M€ au 1^{er} janvier 2018 ;
- La contraction de contrats de ligne de trésorerie auprès de nos partenaires bancaires, pour un montant total de 180 M€. Ces contrats sont utilisés en dernier ressort pour couvrir un besoin de trésorerie ponctuel et/ou imprévu et assurent la couverture des émissions de billets de trésorerie. Le volume a été augmenté de 30 M€ afin de compenser la diminution progressive de nos contrats « revolving » et de maintenir un volume de liquidité suffisant.

En ce qui concerne les crédits « revolving », leur principal intérêt réside dans la possibilité de les rembourser rapidement et à tout moment, notamment lors de l'encaissement de recettes importantes. Les mouvements effectués sur ces crédits au titre de la gestion de la trésorerie nécessitent de passer des écritures comptables en réel et en ordre. Ainsi, une inscription au budget est faite à hauteur de 500 M€ en dépenses et en recettes au chapitre 923.

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Gestion du personnel

En matière de ressources humaines, la maîtrise de la masse salariale reste un objectif prioritaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans un contexte où, des mesures décidées nationalement, ont un impact sur son évolution :

- PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) lié à l'évolution des grilles indiciaires après une année blanche en 2018 ;
- Désengagement de l'Etat sur le financement des contrats aidés, principalement dans les lycées ;
- 1^{ère} vague d'intégration dans les effectifs de la Région des agents fonctionnaires du CREPS transférés.

En outre, dès le 1^{er} janvier 2019, la Région assumera un rôle de collecteur de l'impôt auprès de ses plus de 8 500 agents. Cette réforme de grande ampleur, décidée par l'Etat, et liée à la mise en place du prélèvement de l'impôt à la source a et aura un impact sur le fonctionnement de la direction des ressources humaines avec une évolution à prévoir du logiciel de paie, la formation des gestionnaires paie et une de travail charge de travail additionnelle non compensée par l'Etat.

L'harmonisation des politiques de ressources humaines, suite à la fusion des deux ex-régions, se poursuit :

- Augmentation de la valeur faciale des titres restaurant et de la participation au restaurant administratif pour l'ensemble des agents ;
- Introduction de la prime au mérite CIA (Complément Indemnitaire Annuel) pour les agents du siège et PIPCS (Prime d'Intéressement à la Performance Collective des Services) pour les agents des lycées ;
- Poursuite du plan de déprécarisation des agents contractuels des lycées suite à l'accord signé fin 2017.

2. Moyens généraux

Ce budget regroupe le fonctionnement matériel des services de la Région ainsi que les dépenses liées aux mobiliers, matériels et travaux de maintenance, de construction ou d'acquisition des bâtiments (des sites de Lyon, Clermont-Ferrand et les antennes régionales), ainsi que l'ensemble des moyens de fonctionnement de l'institution (notamment le fonctionnement des assemblées).

Il est rappelé que ce budget a diminué de plus de 11 M€ depuis le début de mandat ; cette démarche de rationalisation sera poursuivie en 2019.

La Région poursuivra également sa démarche de modernisation de l'administration.

S'agissant spécifiquement des questions d'informatique, pour cet exercice 2019, la Région va poursuivre et accélérer la dynamique de transformation numérique engagée avec notamment un budget en investissement en augmentation. L'enjeu collectif de cette transformation est de repenser durablement le Système d'Information (SI) pour le simplifier, le moderniser, le sécuriser et digitaliser les procédures pour l'ensemble des usagers de la Région.

Dans ce contexte, le budget permettra de poursuivre quatre axes de développement prioritaires :

- L'amélioration de la relation avec les citoyens/usagers via l'optimisation des services numériques.
- La mise en œuvre d'une e-administration plus performante et plus efficiente.
- La construction d'un SI plus robuste afin de garantir la disponibilité des systèmes et des applications conformément aux besoins métier.
- L'amélioration de la sécurité du SI afin de garantir la sécurité des données et des applications, d'assurer la continuité des activités de la Région et de garantir le respect des normes et contraintes réglementaires comme le règlement général sur la protection des données (RGPD).

XI. ACTIONS INTERREGIONALES, EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

1. L'Europe

L'Union européenne constitue tout à la fois un enjeu et une opportunité dont les Régions sont directement parties prenantes ayant la responsabilité de la gestion des fonds européens ; accroître notre influence sur les orientations et les décisions de l'Union européenne notamment en ce qui concerne la politique régionale, tirer le meilleur bénéfice des fonds européens, encourager la participation des entreprises, des universités, des laboratoires de recherche et des jeunes dans les programmes européens sont autant d'objectifs.

Région frontalière, Auvergne-Rhône-Alpes partage avec ses proches voisins étrangers suisses et italiens des enjeux d'aménagement du territoire et de développement importants (aménagement du bassin franco-valdo-genevois, emploi transfrontalier...) qui sont aussi des priorités d'action.

Il en va de même de la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA), la « macro-région alpine », insufflée par l'Union européenne et qui mérite au regard des problématiques de développement et de préservation propres au massif alpin l'implication de la Région.

La participation de la Région à plusieurs réseaux européens (géographiques/thématiques) et ses relations avec d'autres Régions de l'Union européenne (Bade-Wurtemberg, Catalogne, Lombardie, Malopolska) constituent des points d'appui pour défendre ses intérêts ; ces coopérations sont aussi à la disposition des acteurs pour leur permettre de mobiliser des partenaires étrangers, de s'engager dans des programmes européens et ainsi bénéficier de moyens supplémentaires.

En 2019, le soutien de la Région sera concentré sur :

- L'action de la délégation à Bruxelles (information et appui aux porteurs de projets européens, organisation de missions techniques/politiques et autres événements, représentation des intérêts de la Région ...) dont la co-animation avec l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises de l'initiative « RDV Eco d'Auvergne-Rhône-Alpes à Bruxelles ».
- Sa participation aux principaux réseaux (géographiques et/ou thématiques comme l'AFCCRE, la Maison de l'Europe et des Européens, la Vanguard Initiative, la Mission opérationnelle transfrontalière/MOT) et aux initiatives européennes sectorielles.
- L'animation de 6 programmes de coopération territoriale (Interreg France-Suisse, Interreg France-Italie/Alcotra, Interreg Europe, Med, Sudoe, Espace alpin), et de programmes sectoriels prioritaires, et l'accompagnement des acteurs des territoires pour favoriser leur participation à ces programmes.
- Des relations et coopérations avec des Régions européennes : avec les Cantons suisses frontaliers (participation au GLCT, soutien aux Maisons Transfrontalières et à l'OST, suivi des « Rencontres franco-suisses de l'Economie et de l'Innovation » via en particulier l'organisation d'un Symposium franco-suisse sur l'Industrie du futur..) ; avec les « Quatre Moteurs pour l'Europe » dont la présidence sera transmise du Bade-Wurtemberg à la Lombardie (mission conjointe de prospection économique aux Pays-Bas, « Position Papers »..) et avec la Région Malopolska.
- L'organisation en partenariat avec l'AFCCRE des Assises franco-roumaines de la Coopération.

- Le programme de mobilité à destination du public auvergnat en recherche d'emploi (programme « Audace »).
- La participation (avec les services de la Région et l'Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises) à la définition de « stratégies-pays » Allemagne, Italie et Suisse et à la mise en place dans ces pays d'un appui spécifique pour les PME-PMI, en complément du dispositif pour le recrutement de VIE. Ce ciblage n'exclut pas le soutien ponctuel à des projets économiques, scientifiques, technologiques et universitaires sur d'autres pays qui constitueraient des opportunités à saisir.

2. Francophonie et Développement

L'espace francophone représente un second enjeu de développement que la Région peut investir plus fortement. « L'avantage concurrentiel » que représente la langue française, les taux de croissance et le développement accéléré des pays du Sud concernés (750 millions de francophones d'ici 2050 contre 280 aujourd'hui) offrent à de nombreux acteurs de la région la possibilité de promouvoir leurs savoir-faire.

L'objectif est de conforter la Région comme « un moteur de la Francophonie » et comme foyer reconnu de l'aide au développement, au bénéfice également des acteurs économiques.

La prise en compte de la stratégie économique adoptée par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a aussi ouvert des perspectives d'action aux partenariats engagés par la Région avec le Québec et avec des collectivités de pays francophones en développement, du bassin méditerranéen, d'Afrique subsaharienne et d'Arménie.

En 2019, le soutien de la Région sera concentré sur :

- Le réseau régional pour la coopération RESACOOOP et le réseau des Régions francophones (AIRF), les centres de formation au développement local (CIEDEL), à la Francophonie (2IF) et à la gestion de l'aide humanitaire (Institut Bioforce), et l'appui au réseau thématique dédié à l'agriculture et à l'élevage RESAGRI
- Les relations bilatérales avec des collectivités francophones partenaires : au Québec (mise en œuvre de la « Feuille de route » signée en 2018), au Maroc (coopération avec la Région Rabat-Salé-Kenitra), en Côte d'Ivoire (coopération avec la Région du Bélier), au Liban et en Arménie.
- Les actions de promotion économique élaborées avec les organisations francophones spécialisées (FFA, CPCCAF...).
- L'appui aux organisations (ONG et autres acteurs) mobilisées au titre de la coopération au développement (APD) dans le cadre des partenariats engagés au Burkina-Faso (Région des Hauts-Bassins), et au Mali (Région de Tombouctou), ainsi qu'au titre des appels à projets « synergies francophones » et « Passeport pour la Francophonie ».
- La participation à la mise en place (avec les services de la Région et l'Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises) au Québec et au Maroc (et éventuellement en Côte d'Ivoire pour la zone UEMOA) d'un appui pour les PME-PMI, en complément du dispositif VIE mis en place par la Région.

3. Les partenariats internationaux

La Région souhaite également encourager et accompagner les efforts des acteurs régionaux sur des destinations clés, tant du point de vue économique, technologique que scientifique et universitaire, et sur de nouveaux marchés. A ce titre, les partenariats à vocation économique, universitaire et scientifique engagés aux **USA, en Chine et au Canada** sont des portes d'entrée sur l'ensemble de ces marchés qu'il convient de dynamiser.

La prise en compte des potentiels de développement que représentent **Israël, le Japon, la Corée et la Russie fait également partie de ces priorités**. D'autres pays économiquement avancés, tels que par exemple Singapour ou l'Australie, offrent aussi des opportunités intéressantes et constituent des marchés de niche pour des acteurs régionaux que la Région pourrait appuyer via ses dispositifs.

En 2019, le soutien de la Région sera concentré sur :

- le travail en réseau avec les acteurs économiques (CCIR, MEDEF, CPME, CRCCEF, Clubs d'affaires et Chambres de Commerce bilatérales, clusters et pôles de compétitivité), universitaires, scientifiques et technologiques, avec en particulier l'appui apporté au CRCCEF (Forum Amérique du Nord : USA-Canada) et à la CCI France- Israël (mission de prospection) ;
- la poursuite et le renforcement des partenariats engagés aux USA (coopération avec la Pennsylvanie, participation au CES de Las Vegas...) et en Chine (coopérations avec la Municipalité de Shanghai et la Province du Hebei) ;
- la mise en œuvre des partenariats avec la Russie (coopérations avec l'Oblast de Moscou et la République du Tatarstan), le Japon et la Corée du Sud ;
- l'élargissement à d'autres Provinces du Canada, en particulier à l'Ontario, de la coopération engagée avec le Québec ;
- le développement des relations avec Israël dans le prolongement de l'organisation des Assises de la Coopération décentralisée franco-israélienne qui seront accueillies par la Région ;
- une participation (à confirmer) au Nouvel Institut Franco-chinois ;
- la participation (avec les services de la Région et l'Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises) à la mise en place aux USA, en Chine, au Japon, en Corée et en Russie, avec parallèlement la définition de « stratégies-pays », d'un soutien spécifique aux PME-PMI, en complément du dispositif d'appui au recrutement de VIE.

XII. MOUVEMENT D'ORDRE

A. OPERATIONS D'ORDRE EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Transformation des avances aux mandataires

Certaines avances de la Région donnent lieu à une intégration dans le patrimoine sous forme de « travaux en cours ». Tout au long de l'année, la justification des travaux réalisés permet cette intégration. Il est proposé, pour ordre, une inscription pour intégration de 70 M€.

2. Transformation d'avances en subvention

Certaines interventions de la Région donnent lieu à une transformation en subvention. Tout au long de l'année, la commission permanente décide de ces transformations. Il est proposé, pour ordre, une inscription pour transformation en subvention de 1 M€.

3. Transformations diverses (études, déconsignations, travaux cités mixtes)

Certaines interventions de la Région donnent lieu à une transformation de dépenses d'investissement - imputées de manière transitoire - sur des imputations définitives de dépenses. Tout au long de l'année, la constatation des natures définitives des dépenses permet ainsi l'imputation finale de ces montants. Il est proposé, pour ordre, une inscription pour ces transformations de 18,3 M€.

4. Avances sur marchés en investissement

Certains marchés de la Région donnent lieu à des versements d'avances à leurs titulaires, imputées de manière transitoire. Tout au long de l'année, en fonction de l'exécution des marchés, ces avances sont transférées sur les natures définitives des dépenses des marchés. Il est proposé, pour ordre, une inscription pour ces transferts d'imputation de dépenses, en section d'investissement, de 50 M€.

B. OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

Ces opérations équilibrées en dépenses et en recettes n'influent pas sur l'équilibre général du budget, mais seulement sur l'équilibre de chaque section.

1. Opérations d'amortissement

La prévision de l'amortissement constitue une opération d'ordre budgétaire se traduisant à la fois par une dépense de fonctionnement (la dotation) et une recette d'investissement (l'amortissement). Pour 2019, cette dotation prévisionnelle a été évaluée à hauteur de 1 383 M€. La procédure globale de neutralisation de la charge d'amortissement se traduit budgétairement par un mouvement d'ordre évalué à 700 M€.

2. Les opérations de reprise des subventions d'investissement reçues

La procédure globale de neutralisation des dotations aux amortissements est complétée par une écriture de reprise des subventions reçues : DRES, FEDER et FEADER, prévue à hauteur de 921 M€.

3. L'étalement des charges financières

En 2015, des opérations de remboursement anticipé d'emprunts et de refinancement de ceux-ci à de meilleures conditions financières ont conduit au paiement d'indemnités de remboursement anticipé. Afin de ne pas faire porter ces charges sur un seul exercice, il a été décidé de les étaler sur une durée de dix ans, correspondant à la durée résiduelle moyenne des emprunts remboursés par anticipation. Il convient ainsi de faire porter sur l'exercice 2019, 1/10^{ème} du montant des charges financières étalées, soit 0,4 M€ à inscrire sur les chapitres 926 en recette d'ordre et 946 en dépense d'ordre.

XIII. AFFECTATION EN GESTION DIRECTE

L'affectation reflète la décision de réserver tout ou partie d'une autorisation d'engagement (AE) ou d'une autorisation de programme (AP) au financement d'une ou plusieurs opérations. Il s'agit d'une étape obligatoire s'agissant de la gestion en AP et AE ; cette obligation est spécifique aux Régions.

L'affectation doit intervenir obligatoirement avant l'engagement comptable et juridique. Afin de renforcer la réactivité de l'action régionale et pour garantir sa continuité, l'affectation de marchés, de groupes de marchés récurrents et de dépenses à caractère général (loyers, charges locatives, cotisations...) vous est proposée dès à présent.

Les affectations décidées dans le cadre de ce rapport pourront faire l'objet, courant 2019, de modifications et de désaffectations par de nouveaux rapports en commission permanente.

Budget primitif 2019

3^{ème} partie - Equilibre général

Les grands équilibres du budget s'établissent comme suit :

Equilibre BP 2019 (en M€)

Dépenses de fonctionnement	BP 2018	BP 2019	VAR	
Politiques régionales	1 738,710	1 705,210	-33,500	-2%
Formation, apprentissage, sanitaire et social	543,760	518,760	-25,000	-5%
Enseignement	454,500	450,500	-4,000	-1%
Culture, sport-jeunesse-vie associative	62,100	62,100	0,000	0%
Santé, action sociale	3,100	3,600	0,500	16%
Aménagement du territoire	12,000	12,000	0,000	0%
Environnement	25,900	25,900	0,000	0%
Transports	545,550	540,550	-5,000	-1%
Action économique	91,800	91,800	0,000	0%
Services généraux	132,870	136,370	3,500	3%
Dépenses non ventilées	2,180	2,180	0,000	0%
Frais financiers	59,000	59,000	0,000	0%
Sous-total (périmètre constant)	1 932,760	1 902,760	-30,000	-2%
Transferts loi Notre	579,590	598,668	19,078	3%
Transports scolaires et interurbains	564,430	583,750	19,320	3%
Action économique	11,000	11,000	0,000	0%
Transfert CREPS et sanitaire et sociale	4,160	3,918	-0,242	-6%
Fonds européens	25,000	26,240	1,240	5%
Reversement de recettes (péréquation CVAE)	8,000	9,000	1,000	13%
Sous-total mesures de périmètre	612,590	633,908	21,318	3%
Total dépenses réelles fonctionnement	2 545,350	2 536,668	-8,682	0%
Dotations aux amortissements	1 420,000	1 383,000	-37,000	-3%
Etalement de charges	0,401	0,401	0,000	0%
TOTAL ORDRE	1 420,401	1 383,401	-37,000	-3%
Virement à la section d'inv.	462,549	840,186	377,636	82%
Total dépenses fonctionnement	4 428,300	4 760,255	331,955	7%
Epargne brute	530,950	602,587	71,637	13%

Dépenses d'investissement	BP 2018	BP 2019	VAR	
Politiques régionales	1 016,700	1 097,600	80,900	8%
Formation, apprentissage, sanitaire et social	24,800	24,800	0,000	0%
Enseignement	327,400	360,200	32,800	10%
Culture, sport-jeunesse-vie associative	26,000	34,200	8,200	32%
Santé, action sociale	11,500	11,500	0,000	0%
Aménagement du territoire	147,000	147,700	0,700	0%
Fonds européens	35,000	45,000	10,000	29%
Environnement	29,000	31,200	2,200	8%
Transports	226,000	244,000	18,000	8%
Action économique	190,000	199,000	9,000	5%
Services généraux	11,000	21,400	10,400	95%
Sous total (hors dette)	1 027,700	1 119,000	91,300	9%
REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE	167,900	175,667	7,767	5%
Gestion des emprunts revolving	500,000	500,000	0,000	0%
Total dépenses réelles investissement	1 695,600	1 794,667	99,067	6%
Reprise subventions dont DRES et FEDER	139,000	218,000	79,000	57%
Neutralisation des amortissements	510,000	700,000	190,000	37%
Intégration patrimoniale	70,000	70,000	0,000	0%
Transformation avances- PPRT- FRI	19,300	19,300	0,000	0%
Neutralisation FEADER	703,000	703,000	0,000	0%
Avance sur marchés de travaux	15,000	50,000	35,000	233%
TOTAL ORDRE	1 456,300	1 760,300	304,000	21%
Total dépenses investissement	3 151,900	3 554,967	403,067	13%
TOTAL dépenses réelles	4 240,950	4 331,335	90,385	2%
TOTAL dépenses budgétaires	7 580,200	8 315,222	735,021	10%

Recettes de fonctionnement	BP 2018	BP 2019	VAR	
Fiscalité	2 798,200	2 892,400	94,200	3%
Cotisation valeur ajoutée entreprises (CVAE)	1 060,000	1 102,000	42,000	4%
Impositions forfaitaires de réseau (IFER)	83,000	82,800	-0,200	0%
Ressource formation (frais de gestion et TICPE)	93,500	95,500	2,000	2%
TICPE apprentissage	39,000	39,000	0,000	0%
Ressource régionale apprentissage	191,000	205,000	14,000	7%
Fraction TVA	572,000	595,000	23,000	4%
TICPE compensation transferts	361,000	364,400	3,400	1%
TICPE 1ère part	86,500	86,500	0,000	0%
Fonds nat. garantie individ. ressources (FNGIR)	42,200	42,200	0,000	0%
Cartes grises	270,000	280,000	10,000	4%
Dotations Etat	104,800	96,400	-8,400	-8%
Dotation générale de décentralisation (DGD)	66,000	63,600	-2,400	-4%
Dotation compensation réforme TP (DCRTP)	32,200	28,200	-4,000	-12%
Dotation de compensation d'exonération	6,600	4,600	-2,000	-30%
Autres recettes	173,300	150,455	-22,846	-13%
dont transfert de compétence transport	53,700	54,100	0,400	1%
dont fonds européens	57,800	42,095	-15,705	-27%
Total recettes réelles fonctionnement	3 076,300	3 139,255	62,954	2%
Neutralisation des amortissements	510,000	700,000	190,000	37%
Neutralisation FEADER	703,000	703,000	0,000	0%
Reprise subventions dont DRES et FEDER	139,000	218,000	79,000	57%
TOTAL ORDRE	1 352,000	1 621,000	269,000	20%
Total recettes fonctionnement	4 428,300	4 760,255	331,955	7%

Recettes d'investissement	BP 2018	BP 2019	VAR	
Recettes réelles hors emprunt	267,500	270,771	3,271	1%
TICPE Grenelle	84,000	84,000	0,000	0%
DRES	56,500	56,500	0,000	0%
FCTVA	44,000	50,000	6,000	14%
Fonds européens	53,000	65,000	12,000	23%
Autres recettes	30,000	15,271	-14,729	-49%
AUTORISATION MAXIMALE D'EMPRUNT	397,150	421,310	24,160	6%
Gestion des emprunts revolving	500,000	500,000	0,000	0%
Total recettes réelles investissement	1 164,650	1 192,081	27,431	2%
Amortissements	1 420,000	1 383,000	-37,000	-3%
Intégration patrimoniale	70,000	70,000	0,000	0%
Transformation avances- PPRT- FRI	19,300	19,300	0,000	0%
Constataion de la charge à étaler	0,4005	0,4005	0,000	0%
Avance sur marchés de travaux	15,000	50,000	35,000	233%
TOTAL ORDRE	1 524,701	1 522,701	-2,000	0%
Total recettes investissement	2 689,351	2 714,781	25,431	1%
TOTAL recettes réelles	4 240,950	4 331,335	90,385	2%
TOTAL recettes budgétaires	7 117,651	7 475,036	357,385	5%

A périmètre constant, les dépenses de fonctionnement sont baissées de 30 M€ par rapport au budget primitif 2018. Cette baisse des dépenses de fonctionnement ainsi que la croissance des recettes de fonctionnement permettent d'augmenter l'épargne budgétaire de 72 M€. Cet autofinancement est intégralement affecté au financement de l'investissement, qui progresse de 91 M€ (hors remboursement de la dette).

Le budget est présenté et voté par fonction. Il est assorti d'une présentation croisée par nature et présenté par chapitre et article, conformément à la nomenclature comptable et budgétaire M71. Ces présentations réglementaires sont fournies en annexe 1 du présent rapport.

Outre ces présentations réglementaires, est également fournie en annexe une présentation détaillée des inscriptions de dépenses, présentées selon la nomenclature fonctionnelle M71.

Le budget doit être voté en équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement, en recettes comme en dépenses.

En conséquence, je vous propose :

- I.1) D'adopter le budget primitif 2019 par chapitre, conformément au document budgétaire et comptable en annexe 2 ;**
- I.2) D'affecter dans le cadre des autorisations votées au budget primitif 2019, et de désaffecter des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, conformément au tableau joint en annexe 3, et de donner délégation à la commission permanente pour modifier ces affectations ;**
- I.3) D'approuver le tableau des effectifs figurant en annexe IV - D1 du document comptable, en autorisant le cas échéant, le recrutement d'agents contractuels au titre de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que d'agents en contrats d'insertion ou en contrats CIFRE ;**
- I.4) De reconduire le montant des crédits annuels ouverts en 2019 (1 370 700 €) nécessaires pour permettre au Président du Conseil régional l'engagement de collaborateurs de cabinet et leur rémunération. Les dépenses seront imputées au chapitre 930 sur la ligne 'Personnel du siège et des antennes locales.**

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

Laurent WAUQUIEZ

Président du Conseil Régional